



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

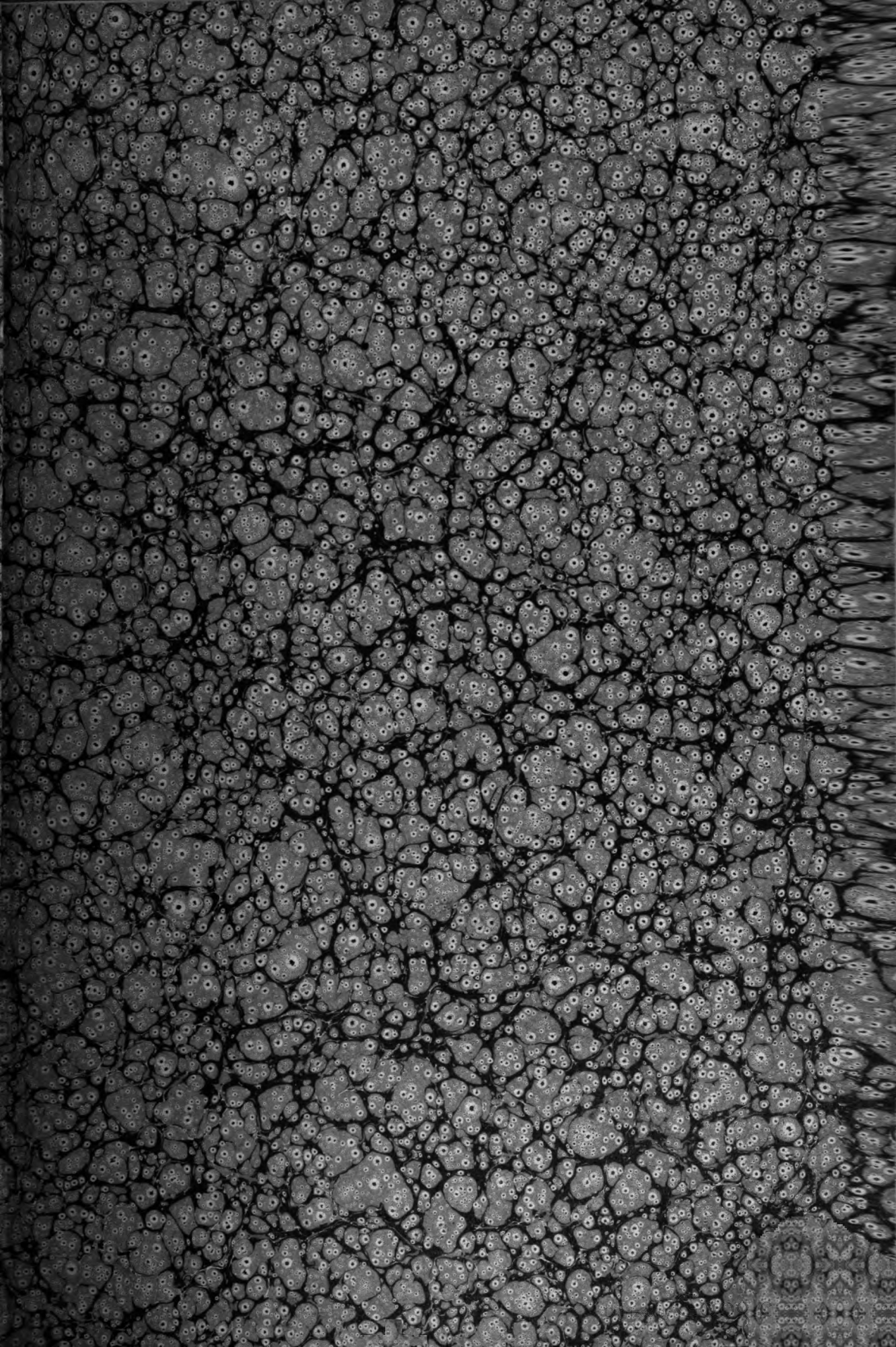
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

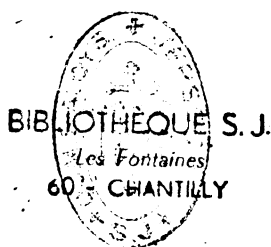
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



AK 194/45

Pièces sur l'Archéologie. — Table.

1. G. Parthier. — L'inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou, monument Nestorien . . .
 2. A. Bourquenoud, S. J. — Mémoire sur les Monuments du Culte d'Adonis dans le territoire de Palabiblos .
 3. H. Grimouard de St. Laurent. — Du Nu dans l'art chrétien .
 4. P. Durand. Note sur la Chapelle de la Conception dans l'Eglise de Saint. Père à Chartres .
 5. F. Belly. — Perceuse de l'Isthme de Panama .
-



ÉTUDES ORIENTALES.

NUMÉRO 2.

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

RELATIFS A L'ORIENT.

Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tán, ou de la Raison suprême, fondée en Chine par Lao-tseu, etc., suivi de deux Oupanichads des Védas, avec le texte sanskrit et la traduction persane inédite. Paris, 1831, in-8°.

Essais sur la philosophie des Hindous, par Col-brooke ; traduits de l'anglais et augmentés de textes sanskrits et de notes nombreuses. Paris, 1833.

Description historique, géographique et littéraire de l'Empire de la Chine ; 2 vol. in-8° à 2 colonnes. Paris, Didot frères, 1838-1850.

Le Ta-hio ou la Grande Étude, le premier des quatre Livres moraux de Confucius et de ses disciples ; en chinois, en latin et en français, avec la traduction du Commentaire de Tchou-hi, et des notes. Paris, 1837, grand in-8°.

Le Tao-te-king, ou le Livre révéré de la Raison suprême et de la Vertu, par Lao-tseu, traduit en français et publié pour la première fois en Europe, avec une version latine et le texte chinois en regard, accompagné du Commentaire complet de Sie-Hoëi, et de notes tirées de divers commentateurs chinois. Paris, janvier 1838, 1^{re} livraison, in-8°.

De l'Origine et de la formation des différents systèmes d'écritures orientales et occidentales. Paris, 1833, in-4°.

Documents historiques sur l'Inde, traduits du chinois. Paris, 1840, in-8°.

Les Livres sacrés de l'Orient. Paris, 1840 ; 1 vol. grand in-8°.

Confucius et Mencius, ou les Quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine, traduits du chinois. Paris, 1842, in-12.

Sinico-Ægyptiaca. Essai sur l'origine et la formation similaire des écritures figuratives chinoise et égyptienne, etc. Paris, 1842, in-8°.

Documents statistiques officiels sur l'Empire de la Chine, traduits du chinois. Paris, 1841, in-8°.

Savitri, épisode traduit du sanskrit et orné de vignettes indiennes. Paris, 1841. Curmer.

L'INSCRIPTION SYRO-CHINOISE DE SI-NGAN-FOU,

MONUMENT NESTORIEN

ÉLEVÉ EN CHINE L'AN 781 DE NOTRE ÈRE,

ET DÉCOUVERT EN 1625;

Texte chinois accompagné de la prononciation figurée, d'une version latine verbale,
d'une traduction française de l'inscription et des commentaires chinois
auxquels elle a donné lieu, ainsi que de notes
philologiques et historiques

PAR G. PAUTHIER.

Καὶ κηρυχθήσεται τοῦτο τὸ εὐαγγέλιον
τῇ βασιλείᾳ; ἐν ὅλῃ τῇ οἰκουμένῃ εἰς μαρ-
τύριον πᾶσι τοῖς ἔθνεσι.

(S. Matth. xxiv, 14.)



PARIS
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^o
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56
ET CHEZ BENJAMIN DUPRAT, LIBRAIRE DE L'INSTITUT,
DES SOCIÉTÉS ASIATIQUES DE PARIS, DE LONDRES ET DE CALCUTTA, ETC.
rue du Cloître-Saint-Benoît

1858

PRÉFACE.

Dans un Mémoire, rédigé dès le commencement de 1856, mais publié (1) seulement en 1857, nous avons examiné et discuté toutes les objections qui se sont produites contre l'authenticité de l'Inscription de *Si-ngan-fou*, depuis sa découverte, en 1625, jusqu'à nos jours; et nous croyons avoir prouvé, d'une manière irréfutable, par une foule de preuves extrinsèques, cette même authenticité. Il nous reste à exposer, dans cette préface, les preuves intrinsèques qui ressortent du contenu de l'Inscription même, et la place que cette Inscription importante doit occuper désormais dans l'histoire du mouvement religieux de l'Orient.

En étudiant avec soin le monument de *Si-ngan-fou*, on est frappé du triple caractère religieux, historique et littéraire qu'il présente. Le premier, nous devons le dire, est un peu vague; on sent que le symbole qu'il proclame n'était pas encore bien défini, bien déterminé dans la pensée de ses propagateurs; ou que la formule qui devait l'exposer, dans la langue chinoise, n'était pas encore bien arrêtée. Cependant les grands linéaments de la doctrine chrétienne y sont trop nettement, trop distinctement accusés, pour que l'on puisse les confondre avec ceux d'autres doctrines, quoique

(1) Dans les *Annales de philosophie chrétienne*, de M. Bonnetty. Année 1857. Tirage à part d'un petit nombre d'exemplaires.

l'on y aperçoive visiblement les traces du contact bouddhique et même manichéen. D'ailleurs il est bien évident que les rédacteurs de l'Inscription n'ont pas eu, n'ont pu avoir en vue un traité dogmatique, qui aurait exigé, pour être compris, de beaucoup plus grands développements que n'en comportaient les dimensions du monument qu'ils voulaient léguer à la postérité.

L'Inscription se compose de deux parties bien distinctes. La première partie est une espèce de prologue ou de préambule en prose très-concise et en quelque sorte monumentale, contenant un exposé historique rapide de la teneur et des antécédents de la doctrine nouvelle, de son introduction en Chine par *O-lo-pen*, prêtre syrien, sous le règne de l'empereur *Thaï-tsoüing*, l'année 635 de notre ère; des phases diverses subies pendant près d'un siècle et demi par cette même foi nouvelle, au sein d'un grand empire, et au milieu de plusieurs autres doctrines rivales qui cherchaient à se produire ou qui se disputaient la prééminence. Cette première partie de l'Inscription se termine par l'éloge d'un personnage dont la nationalité reste douteuse, mais qui occupait de hauts emplois sous le règne des empereurs *Soü-tsoüing* (756-762), et *Tè-tsoüing* (780). Ce personnage se nommait *I-ssé*. Il avait un grand désintéressement et donnait tout ce qu'il recevait de la faveur impériale. En apprenant qu'une doctrine religieuse nouvelle avait été portée en Chine et y faisait de grands progrès, il s'y rendit de la ville étrangère, que l'on nommait la *Demeure royale*, vraisemblablement *Râdjagrâtha*, qui a la même signification, et qui était alors la capitale du royaume bouddhique de Magadha, dans l'Inde centrale (le Béhar actuel). Son savoir éminent, ses rares qualités, lui attirèrent promp-

tement la faveur des souverains chinois, qui le revêtirent de la robe de pourpre, mélangée de noir, et nommée *kià-chà* (en sanskrit *kachāya*), insigne d'un rang supérieur dans la hiérarchie bouddhique. Il n'en favorisa pas moins les propagateurs de la doctrine chrétienne, dont il paraît, selon l'Inscription, sinon avoir adopté les principes, du moins suivi et pratiqué les préceptes de bienfaisance et de charité. Car, « à ceux « qui se présentaient à lui ayant faim (dit l'Inscription, « pag. 33), il donnait à manger; à ceux qui avaient « froid, il donnait des vêtements; ceux qui étaient malades, il les soignait et leur rendait la santé; les « morts, il les ensevelissait et leur procurait le repos « de la tombe (1). »

Ce grand personnage, si charitable et si éclairé, paraît avoir eu le projet d'opérer la réunion des diverses communions religieuses qui existaient alors dans la capitale de la Chine, puisque « chaque année, dit l'Inscription, il convoquait en assemblée générale les « religieux ou prêtres des quatre Églises différentes « pour les exercer aux actes de purification et à la « persévérance dans la pratique du bien, fournissant « religieusement à leur entretien pendant les cinquante « jours que durait la retraite. »

Ce fait, consigné dans l'Inscription, nous paraît devoir être signalé comme très-important pour l'histoire des doctrines religieuses qu'il concerne, en ce que, si une *fusion* de ces doctrines ne fut pas opérée alors, il est extrêmement vraisemblable qu'il en résulta pour

(1) « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous « m'avez donné à boire; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli; j'étais nu, et « vous m'avez vêtu; j'étais malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et « vous êtes venu vers moi. » (Evangile selon saint Matthieu, ch. XXV, v. 35-36.)

l'une ou pour l'autre des emprunts qui expliquent les ressemblances frappantes reconnues entre ces mêmes doctrines, et qui, selon nous, ne sont pas des emprunts faits au Bouddhisme (1).

La seconde partie de l'Inscription est un chant résumé de la première partie, à la manière bouddhique (2); c'est un *hymne en vers rimés*, en l'honneur des empereurs et autres personnages, « dont les docteurs de la « Religion illustre, aux vêtements blancs, avaient reçu « des bienfaits, et qu'ils désiraient faire connaître à la « postérité par une inscription sur pierre, aussi durable « que les rochers battus des flots. »

Pourquoi ce mode d'écrire à la postérité, demandera-t-on peut-être? — Pourquoi? Parce que c'est celui qui était en usage dans l'antiquité, au moyen âge, avant la découverte de l'imprimerie, et même encore de nos jours dans certaines circonstances; parce qu'alors les Bouddhistes chinois avaient emprunté cet usage à l'Inde, leur patrie religieuse, où l'on a découvert et où l'on découvre encore (malgré les destructions successives du temps et des Brahmanes, leurs adversaires) de nombreuses inscriptions bouddhiques célébrant les bienfaits des souverains qui protégèrent la doctrine

(1) La *liturgie* des Nestoriens, telle qu'elle existe encore, avait été formulée bien longtemps avant l'époque en question, puisqu'on la fait remonter jusqu'aux Apôtres, dont elle porte le nom : la *liturgie des Apôtres*. Il est vrai que les Nestoriens en ont encore deux autres : celle de Théodore le Commentateur et celle de Nestorius lui-même, lesquelles sont suivies dans certains jours de l'année. Mais toutes les deux sont encore bien antérieures à l'entrée des Nestoriens en Chine, l'an 635 de notre ère.

(2) C'est évidemment une imitation bouddhique. Les livres doctrinaux de cette secte, comme, par exemple, le *Miao fā liên hōa king*, « le Livre du Lotus de la Loi merveilleuse, » dont Burnouf a publié une traduction française, faite sur le texte sanskrit, offrent cette particularité, que chaque chapitre, écrit en prose, est ensuite *résumé en vers* de quatre ou cinq syllabes, destinés sans doute à être psalmodiés dans les assemblées religieuses.

dont elles sont encore, comme l'Inscription de *Sî-ngan-fou* pour la doctrine syrienne, les irrécusables vestiges; parce qu'enfin l'usage des inscriptions monumentales était très-fréquemment employé en Chine pour les mêmes fins, comme le témoigne le nombre considérable d'inscriptions qui se sont conservées jusqu'à nos jours, et que les archéologues chinois ont réunies dans des Recueils spéciaux.

L'Inscription se termine par la date de l'érection du monument, d'abord en *chinois*, langue de l'Inscription, et ensuite en *syriaque*, langue de la communauté chrétienne qui était allée porter sa doctrine à la cour des empereurs des *Tháng*, près de cent cinquante ans auparavant. La date chinoise est exprimée, selon l'usage chinois d'alors, en indiquant l'année spéciale du règne de la dynastie, le signe de l'année sidérale, et le quantième du mois dans lequel le monument fut érigé; la date syriaque est exprimée, selon l'usage des Syro-Chaldéens, par l'ère des Grecs (*Younis*) ou des Séleucides, et les deux dates concordent parfaitement ensemble.

A l'époque de l'érection du monument, le chef de la Loi, chargé de l'enseignement des populations chrétiennes dans les contrées de l'Orient, était, selon l'Inscription, le prêtre chinois *Ning-chou*. HANAN-JÉSUS était, y est-il dit aussi, le *Patriarche universel*. Cette mention suffit à elle seule pour déterminer la doctrine religieuse à laquelle l'Inscription appartient. On sait maintenant, par la publication de plusieurs catalogues des Patriarches Chaldéens et Nestoriens (1), que

(1) Voir entre autres l'ouvrage d'Aloys. Asseman intitulé : *De Catholicis seu Patriarchis Chaldaeorum et Nestorianorum*. Romæ, 1775.

Hanan-Jésus fut élu Patriarche chaldéen à Séleucie, près de l'ancienne Ctésiphon, sur le Tigre, l'an 774 de notre ère, et qu'il mourut au commencement de 778; on en a conclu qu'il y avait un anachronisme dans la date syriaque de l'Inscription, lequel anachronisme était un indice de sa fausseté. Mais il suffit de réfléchir à la distance qui séparait l'Assyrie ou la Mésopotamie de la Chine, à la difficulté extrême des communications qui existaient alors, dans des contrées toujours en guerre, pour se convaincre que les rédacteurs syriens de l'Inscription, sans communications suivies avec l'Asie occidentale, devaient être fondés à croire que *Hanan-Is'ua*, arrivé au siège patriarcal de Séleucie en 774, l'occupait encore en 781. Ce qui, à nos yeux, serait plutôt un indice de fausseté, ce serait que l'Inscription portât la date d'un fait de cette nature, *exactement contemporain*, ce fait étant relatif à une contrée aussi distante de la Chine, et à l'époque en question (1).

Au surplus, il y a dans les nombreux faits historiques et topographiques mentionnés dans l'Inscription, et dont les rédacteurs pouvaient avoir une connaissance *immédiate*, une exactitude tellement frappante, que cette exactitude, impossible à trouver après coup, suffirait, *à elle seule*, pour prouver l'authenticité du monument. Tous les personnages historiques chinois cités se retrouvent dans l'histoire chinoise aux époques et avec les fonctions indiquées; les circonscriptiions et dénominations administratives du temps sont

(1) On citerait beaucoup d'exemples de pareils anachronismes authentiques. On a publié une lettre de Képler, adressée à John Napier, l'inventeur des logarithmes, qui mourut le 4 avril 1617, en Écosse. La lettre de Képler, datée du 28 juillet 1619, *plus de deux ans* après la mort de John Napier, est cependant authentique. (Voir *Journal des Savants*. Mars 1835.)

désignées avec une telle précision, que cette précision ne peut être que contemporaine. Nous répéterons donc ici une dernière fois ce que nous avons déjà dit ailleurs (*Mémoire sur l'authenticité, etc.*, p. 89) : « L'inscription de l'Inscription de *Si-ngan-fou*, dans le dix-septième siècle de notre ère, à l'époque de sa découverte, est un fait impossible. »

Une objection spécieuse, qui n'a été accueillie avec une certaine faveur que parce qu'elle avait été élevée, avec beaucoup d'autres, par des personnes professant la langue chinoise, consistait à dire que la *forme de l'écriture* employée dans l'Inscription, étant d'un âge beaucoup plus *moderne* que la date de rédaction qu'elle porte (781), c'était là un indice des plus évidents de sa supposition.

Nous avons démontré ailleurs (*Mémoire cité*, p. 26-27) que cette objection n'avait pas le moindre fondement. Nous ajouterons ici que nous possédons une collection de *fac-simile* d'autographes chinois, représentant l'écriture de personnages célèbres de la dynastie des *Tháng* et de celle des *Soung* (de 618 à 1119), et que, dans le nombre de ces autographes, il s'en trouve de contemporains de l'Inscription, et même d'une époque antérieure, qui lui sont parfaitement identiques pour la forme des caractères (1).

Quant à l'écriture *estrughélo* des annexes en langue syriaque, cette écriture a été tracée, sur l'Inscription, par une main aussi habile que celle qui a tracé l'inscription chinoise. D'une forme élégante et toute monu-

(1) Nous avions eu d'abord l'intention de publier, comme preuve à l'appui, quelques-uns de ces *fac-simile* du *Tháng Sóng pǎ tá kíd fàng chon* (imprimés en *blanc* sur fond *noir* et pliés en forme de paravent); mais nous avons pensé que cette reproduction devenait inutile dans l'état actuel de la question.

mentale, elle offre cette particularité, que ne présentent pas les manuscrits syriaques de l'époque, d'être écrite en *lignes verticales* se dirigeant de gauche à droite, comme les écritures mantchoue et mongole, qui lui doivent leur origine par l'intermédiaire de l'écriture des Ouïgours, peuples turcs de l'Asie centrale, qui jouent un assez grand rôle dans l'histoire du moyen âge oriental. C'est peut-être le seul exemple d'écriture syriaque *estranghélo* tracée en lignes verticales. Des faussaires se seraient bien gardés de le donner. M. W. Cureton, si profondément versé dans la langue et la paléographie syriaques, vient de faire graver un alphabet *syriaque estranghélo*, copié principalement sur des manuscrits du sixième siècle de notre ère, dont l'écriture ressemble beaucoup à celle du plus ancien manuscrit syriaque connu, daté de 411, et qui appartient au *Musée britannique*. Cet alphabet (1), aux formes un peu plus cursives que celles de l'écriture *estranghélo* de notre Inscription, lui est parfaitement identique.

Nous avons dit ci-dessus que, selon l'Inscription, l'un des plus zélés protecteurs de la communauté chrétienne en Chine était *I-sse*, qui réunissait annuellement, dans une espèce de Concile, les prêtres des *quatre religions* différentes qui existaient alors en Chine. On n'en connaissait que deux par le monument : celle des rédacteurs mêmes de l'Inscription et celle des bouddhistes. Les commentateurs chinois nous font connaître les deux autres qui existaient en Chine à la même époque : celle des Manichéens (*Mô-ni*), et celle des Yézidis (*Hiên-chîn, Yáo-chîn*). Au premier abord,

(1) Voir les *Essays on Indian antiquities*, de J. Prinsep, publiés avec beaucoup de documents nouveaux par M. Edward Thomas, t. II, p. 169. Londres, 1858.

on peut être surpris de rencontrer en Chine, au huitième siècle de notre ère, à côté du *Bouddhisme*, apporté de l'Inde depuis huit cents ans, et du *Christianisme*, apporté de la Mésopotamie, ou *Syrie extérieure*, comme la nommaient les Syriens eux-mêmes, le *Manichéisme*, venu de l'Inde, et le *Yézidisme*, ou la doctrine de l'Esprit du mal, apporté de la Perse. Mais quand on étudie le vaste mouvement des idées religieuses qui s'opéra en Asie dans les six premiers siècles de notre ère, l'ardeur immense de propagande qui possédait tous les adeptes des croyances nouvelles, ou prétendues telles, la surprise cesse, et on ne s'étonne plus que d'une chose, c'est de ne pas trouver en Chine, à cette époque, un plus grand nombre de nouvelles doctrines. Celle de *Manès* est assez connue; celle des *Hiên-chîn* ou *Yáo-chîn*, que nous avons cru pouvoir identifier avec les *Yézidis*, l'est beaucoup moins.

La première, après avoir été chassée de Perse, se réfugia dans l'Inde et en Chine; dans l'Inde, où elle voulut supplanter le Bouddhisme, qu'elle essaya de reporter modifié en Perse et en Chaldée; dans l'empire chinois, où elle semble avoir préparé les voies à l'Islamisme, qui y existe encore maintenant dans plusieurs provinces.

La seconde, que les commentateurs chinois de l'Inscription de *Si-ngan-fou* appellent la *Doctrine des sectateurs de l'Esprit du mal*, nous a paru être cette même doctrine professée encore de nos jours en Mésopotamie, sur les bords de l'Euphrate, et dont les sectateurs sont nommés en persan *les adorateurs de Satan* (شیطان پرست *Sait'an-peresth*). Ces doctrines semi-chrétiennes, semi-païennes, étaient venues de l'Inde et de la Perse en Chine, attirées sans doute par

la grande renommée que les empereurs de la dynastie des *Tháng* avaient acquise dans ces contrées, en étendant leur domination dans l'Asie centrale et jusque sur les bords lointains de la mer Caspienne.

L'Inscription nestorienne de *Si-ngan-fou* est jusqu'ici le seul monument connu, encore subsistant, qui constate les pérégrinations des propagateurs du Christianisme oriental dans l'extrême Asie. L'authenticité de ce monument important avait été, dès l'époque de sa découverte par des Chinois (en 1625 de notre ère), l'objet d'attaques nombreuses, plus légères que sérieuses, plus passionnées que sincères. Cette authenticité est maintenant mise au-dessus de tout doute; et nous pouvons ajouter que, pour toute personne qui voudra examiner sérieusement les faits, la conviction de l'authenticité du monument deviendra dès lors inébranlable. L'Inscription de *Si-ngan-fou* a donc aussi désormais sa place marquée dans l'histoire du développement et des progrès du Christianisme en Orient; elle deviendra ainsi un témoignage vivant et irrécusable du grand mouvement que les idées religieuses avaient produit jusqu'à l'extrémité de l'Asie, dès le commencement du septième siècle de notre ère, et qui s'est continué, avec des phases diverses, jusqu'à nos jours; et ce témoignage, devenu authentique, devra intéresser désormais indistinctement toutes les communions chrétiennes de l'Orient et de l'Occident. C'est le but que nous nous sommes proposé en faisant (*propriis expensis et sine ulla expectatione*) cette publication laborieuse et sincère; nous nous trouverons heureux de l'avoir atteint.

G. PAUTHIER.

Paris, le 7 juillet 1858.

NOTE FINALE.

Nous ajouterons quelques mots seulement sur le style de l'Inscription et sur les travaux dont elle a déjà été l'objet. Ce style est monumental et très-concis. Il y est fait très-peu usage des particules, qui donnent de l'élégance et de la clarté au discours. Néanmoins il y a une telle symétrie, un tel agencement d'équilibre mesuré dans les phrases et les périodes, que, lorsqu'on l'a bien saisi, le sens de ces phrases et de ces périodes laisse peu à désirer. L'Inscription, aux yeux des Chinois mêmes, est un modèle de composition et l'un des plus beaux spécimens du style orné de la dynastie des *Thang*, l'une des plus célèbres, sous ce rapport comme sous plusieurs autres, parmi les lettrés de l'Empire.

Le texte chinois que nous donnons a été revu scrupuleusement sur le *Facsimile* de la Bibliothèque impériale de Paris, et sur l'édition donnée par *Wang-tchang*, dans son grand *Recueil d'inscriptions chinoises*, intitulé *Kin-ch'i-tsouï-pien*, en cent soixante livres. (Bibl. Imp. nouv. f. n° 357, K. 102.) Pour faciliter autant que possible l'étude de cette inscription (et en même temps l'étude du chinois dont elle est un excellent modèle), nous avons ajouté au texte une transcription des caractères chinois, dont la prononciation embarrasse tant les commençants, et souvent même les personnes avancées dans l'étude du chinois. Nous y avons joint une *version latine littérale*, destinée à servir en quelque sorte de vocabulaire perpétuel des caractères chinois de l'Inscription avec leurs sens spéciaux et intrinsèques, ce qui nous a permis de rendre notre traduction française, non pas plus libre (car nous croyons ne pas y avoir ajouté une idée, ni même une nuance d'idée qui ne soit pas implicitement comprise dans le texte chinois), mais moins asservie à la concision souvent obscure de ce même texte. Nous avons d'abord pris le parti de nous servir, pour notre *mot à mot latin*, de la version latine du P. Boym, publiée par Kircher (*China illustrata*); mais nous avons été obligé d'y renoncer et d'en faire une autre nous-même, tant celle de Boym nous a paru et peu littérale et peu exacte, surtout dans toute la première partie. Nous laissons aux sinologues le soin de juger si nous avons eu raison d'agir ainsi; ce n'est qu'après une étude suivie et approfondie du texte que nous avons pris cette résolution.

Les *Notes philologiques et historiques* qui suivent l'Inscription, éclaircissent, nous le pensons, tous les passages du texte qui pouvaient nécessiter des explications. Ces notes sont suivies de la *traduction intégrale* des commentaires chinois qui accompagnent l'édition de *Wang-tchang*. Ces commentaires, qui ne jettent que très-peu de lumière sur le texte et le contenu de l'Inscription même, nous ont paru néanmoins d'une grande importance, parce qu'ils nous font connaître les idées que les Chinois se sont formées du monument qui nous occupe, et dont aucun d'eux n'a eu même la pensée de mettre en doute l'authenticité; et cependant ils avaient bien qualité pour cela. Ces commentaires méritaient à ce titre d'être traduits et publiés dans ce travail. On peut, d'ailleurs, dégager de ces divers commentaires plus d'une notion utile à l'étude des sectes religieuses qui se sont répandues, à diverses époques, dans diverses parties de l'Asie.

Les *Observations critiques* qui suivent ont été motivées par une prétendue *traduction nouvelle* de l'Inscription de Si-ngan-fou, publiée à Paris l'année dernière, dans une compilation intitulée : *Le Christianisme en Chine*. Nous aurions préféré ne pas en parler ; mais, dans ce cas, on aurait pu nous accuser d'injustice ou d'oubli. Nous n'avons voulu encourir ni l'un ni l'autre de ces reproches.

La *Table alphabétique* qui termine cette publication comprend notre *Mémoire sur l'authenticité* de l'Inscription, indiqué au commencement de la préface, et le présent ouvrage qui en est la suite indispensable.

Enfin nous avons fait composer, pour le joindre aux premiers exemplaires mis en vente, un *fac-simile typographique* de l'Inscription même, reproduisant, autant que possible, le *fac-simile chinois* du monument exposé à la Bibliothèque impériale de Paris. Nous avons cherché à reproduire jusqu'à l'*encadrement*, en dehors duquel nous avons placé les noms des prêtres syriens et chinois, tels que les a donnés le P. Kircher, d'après les *fac-simile* qu'il avait à sa disposition.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots des traductions qui ont été faites jusqu'ici de l'Inscription, et qui, à notre avis, sont si imparfaites, à l'exception de celle de M. A. Wylie, qu'avant d'avoir étudié à fond cette inscription sur le texte chinois, ces mêmes traductions, nous devons l'avouer, nous avaient inspiré des doutes sérieux sur son authenticité.

En voici l'énumération par ordre de dates :

1° Une traduction latine publiée par le père Kircher, dans son *Prodromus coptus*, (Romæ, anno 1636), et reproduite par lui, mais modifiée, avec une paraphrase latine, dans sa *China illustrata*, 1667. Cette traduction, accompagnée du texte chinois gravé sur cuivre, mais presque entièrement méconnaissable, et de la transcription selon l'orthographe mixte portugaise-espagnole des missionnaires, est du père Boym ;

2° Une traduction française, traduite sur la traduction italienne (1643) faite sur la traduction originale portugaise du père Semedo (1642), et publiée dans l'ouvrage de ce missionnaire, intitulé : *Histoire universelle de la Chine*, Paris, 1667 ;

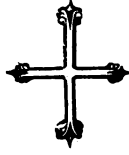
3° Une traduction française accompagnée d'une paraphrase, l'une et l'autre faites par le père Visdelou, et publiées (sur un manuscrit très-imparfait déconvert après la mort de l'auteur) dans le *Supplément à la Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, La Haye, 1779 ; reproduites par divers ;

4° Une traduction anglaise faite par M. E. C. Bridgman, et publiée dans le *Chinese Repository*, vol. XIV, accompagnée du texte chinois et de la traduction latine du père Boym, avec la version française de Dalquié. Chine, 1845.

Depuis l'impression de notre *Mémoire*, nous avons pris connaissance d'une nouvelle traduction anglaise de M. A. Wylie, publiée avec de savantes notes dans le *Journal de la Société orientale américaine*, vol. V, p. 277 et suiv., année 1856. Cette dernière traduction est, selon nous, bien supérieure à toutes celles qui l'ont précédée.

ARGUMENT.

§ 1 et 2. — Des attributs de Dieu *un et trois*, dont le nom est *ÉLOHA*. La création du monde tirée du néant. Le signe de la croix † pris comme emblème de pacification universelle. — 3. Création de l'homme; sa nature. — 4. Sa chute. — 5. Naissance des sectes nombreuses qui ont agité le monde. — 6. L'incarnation; le Messie; la Vierge enfante le Saint en Syrie; une étoile annonce l'heureux événement; les Mages de la Perse. — 7. Accomplissement des prophéties; dogme de la *Trinité*; la mort vaincue par la résurrection du Saint; son ascension; les livres qui renferment sa doctrine. — 8. Institution du baptême. Le sceau du nouveau pacte est le signe de la croix †; l'appel des fidèles frappé sur des tablettes de bois, à la manière orientale, où les cloches ne sont pas en usage. — 9. Caractère distinctif des apôtres de la foi nouvelle; leur barbe, leur tonsure; ce qu'elles signifient; ils n'ont point d'esclaves à leur service; tous les hommes sont égaux pour eux; leur mépris des richesses. Le jeûne. La retraite. Ils prient sept fois le jour, et offrent le premier des sept jours un sacrifice sans victimes. — 10. Caractère de la loi nouvelle, nommée la *Religion resplendissante comme la lumière du soleil* : *King kiào*. La loi sans les souverains; les souverains sans la loi. — 11. Arrivée d'*Olopen* en Chine, venant de la Syrie, et portant avec lui les saintes Écritures. Honneurs qui lui sont rendus. Les saintes Écritures sont portées au palais de l'Empereur, où elles sont étudiées et trouvées excellentes. Il est ordonné de les traduire et de les enseigner en public. — 12. Édît de l'Empereur *Thái-tsoûng* (638) concernant la religion chrétienne. — 13. Les magistrats reçoivent l'ordre de faire faire le portrait de l'Empereur pour le placer dans l'église chrétienne. — 14. Description de la Syrie, selon les relations chinoises. — 15. Progrès de la religion chrétienne en Chine sous l'Empereur *Káo-tsoûng* (650-683). — 16. Les bouddhistes et les lettrés cherchent à entraver ces progrès; des personnages éminents, dont les uns sont venus de la Tartarie, soutiennent la foi nouvelle. — 17. L'Empereur *Hioûen-tsoûng* (713-755) ordonne à cinq princes, ses frères, d'aller visiter l'église chrétienne qu'il fait restaurer à ses frais. — 18. Le même souverain fait transporter les portraits des cinq Empereurs, ses prédécesseurs, dans l'église chrétienne; il fait don en même temps de cent pièces d'étoffe de soie. — 19. Arrivée en Chine d'un nouveau prêtre syrien. Il est invité, ainsi que six autres prêtres chrétiens, à se rendre au palais de l'Empereur pour y accomplir les cérémonies de leur culte. L'Empereur leur donne des inscriptions morales écrites de sa main, et qui sont placées dans l'enceinte de l'église chrétienne. — 20. L'Empereur *Sou-tsoûng* (756-762) fait construire de nouvelles églises chrétiennes. — 21. L'Empereur *Tai-tsoûng* (763-779) envoie aux prêtres chrétiens, à chaque jour anniversaire de sa naissance, de l'encens et des mets de sa table. — 22. L'Empereur *Ts'i-tsoûng* (780-783); éloge enthousiaste de cet Empereur. — 23. La vie est un écho qui répond à un autre écho. — 24. Bonze indien élevé à de hauts emplois; son éloge; ses grands talents; sa charité. *Vers laudatifs*, en seize strophes, résumant le préambule qui précède. — 25. Date de l'inscription, septième jour du mois du printemps, de l'année 781 de notre ère, jour férié de la célébration de l'*Hosanna*.



中 國 碑。	教 流 行	大 秦 景
--------------	-------------	-------------

造 化 妙 衆	摠 玄 樞 而	後 而 妙 有	然 靈 虛 後	而 无 元 宵	真 寂 先 先	粵 若 常 然	景 淨 述	大 秦 寺 僧	并 序。	中 國 碑 頌	景 教 流 行
------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------	------------------	---------	------------------	------------------

tchóng	kiáo	1. Tá
koué	lieòu	thsin
pel.	híng	king

12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
tsáo	2. Tsing	héou	jén	eùh	tchin	1. Yé	king	Tá	píng	tchóng	2. King
hóa ;	hióu	eùh	ling-	wòu	tsí ;	jó,	tsing	thsin	síu.	koé	kiao
miáo	khou	miáo	hiú ;	yoén ;	sién	tcháng-	choü.	ssé		pel	lieòu
tchóng	eùh	yeòu.	héou	yáo	sién	jén	séng			soúng	híng

TOÛ TA-THSÍN CLARISSIMÆ
LEGIS PROPAGATÆ PROMULGATÆQUE
IN MEDIO REGNO MONUMENTUM-LAPIDEUM.

* et sine origine; valdè-profundum-et-remotum * sic! intelligens, vacuum; postremorum ¹⁰ postremum et admirabile existens! ¹¹ Simul-cepit profundum manu-explorans et ¹² fecit creationem. Valde-sutilium multitudinum.

¹ Clarissimæ Legis propagatæ promulgatæque-in ² medio regno Tabulæ-lapidæ carmen-laudativum ³ cum proœmio. toû ⁴ Tá thsin Ecclesiæ sacerdos ⁵ King tsing retulit.

⁶ Oh! Sic, semper-existens^o ; verum, quietum; primorum primum

INSCRIPTION

DE

SI-NGAN-FOU.

1. INSCRIPTION SUR PIERRE CONSTATANT L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION DE LA RELIGION RESPLENDISSANTE DU TA-THSIN DANS LE ROYAUME DU MILIEU.

2. *Chant laudatif avec prolégomènes formant l'inscription sur pierre de la Religion resplendissante introduite et pratiquée en Chine ; — le tout rédigé en chinois par KING-TSING, prêtre de l'Église syrienne.*

1. L'Être qui existe par lui-même étant la vérité substantielle, absolue, la puissance solitaire immanente et immuable, il précéda les premiers êtres et il est lui-même sans commencement ; inaccessible à toute perception des organes des sens, étant l'intelligence, l'incorporéité mêmes, il succédera à ceux qui seront les derniers dans l'espace et le temps, et son existence sera toujours merveilleuse ¹ !

2. Explorant, de ses mains puissantes, les abîmes ténébreux du monde, il opéra la création. Cet Être primordial, que les intelligences subtiles, que la foule des saints hom-

NOTA. Literæ sinicæ ac latina versio dextrorsum exordiantur. Unusquisque character sinicus, uno verbo, vel ubi necesse est, pluribus verbis, in ordine suo, ad amussim convertitur. Ubi pluribus, tum ductâ lineolâ (—) in unum ea conjunguntur. Verba uncis [] inclusa, vel italicis literis composita,

ad versionem intelligendam inserta sunt. Genitivi notas, aliquando particulas mere relativas, expletivas, finales, etc. circulo °, eorum vacui sensus imagine, representabimus.

¹ Ces chiffres renvoient aux Notes philologiques et historiques placées à la suite de l'Inscription.

飾	嗜	盈	海	人	作	地	生	以	主	我	聖
純	洎	素	渾	別	匠	開	二	定	阿	三	以
精	乎	蕩	元	賜	成	日	氣	四	羅	一	元
閒	娑	之	之	良	万	月	暗	方	訶	妙	尊
平	殫	心	性	和	物	運	空	鼓	歟	身	者
大	施	本	虛	令	然	而	易	元	判	无	其
於	妄	無	而	鎮	立	晝	而	風	十	元	唯
此	鈿	希	不	化	初	夜	天	而	字	真	
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
ché	chi.	ying.	hāi.	jīn.	tsó.	tí	sèng	l	tchü	ngó	ching
chün	4. Kí	sóu	hoén	plé	3. tsáng	kháí.	eúlh	tíng	á-	sán	i
tháing	hoù	tháng	yoùen	ssé	tching	jí	khí.	ssé	lò-	í	yoùen
kién	só-	tchi	tchi	liáng	wén	youét	án	fáng;	bà	miáo	tsün
phing	tán	sín,	síng,	hò;	wé,	yün	khóng	kou	yü ?	chín,	tchè,
tá	chi	pén	hiú	líng	jèn	eúlh	í	yoùen	pwán	wóu	khi
yü	wáng.	wóu	eúlh	tchín	lí	tchéou	eúlh	fúng	chí	yoùen	wét
thseu	tién	hi	pou	hóa	tsou	yé	thièn	eúlh	tséu	tchin	

fectis universis rebus tunc erigere-voluit primum ⁸ hominem. Distinctè dedit [illi] excellentiam concordiamque. Mandavit subjicere mutata ⁹ maria. Turbida ab-origine ejus natura, vacua et non ¹⁰ plena-erat. A-pravis-cupiditatibus-alienum magnum ejus cor, primitus non desiderabat ¹¹ appetebatque. Promanavit à Sò-tán extensus dolus; floribus-aureis ¹² ornavit simplicitatem puritatemque. Tempore-elapso complanavit elevatum in hujus...

¹ sanctorum, ab origine adorant qui : hæc sola ² nostræ Trinæ unitatis admirabilis persona, sine principio, veritatis ³ Dominus A-ló-há, nonne? Distinxit crucis signum ⁴ ad determinandum quatuor regiones; commovit primigenum spiritum et ⁵ produxit duos khi [id est : materia et forma]. Obscurum vacuum mutatum - fuit et Cælum ⁶ Terraque aperta - fuerunt. Sol Lunaque circumvolverunt et dies noxque ⁷ facta-fuerunt. Artifex per-

mes, dès l'origine, ont adoré, n'est-ce pas notre UNITÉ-TRINE², dont la personne admirable est sans commencement, le maître souverain de la vérité : ELOHA (*) !

Prenant le signe de la croix + pour déterminer les quatre parties du monde³, il donna le mouvement à l'air primordial et produisit les deux grands principes actifs de l'univers⁴; le sombre vide fut transformé, et le ciel et la terre parurent; le soleil et la lune accomplirent leurs révolutions, et le jour et la nuit furent faits (**) !

3. Le grand ouvrier ayant ainsi achevé la création de tous les êtres⁵, ce fut alors qu'il forma⁶ le premier homme. Il le distingua des autres êtres en le douant de facultés supérieures : la bonté et la sociabilité. Il lui donna le commandement jusque sur les mers transformées⁷. Sa nature intelligente était semblable, dans l'origine, à l'onde qui n'a pas encore dépouillé tout son limon; il était simple et sans orgueil. Son cœur, encore étranger à toutes les passions qui le troublent, n'avait originellement aucune concupiscence, aucuns désirs déréglés.

4. Mais il lui arriva que, trompé par les mensonges réitérés de Satan, sa nature pure et simple se corromptit en se revêtant d'ornements extérieurs. Avec le temps s'effaça ce qu'il y avait de bon et d'élevé dans cet état primitif

(*) En chinois ce nom est transcrit *O-lô-ô*, représentant exactement la prononciation syriaque du nom de Dieu propre à cette langue : ܐܠܗܐ *alohd*,

le même que ֵלֹהִים *Eloha* en hébreu.

C'est déjà ici une première preuve que les auteurs de l'inscription étaient *Syriens*. De plus, l'exposé succinct de leurs croyances, ou le symbole de leur

foi par lequel commence cette même inscription, et qui est remarquable sous plus d'un rapport, ne peut laisser aucun doute à cet égard.

(**) « Et dixit Deus : Fiat lux, et facta est lux.

« Et vocavit Deus lucem diem, et tenebras vocavit noctem. Et factum est vespere, et factum est mane, dies unus. » (*Genèse*, ch. 1, § 3 et 5.)

戡	一	迷	迫	情	以	禱	宗	織	十	非	是
隱	分	休	轉	倭	矯	祀	或	法	五	之	之
真	身	復	燒	倭	人	以	空	羅	種	內	中
威	景	於	積	茫	智	邀	有	或	肩	是	隙
同	尊	是	昧	然	慮	福	以	指	隨	以	冥
人	弥		亡	無	營	或	淪	物	結	三	同
出	施	我	途	得	營	伐	二	以	轍	百	於
代	訶	三	久	煎	恩	善	或	託	競	六	彼
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
thsí	í	mí	pě	tsing	i	taò	tsuáng;	tchí	chí	fey	chí
yín	fén	hieou	tchui	yé-	kiáo	ssé	hoé	fa	ou	tchí	tchí
tchin	chin,	fou.	cháo.	yě.	jin.	i	khuóng	lò.	tchuáng.	néi;	tchuáng;
wéi,	king	6. Yü	tsi	máng-	tchi	yáo	yeón	hoé	kién	5. Chí	kí
tsuáng	tsün	chí	moü	jén	liú	foü;	i	tchí	souí	i	míng
jin	mi-		wang	wou	ying-	hoé	lún	wé	kié	sán	tsuáng
tchoü	chí-	ngó	toü.	té.	ying;	fa	cülh;	i	ché.	pé	yü
tsá.	há;	sán	kicou	tsièn	ngén	chén	hoé	tho	king	lou	pi

gitando ibant-et redibant; superiorum-
beneficia, * animi-affectus * indesi-
nenter-agitabantur. * Vanæ-conceptio-
nes non adipiscendæ-erant. Torridè
comprimebantur, revolutique crema-
bantur. Aggregantes tenebras perde-
bant viam. Diu ¹⁰ perturbarunt bo-
num reditum.—In hoc [tempore] nostra
Trina ¹¹ unitas partita est personam
clarissimo venerabilissimoque Mí-chí-
há; ¹²recondendo abscondendoque ve-
ram majestatem simul homo prodiit-in
sæculum.

¹ veri ° medio; scidit tenebrose con-
venientia in illius ² falsi ° interiore.
Qua-de causa ter centum sexties ³ de-
cem quinque sectæ, humeris sese-pre-
mentes, nodos-nexentes rotarum-ves-
tigiis, inter-se-contententes ⁴ texere
legum retia. Aliqui indicabant res-ma-
teriales pro credendo ⁵ principio; ali-
qui vacuum tenebant pro immergendis
duabus [causis]; aliqui ⁶ precibus sa-
crificabant ad accersendam fortunam;
aliqui jactabant-se virtutibus-ornatos
ad decipiendum homines. Sapienter co-

de sa nature sincère et vraie, et il tomba ténébreusement dans l'erreur et le mensonge qui lui avaient été suggérés.

5. C'est de là que naquirent les trois cent soixante-cinq sectes qui se succédèrent, comme une foule tumultueuse se heurtant dans les mêmes ornières, en tramant mille embûches l'une contre l'autre, pour faire prévaloir leurs doctrines respectives. Les unes désignaient les êtres matériels, les éléments, comme devant être l'objet de notre culte, le principe et le but de nos croyances; les autres posaient le vide comme l'abîme où s'engloutissaient les deux principes⁸; les autres offraient des sacrifices et adressaient des prières aux esprits pour en obtenir des richesses; les autres vantaient leurs vertus pour tromper les hommes. Ces conceptions de la sagesse humaine sans cesse en activité; les préférences des supérieurs; les passions des autres toujours en mouvement, produisirent une confusion telle, qu'il devint impossible d'en rien obtenir. Ces doctrines, ainsi réduites à l'extrémité, se consumèrent elles-mêmes dans un travail impuissant⁹, en accumulant les obscurités et en perdant toute voie pour en sortir. Cet état de confusion dura longtemps avant que l'on pût retourner au bien (*).

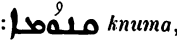
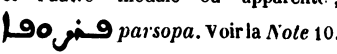
6. Ce fut alors que notre UNITÉ-TRINE divisa sa personne¹⁰ dans le resplendissant et vénérable Messie (*Michi-hô* **), en voilant sa véritable majesté. Il apparut dans le monde comme un simple mortel¹¹. Les Esprits dans le ciel

(*) Ce paragraphe (de même que le précédent) est extrêmement vague et obscur; il doit être généralement pris au figuré. Nous ne sommes pas certain d'en avoir toujours saisi le véritable sens.

(**) Ces mots sont la transcription

exacte du nom syriaque : 
 MICHISHA, Messie, que l'on prononce

aussi *Michi-hô*. L'expression du texte chinois : 分身 *fén chin*, « diviser sa personne », correspond au dogme nestorien des deux personnes en J. C.

l'une substantielle :  *knuma*, et l'autre modale ou apparente,  *parsopa*. Voir la Note 10.

航	妄	懸	三	境	陶	一	家	四	斯	於	神
以	於	景	常	之	良	淨	國	聖	靚	大	天
登	是	日	之	度	用	風	於	有	耀	秦	宜
明	乎	以	門	鍊	於	無	大	說	以	景	慶
宮	悉	破	開	塵	正	言	猷	之	來	宿	室
含	擢	暗	生	成	信	之	設	舊	貢	告	女
靈	掉	府	滅	真	制	新		法	圓	祥	誕
於	慈	魔	死	啓	入	教	三	理	卅	波	聖
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
háng	wáng	hiuén	sán	king	tháo	í	kiá	ssé	ssé	yü-	chín
i	yü	king	tchang	tchl	liáng	tsing	koúe	ching	tou	tá-	thiën
tèng	chí	jí	tchl	tou.	yoàng	foàng	yü	yeoù	hóe!	thsín.	siouén
ming	hoù	i	mén.	lién	yü	wou	tá	choùe	i	king	king,
koàng.	sí	pó	khai	tchin	tching	yén	yeoù.	tchi	lái	soù	chí
hán	tsoùt.	ngán	séng	tching	sín.	tchl	ché	kiéou	koàng.	káo	nü
ling	thiao	fou.	mié	tchin.	tchi	sín	fa :	7. Yoéu	tsiang.	tán	ching
yü	tseu	mó	ssé.	khi	pa	kiáo.	sán	li	nién	pó	ching

ordinavit octo ⁸ finium ⁹ mensuras;
purificando-sicut-igne-metalla pulve-
rem, perfecit veritatem; aperuit
¹⁰ trium regularum ¹¹ portam; reseravit
vitam, extinxit mortem; ¹² suspendit
clarissimum solem ad dissipandas te-
nebras civitates. Dæmonis ¹³ men-
dacia de hinc, oh! penitus-cognita im-
peditaque [fuerunt]. Concutivit miseri-
cordie ¹⁴ naviculam ad ascendendas
clarissimas mansiones; inclusæ ani-
mæ ab.....

¹ Spiritus in-cœlis declaraverunt læ-
titiam : « Domi femina peperit San-
ctum ² in Tá-thsin; clarissima con-
stellatio annuntiavit felicitatem; Po-
³ ssé viderunt claritatem ad transpor-
tanda munera. » — Revoluta-est bis-
decem ⁴ quatuor Sanctorum, [quam]
habuerunt dictam, illa antiqua lex :
« Gubernare ⁵ familias regnaque cum
magna doctrina. » Instituit Trinæ
⁶ unitatis purum dogma, non dicendo il-
lum novam [esse] doctrinam. ⁷ Exsti-
mulavit bonos habitus cum recta fide;

annoncèrent la bonne nouvelle ¹² : « Une Vierge a en-
« fanté le Saint dans la Syrie ¹³ ! Une constellation resplen-
« dissante a proclamé l'heureux événement ; les Perses ayant
« aperçu sa clarté, sont venus apporter leur tribut (*). »

7. Ainsi s'est trouvé accompli ce que les vingt-quatre saints avaient annoncé dans l'ancienne loi ¹⁴ : « Le gouver-
« nement des familles et des États par une grande et su-
« prême doctrine ¹⁵. » Il établit la doctrine pure de l'UNITÉ-
TRINE, sans l'appeler une nouvelle religion ¹⁶. Il fortifia
les bonnes habitudes par l'usage de la vraie foi. Il posa les
lois des huit limites morales que l'on ne doit point franchir.
La poussière de la terre, purifiée comme le métal dans la
fournaise, devint la vérité parfaite. Il enseigna au monde
les trois grandes vertus cardinales ¹⁷ ; il lui ouvrit les
sources de la vie, et anéantit la mort. Il suspendit au ciel
le brillant soleil de la vérité pour dissiper les habitations
des ténèbres ; les ruses mensongères du démon ¹⁸ furent dès
lors pénétrées et déjouées. Il mit en mouvement le navire
de la miséricorde pour s'élever aux brillantes demeures (**);
les âmes qu'il renfermait purent dès lors, en traversant le

(*) Par *P'o-ssé* ou *Perses*, l'auteur de l'Inscription a voulu évidemment désigner les Mages de la Perse, auxquels la tradition a donné le nom de *Rois Mages*, et qui, d'après l'Évangile selon saint Matthieu, se rendirent à Jérusalem pour adorer l'Enfant Jésus.

« Jésus étant donc né à *Beth-lechem*
« de Jehuda, au temps du roi Hérode,
« des Mages (*Magushi*) vinrent de l'est
« à *Urishtem* (Jérusalem). Et ils dirent :
« Où est le roi des Juifs qui vient de
« naître ? car nous avons vu son étoile
« dans l'Orient, et nous sommes venus
« pour l'adorer. » (Évangile de saint
Matthieu en syriaque.)

(**) Quoique le dogme de la *Résur-
rection* ne soit pas exprimé ici en pro-
pres termes, on ne peut cependant le
méconnaître dans cette dernière phra-
se. Il en est de même de celui de l'*As-
cension*. Mais le langage employé par
les auteurs de l'inscription chinoise est
plus poétique que dogmatique. En ou-
tre, la nécessité pour eux de renfermer
tant de choses dans un si petit espace,
tout en créant une plus grande diffi-
culté d'interprétation, a rendu l'exposé
de leurs dogmes, déjà suffisamment
vagues par eux-mêmes, plus vagues
encore dans l'inscription.

罄	賤	內	有	生	震	四	潔	法	部	亭	是
遺	於	情	外	榮	仁	照	虛	浴	張	午	乎
於	人	不	行	之	惠	以	白	水	元	昇	既
我	不	畜	削	路	之	合	印	風	化	真	濟
齋	聚	臧	頂	存	音	無	持	滌	以	經	能
以	貨	獲	所	鬚	東	拘	十	浮	發	畱	事
伏	財	均	以	所	禮	擊	字	華	靈	廿	斯
識	示	貴	無	以	趣	木	融	而	開	七	畢
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
khing	tsien	nei	yeou	seng	tchin	ssé	kí	fa	poú,	ting	chí
i	yü	tsing.	wái	young	jín	tcháo	hià	yü	tcháng	wou	hou
yü	jín.	poú	hing.	tchi	hóel	i	pé.	chout	youén	ching	kí
ngü.	poú	hio	sio	lou.	tchi	hó	yín	foüng,	hóa	tchin.	tsí,
tchât	tsiú	tsáng-	ting	9. Tsou	yín.	wou	tchi	tí	i	kíng	neng
i	hó	hoé;	ssó-	siú	toüng	khicou.	chí	foü	fa	lieou	ssé
foü	thsát.	kiün	i	ssó-	li	kié	tséu,	hóa	ling	nién	ssé
chí	khi	kouel	wou	i	thsou	moú	young	eülh	8. Pién	tsí	pí.

moris, charitatis, misericordiaeque^o sonus-est. Ad orientem ritus-faciendo respiciunt⁸ viventium gloriae^o iter. Asservant barbam, qua propter⁹ habent externam consuetudinem; circum-radunt capitis-verticem, qua propter carent¹⁰ interioribus affectibus. Non alunt¹¹ servos; aequales-existimant nobiles¹¹ ignobilesque inter homines. Non coacervant divitias opesque. Docent¹² pauperibus eo-quod-reliquum-est-munerari a nobis. Jejunant ad subiiciendam scientiam;.....

¹ illo-tempore, oh! facto transitu, potuerunt agere hanc finem. ² Medio-die ascendit veritatis [locum]. Scripturarum remanentibus bis-decem septem³ libris, extensa-est originalis conversio ad liberandum intelligentias. Superliminaris⁴ regula, corpus-lavandi aqua mos, sordes-mundans, supernatare-facit formosum et⁵ purificando vacuum-interius dealbat. Pro sigillo ceperunt crucis signum, extendens-ad⁶ quatuor sidera ad congregandos [homines] sine cohibitione. Pulsato ligno, ⁷ ti-

fleuve de la vie, obtenir cette fin glorieuse. A l'heure de midi, il s'éleva au séjour de la vérité ¹⁹. Des saints livres ont été laissés au nombre de vingt-sept, qui ont étendu les conversions originelles en libérant les âmes ²⁰.

8. La loi a pour première initiation ²¹ la coutume de la purification par l'eau, ou du baptême, qui nettoie, embellit le corps, et dépouille l'âme de toutes ses souillures. Le sceau employé dans le nouveau pacte a été le signe (*) de la *croix* ✕ qui s'étend vers les quatre points lumineux, comme la fleur *Ssé-tchao* ²², pour réunir toutes les créatures dans la même foi, sans les contraindre. L'appel frappé sur la tablette de bois est le son qui fait surgir dans les cœurs la compassion et la charité ²³. En se tournant vers l'Orient pour accomplir leur mission religieuse (les ministres de la foi nouvelle) ont eu en vue le chemin de la gloire, qui donne la vie.

9. Ils conservent toute leur barbe, montrant par là qu'à l'extérieur ils suivent l'usage du monde. Ils se rasent le sommet de la tête, indiquant par là qu'à l'intérieur ils se sont dépouillés de toutes les passions. Ils n'ont point d'esclaves à leur service; les hommes de condition noble, comme ceux de condition vile, sont placés par eux au même niveau. Ils n'amassent point de richesses; ils enseignent, au contraire, que nous devons donner aux pauvres notre superflu. Ils observent le jeûne, afin de soumettre

(*) Le signe ou caractère en question est effacé dans le *fac-simile* de l'Inscription conservé à la Bibliothèque impériale de Paris. Dans l'édition de *Wang-tchang*, accompagnée de commentaires (dont nous donnons ci-après la traduction), le caractère en question est remplacé par le signe habituel chez les Chinois pour indiquer dans leur typographie les signes effacés, illisibles

ou inconnus des textes qu'ils reproduisent : le signe □. Le sens de la phrase indique suffisamment que ce devait être le signe de la *Croix*, représenté plusieurs fois dans l'Inscription par le caractère chinois + *chi*, dix, qui lui ressemble, mais qui, à cette place, était probablement figurée comme en tête de cette inscription, pour mieux représenter la fleur *Ssé-tchao*.

眞經望風律以馳艱	阿羅本占青雲而載	人大秦國有上德日	帝光華啓運明聖臨	下文明太宗文皇	道不大道聖符契天	惟道非聖不弘聖非	功用昭彰強稱景教	眞常之道妙而難名	七日一薦洗心反素	七時禮讚大庇存亡	而成戒以靜慎爲固
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
tchin	A-	jín,	tí,	'hiá	táo	wéi	koung	tó tchin	tsí	tsí	eùth
king;	lò-	tá	kuang	wèn	pou	táo,	yóung	tchang	jí	chi	tching
wáng	pén;	thsin	hóu	míng.	tá.	fèi	tcháo	tchi	í	li	kiát
foùng	tchèn	koúe	khi		táo	ching	tchang.	táo,	tsièn.	tsán,	i
liú	tsing	yéou	yún,	ti. T'ai	ching	pou	kiáng	miáo	sí	tá	tsing
i	yùn	cháng	míng	tsoung	foù	húng;	tching	eùth	sín	pi	chin
tchi	eùth	té,	ching	wèn	kí,	ching,	king	nán	fán	tsùn	wéi
kièn	tsái	yoùe	lin	huang-	thien-	fèi	kiáo,	ming.	sóu.	wáng.	koú.

ingrandescunt. Regula, sanctis, *sicut* scriptura - publico - sigillo - munita obligatis, tò celo ⁸ subjectum pulchre radiat. — τού Thai tsoung [magnus antecessor], ornati flavi ⁹ domini coruscante floridogue-tempore* gradiente, clarissimi sancti sollicitudinem-gerentis ¹⁰ hominibus, τού Tá thsin regni habuit superiori virtute-præditus, nuncupatus ¹¹ A-ló-pén; consulens cæruleas nubes et deferens ¹² veras scripturas; contemplando ventorum regulam ad fugienda expeditionis.

¹ et perficere. Evigilant ut quiescentia circumspectione eveniant fortes. ² Septem - vicibus diei rite-perpetrant laudativas-orationes, magno adjutorio existentium mortuorumque; ³ septem dierum primo oblationem-sine-victimam-offerunt. Purificando corda revertuntur ad simplicitatem. ⁴ Veritatis perennitatisque ⁵ lex, admirabilis et difficile nominari-potest. ⁶ Operibus actionibusque illuminat patefacitque. Ideo cogimur vocare illam splendentem Religionem. ⁷ Sola regula sine sanctis non magnificatur; sancti sine ⁸ regula non

leur intelligence, la chair et l'esprit, et d'arriver ainsi à la perfection. Ils s'imposent une surveillance extrême sur eux-mêmes, dans la retraite, afin d'être fermes et persévérants dans leurs principes. Sept fois le jour, ils pratiquent le rite des oraisons laudatoires, au grand avantage des vivants et des morts. Le premier d'entre les sept jours (*), ils offrent un sacrifice sans victimes ²⁴, qui purifie le cœur et le fait retourner à son innocence primitive.

10. La loi de la pérennité et de la vérité est merveilleuse et difficile à nommer ²⁵. Les œuvres méritoires, les actes qu'elle produit, se manifestant de toutes parts, l'ont fait appeler la « Religion resplendissante comme la lumière du « soleil (*King-kido*) ²⁶. » La doctrine seule, sans la participation de ceux qui sont placés à la tête des sociétés pour les gouverner ²⁷, ne peut exercer un grand empire; les souverains, sans la doctrine, ne peuvent être grands. La loi et le souverain étant unis, comme le sceau l'est à l'édit, le monde, par cela même, est civilisé et éclairé.

11. A l'époque de l'Empereur accompli *Thai-tsoûng*, dont le règne fut si brillant et si florissant (627-650), et qui étendit au loin l'empire des *Thâng*; de ce saint Empereur si éclairé, qui s'occupait avec tant de sollicitude du bonheur des hommes ²⁸, il y en eut un d'une vertu éminente, du royaume de Syrie, nommé *Olopen*, qui, consultant les nuages azurés du Ciel, et portant avec lui les véritables Écritures sacrées ²⁹, observa avec attention la règle des vents pour fuir les périls auxquels il était exposé (dans

(*) Chez les chrétiens orientaux le *dimanche* forme le *premier jour* de la semaine, au lieu d'être le *septième*. On le nomme en syriaque:  *chad beshabo*, « le premier jour de la semaine », *primus hebdomadis dies, dies Solis*. La locution est absolument la même en syriaque qu'en chinois: *unus, vel primus septem dierum*.

旨	像	大	教	名	秋	傳	禁	入	玄	安	險
玄	來	德	密	聖	七	授	闔	內	齡		貞
妙	獻	阿	濟	無	月	貞	深	翻	總	帝	矐
無	上	羅	羣	常	詔	矐	知	經	仗	使	九
爲	京	本	生	體	日	十	正	書	西	宰	祀
觀	詳	遠	大	隨	道	有	眞	殿	郊	臣	至
其	其	將	秦	方	無	二	特	問	賓	房	於
元	教	經	國	設	常	年	令	道	迎	公	長
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
tchi ;	siàng ;	tá	kiáo ;	míng ;	tsièou	tchouén	kiá	jí	yoüén	ngán.	hién,
hióden	lái	tě	mí	chíng	tsí	chéou.	wéi.	nét.	ling.		tching
miao	kién	A-	tsí	wou	yoüef.	tziching	chin	fán	tsùng	Tí	kouán
wou	cháng	lò-	kiùn	tchang	tcháo	kouán	tcht	kíng	tcháng	ssé	kieou
wéi.	kíng.	pén,	séng.	tí.	yoüef:	chi	tching	choü	sí	tsái	ssé,
kouán	tsiàng	yoüén	tá	soüi	táo	yéou	tchin.	tién.	kiáo,	tchin	tchi
khi	khi	tsiàng	thsin	fáng	wou	eüih	té	wén	pín	fáng	yü
yoüén	kiáo	kíng	koüé	ché	tcháng	nién	ling	táo	ying	koüng	tchiáng

Edictum inquit : « Regula non-habet
 « immutabile ⁸ nomen; sanctitas non-
 « habet immutabilem substantiam. Se-
 « cundum regiones proponuntur ⁹ re-
 « ligiones; secreto adjuvant multitudi-
 « num viventes. τω Tá-thsin regni
 « ¹⁰ magna virtute-præditus A-ló-pén,
 « e-longinquo introducens Sacras-Scri-
 « pturas, ¹¹ imaginesque, venit illas
 « offerre-in supremam regiam, expen-
 « dens ejus religionis ¹² scopum; ea-
 « est recondita admirabilisque non
 « agens. Considerando ejus magnum...

¹ pericula, Tchíng-kouán nono anno
 pervenit ad Tcháng- ² ngán. Impera-
 tor præcepit consiliario ministri Fáng
 duci ³ Hioüen-líng simul-plura-cape-
 re scipiones ad occidentis suburbana,
 hospiti obviam-ire ⁴ ingrediendum
 intus. Interpretatis scriptoris in libro-
 rum regia-aula, inquirebatur-de doctri-
 na ⁵ in-privatis palatii-partibus. Pro-
 funde cognita recta veraque dignota
 fuit. Solummodo mandatum-est ⁶ tran-
 smittere docereque eam. τω Tchíng
 kouán decimus et secundus annus,
⁷ autumnus septima luna, Imperatoris-

son voyage). La neuvième année *tching-kouân* (635 de notre ère), il arriva dans la ville de *Tchang-ngan*. L'empereur prescrivit à son premier ministre, du titre de Duc (*Koung*), *Fâng-Hioûen ling* ³⁰, de prendre avec lui une escorte militaire, et de se rendre au faubourg occidental, à la rencontre de son hôte, pour l'introduire ainsi escorté dans l'intérieur. Les livres sacrés qu'il apportait avec lui ayant été traduits ³¹ dans une salle du palais impérial, des questions nombreuses furent faites concernant la Loi dans le cabinet de l'Empereur, interdit au public. Cette loi, après avoir été profondément étudiée, fut trouvée droite et vraie. Il fut ordonné seulement de la répandre et de l'enseigner en public ³².

12. Dans la douzième année *tching-kouan* (638), en automne, à la septième lune, un Edit impérial fut publié; il disait:

« La loi qui doit régler les actions des hommes n'a pas
 « un nom immuable; la sainteté n'a pas non plus un corps,
 « une manière d'être immuable. Les religions ont été éta-
 « blies selon les temps et les lieux, pour servir en silence
 « au soulagement de la multitude. Olopen (*), homme de
 « grande vertu, du Royaume de *Ta-thsin*, venu de loin,
 « apportant avec lui des livres sacrés et des images, est
 « arrivé dans la capitale pour nous les offrir en présent,
 « en expliquant le sens, le but de sa doctrine religieuse.
 « Cette doctrine a été trouvée profonde, merveilleuse,
 « pleine de renoncements aux œuvres du siècle ³³. En con-
 « sidérant son principe fondamental, on trouve qu'elle

(*) Ce nom est syriaque; il s'écrit

ܐܠܡܢܐ

Alopeno, et signifie *retour de*

0

Dieu; la première partie du nom étant

formée des deux premières syllabes du nom de Dieu, *A lo ho: Eloha*. La prononciation *O-lo-pen* étant plus suivie, elle a été conservée dans la traduction française.

記	永	英	轉	旋	巨	宗	寺	於	人	說	宗
及	輝	朗	摸	令	唐	周	一	京	宜	理	生
漢	法	景	寺	有	道	德	所	義	行	有	成
魏	界	門	壁	司	光	喪	度	寧	天	忘	立
史	按	聖	天	將	景	青	僧	坊	下	筌	要
策	西	迹	姿	帝	風	駕	廿	造	所	濟	詞
大	域	騰	汎	寫	東	西	一	大	司	物	無
秦	圖	祥	彩	真	扇	昇	人	秦	卽	利	繁
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
kí,	yóung	ying	tchuen	siuen.	kiú	tsodng	ssé	yü	jin.	choüe.	tsodng
kí	hóel	làng	mó	13. líng	tháng	tchéou	í,	king	sióden	li	séng
hán	fa	king	ssé	yeou	táo	té	ssò	i-	híng	yéou	tching
'wéi	kiat.	mén.	pí.	ssé,	14. déng,	sáng,	tóu	ning	thièn	wáng	lí
ssé	14. 'An	ching	thièn	tsiáng	king	thsing	séng	fàng,	'hiá.	tsián.	yáo.
thsé,	si	tsi	tseù	tí	foung	kiá	nién	tsáo	ssò	tsi	tsé
tá	yü	tèng	fán	siá	toung	si	í	tá	ssé	wé	wou
thstn	thou	yáng.	thsát.	tchin,	chán	ching,	jin.	thsin	tsí	lí	fán

« orientem ventilans * revertitur. »

Præscriptum fuit magistratibusprehendere Imperatoris pictam veram [*effigiem*], ⁹ vertendoque [*illam*] repopnant templi parietibus. Cœli extraordinaria-oris-majestas, sese-multum-extendens, pulchrum-erat-visu. ¹⁰ Heros splendorem emittebat-super clarissimæ religionis sectatores. Sancti vestigii propagata felicitas, ¹¹ in-æternum splendorem-diffundebit *usque-ad* legis limites. Examinando occidentalium regionum descriptum ¹² memoriale simul-ac τού Hân Wéique historicos libros, Tá thsin.....

« ¹ principium, producendam perfectionem ponit esse-magni-momenti. « *Ejus* scripta non superfluitate-permista ² explicantur. Ratione-recta « existente obliviscantur nascæ. Ad- « juvat res, benefacit ³ hominibus. « Decet promovere [*illam*] in-imperio. « Illi-qui præsumt, scilicet, ⁴ in regia, « justiciæ pacisque villa, ædificent τού « Tá thsin ⁵ templum unum, *eoque* « perpendeant-adhibere sacerdotes bis- « decem *et* unum homines. ⁶ Honora- « bilis dynastæ-Tchéou virtute-exstincta, « cæruleus currus ad-occidentem « ascendit. ⁷ Magnæ familiæ-Tháng « regula splendente, radians flatus ad-

« s'est posé pour but d'arriver à la perfection. Ses écri-
 « tures sont rédigées dans un langage simple et sans su-
 « perfluités. Les principes en subsisteront encore lorsque
 « les filets qui auront servi à la pêche seront oubliés ³⁴.
 « Elle est d'un bon secours à toutes les créatures et profi-
 « table au genre humain. Il convient de la propager dans
 « tout l'Empire. Que l'autorité compétente fasse immédia-
 « tement construire sur la Place de la paix et de la jus-
 « tice (*) de notre capitale une église syrienne, et y réu-
 « nisse vingt et un prêtres desservants. Quand la puissance
 « de la grande dynastie des *Tchéou* s'éteignit, le char at-
 « télé de bœufs de couleur azurée ³⁵ (*Lao-tseu*) monta
 « dans l'Occident. Les lois de la puissante dynastie des
 « *Thang* ayant jeté un grand éclat, un vent brillant est re-
 « venu souffler à l'Orient. »

13. Les magistrats reçurent l'ordre de faire exécuter le portrait de l'Empereur, et de le placer dans l'Eglise récemment construite. Le visage impérial rayonnait d'une beauté majestueuse. Le héros rehaussait de son éclat les sectateurs de la religion illustre ³⁶. Ces saints vestiges répandirent la félicité, et une gloire éternelle en rejaillira partout où la *Loi* étendra son empire.

14. Selon la *Relation avec cartes et figures des contrées occidentales*, et les écrits des Historiens des *Weï* et des *Han*,

(*) *I n'ing fang*. Selon le *Liàng King Sin ki*, « Nouvelle Description des deux capitales (*Si-ngan-fou* et « *Lo-yang*), » ouvrage qui fut composé sous les *Thang* par *Wei-chou*, et publié en cinq volumes, dont il ne reste qu'une partie, on lit que, « dans la troi-
 « sième rue occidentale de la cité impé-
 « riale (*Si-ngan-fou*), le troisième *fang*
 « ou la troisième place, à partir de l'ex-

« trémité nord, est appelé l'*n'ing fang*,
 « la place de la paix et de la justice, »
 « comme il est dit dans l'Inscription.
 (Voir A. Wylie, *On the nestorian Ta-
 blet of Si-ngan-fu*, dans le *Journal
 of the American oriental Society*,
 vol. V, p. 302.) On y trouvera aussi
 beaucoup d'autres renseignements im-
 portants tirés des écrivains chinois.

崇	於	恭	昌	不	法	俗	魂	水	境	極	國
阿	諸	纘	明	立	非	無	香	其	花	衆	南
羅	州	祖		土	景	侵	明	土	林	寶	統
本	各	潤	高	字	不	盜	月	出	東	之	珊
爲	置	色	宗	廣	行	人	珠	火	接	山	瑚
鎮	景	真	大	闊	主	有	夜	綫	長	西	之
國	寺	宗	帝	文	非	樂	光	布	風	望	海
大	仍	而	克	物	德	康	璧	返	弱	仙	北
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
tsoung	yü	koung	tehang	pou	fa	sou	hoen	choüf.	king	ki	koué.
A-	tchou	tsien	ming.	li.	fey	wou	hiang.	khi	hou	tchoung	nán
lô-	tchéou	tsou.	thou	king	tchin	ming	thou	lin;	pào	thoung	
pén	kô	jün	ts. kau.	yü	pou	táo;	yoné	tchou	toüng	tchi	chân-
wéi	tchi	ssé	tsoung	kuang	hing.	jün	tchou;	ho	tsi	chân;	hou
tchin	king	tchin	tá	kouo;	tchi	yeou	yé	hwán	tchang	si	tchi
koüe	ssé.	tsoung.	tí,	wén	fey	lo	kuang	poti,	foüng	wáng	hát;
tá	jing	eülh	khé	wé	té	kháng	pi.	fán	jò	sién	pé

præterquam clarissima non colitur. Dominus præterquam virtute-præditus
 " non in-potestate-constituitur. Terra magna, larga, ampla *est*; litterariæ res
 " splendide florent. — Káo-tsoúng [il-lustris antecessor] magnus Imperator
 scivit ¹⁰ reverenter continuare avos, fecundare moraliter veri [sui] antecessoris [semina], et ¹¹ in omnibus provinciis quibuslibet locum-assignavit clarissimæ [Legis] Ecclesiis. Sicut-an-tea ¹² extollens A-ló-pén fecit illum Custodientem Regnum magnæ.....

¹ Regnum, ab-austro unitur * coralli " mari; à-septentrionali ² pertingit omnium pretiosorum-lapidum ³ montes; ab-occidente prospicit anachoretarum ⁴ confinia, floridasque sylvas; ab-oriente jungitur diurnorum ventorum *et* debilis ⁵ aquæ [locis]. Illa terra prodit igne involvenda tela, revertendi-faciens ⁶ animam balsamum odoriferum, lucidæ lunæ gemmas, noctu lucentes pretiosos-lapides. ⁷ Consuetudine ibi non aliena-invadunt nec furantur. Homines ⁸ habent lætitiâ pacemque. ⁹ Lex

« le royaume de Syrie est borné, au midi, par la mer de Corail ; au nord il atteint les monts aux pierres précieuses ; à l'ouest il s'étend vers la forêt de fleurs et la contrée des anachorètes ³⁷ ; à l'est, il confine à la mer Morte, et à la région des grands vents. Cette terre produit une étoffe à l'épreuve du feu ; des parfums qui raniment la vie ; des perles blanches comme la lune ; des pierres précieuses qui brillent dans l'ombre. D'habitude, on n'y cherche point querelle à ses voisins ; le vol y est inconnu. Les habitants y jouissent d'un bonheur tranquille. On n'y pratique que la *Loi illustre*, la loi chrétienne. Aucun souverain, s'il n'est vertueux, n'y est élevé au pouvoir. Le territoire est vaste et étendu, et les productions littéraires y sont florissantes (*). »

15. Le Grand-Empereur *Kao-tsoung* (650-683) sut continuer ce que ses ancêtres avaient commencé ; il féconda moralement les bonnes semences de son père, et dans toutes les provinces de l'Empire ³⁸ il détermina la construction de temples de la religion illustre. Il éleva encore à de plus grands honneurs qu'auparavant *Olopen*, qu'il créa « Maître de la grande *Loi* (*ta-fa-tchü*), protecteur du Royaume (*tchin-kouë*). » Pendant que la *Loi* se

(*) Cette courte notice du *Tá-thstn*, ou de la Syrie, comprenant la Judée, a été considérée par quelques critiques comme une preuve de l'inauthenticité de l'Inscription, le pays décrit étant un pays imaginaire, et n'ayant aucun rapport avec celui de la Syrie ou de la Judée. C'est là une grande erreur. Les caractères principaux de la région syrienne esquissés par les écrivains chinois, parurent, sans doute, aux yeux des rédacteurs syriens de l'Inscription, assez exactement décrits, pour ne pas se croire obligés d'en tracer d'autres, surtout s'adressant à des Chinois pour les-

quels la notice indigène était suffisante et préférable, comme étant déjà consacrée par l'usage. Car ce n'était pas la géographie que les missionnaires syriens allaient enseigner aux Chinois, mais bien une doctrine religieuse nouvelle qui n'avait rien à démêler avec la géographie. Toutefois, la *mer de Corail*, située au midi, est évidemment la *mer Rouge* ; la *contrée des anachorètes*, située à l'ouest, rappelle les solitudes de la Thébaïde ; les *parfums qui raniment la vie*, l'encens d'Arabie, etc.

壇	五	至	綱	緒	大	西	末	壯	景	元	法
場	王	道	俱	物	德	鎬	下	騰	福	休	主
法	親	皇	維	外	及	有	士	口	聖	寺	法
棟	臨	帝	絕	高	烈	若	大	於	曆	滿	流
暫	福	令	紐	僧	並	僧	笑	束	年	百	十
撓	宇	寧		共	金	首	訕	周	釋	城	道
而	建	國	玄	振	方	羅	謗	先	子	家	國
更	立	等	宗	玄	貴	含	於	天	用	殷	富
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
tán	ou	tchí	wáng, siú,	tá	si	moü,	tcuáng	king	youén	fa	
chang,	wáng	táo	kiú wé	té	káo.	hiá	théng	fóu.	hiéou.	tchou;	
fa	thsin	hoáng	wéi wái	kí	yéou	ssé	kheou	16. ching	ssé	fa	
tcuáng	lin	tí;	tsiue	káo	lí,	jo	tá	yü	lí	man	lieou
tsán	fóu	líng	nieou.	séng,	ping	séng	siáo;	tcuáng-	nién,	pé	chí
náo	yü;	ning	17.	koúng	kin	cheou	chán	tcheou.	chê-	tchin2;	táo,
cúth	kién	koúe	Houén	tchin	fáng	lô-	páng	sién	tseü	kiá	koúe
kéng	lí	téng	tsoung	youén	koüei	hán,	yü	thièn	young	ytín	fóu

dotum caput LÔ-hán, ⁷ magnæ virtutis KÏ-lÏ, simul auri regionis nobiles * discipuli, rebus-mondanis rejectis, eminentes sacerdotes, qui omnes-simul raperunt tenebrosa ⁹ retia, cunctique religarunt præcisos nexum. — Hionên-tsoúng ¹⁰ valde religiosus * imperator mandavit Ning regni aliorumque ¹¹ quinque reges consanguineos descendere-ad felicitatis mansionem; erigere, elevare ¹² aras aulasque; Legis domiculmen breve labiturum et magis...

¹ Legis Dominum; Lege fluente-in decem vias, regnum dives, ² magnum pulchrumque *fiébat*. Ecclesiæ implebant centum civitates; familiæ abundanter in ³ clarissima [*Lege*] felicitate-fruebantur. Ching lí anno, 1005 Che filii usi ⁴ viribus præpollere oribus in oriente aula [Tcheu *dicta*]. Annis Siên thièn [*dictis*] ⁵ finientibus inferioris-ordinis litterati valde [*illam*] irriserunt; detrectaverunt obrectaveruntque in ⁶ occidente Káo. Fuerunt tamen sacer-

répandait ainsi dans les dix grandes voies de communication de l'Empire³⁹, le royaume s'enrichissait et recouvrait sa prospérité primitive. Les temples (chrétiens) remplirent toutes les villes, et des familles en grand nombre trouvèrent le bonheur dans la religion illustre.

16. Dans les années du *saint calendrier* (*ching-li*, 698-699), les sectateurs de Bouddha, usant de leur pouvoir, établirent leur prépondérance (*) dans la capitale de l'Est (où résidait un prince qui avait changé le nom de la dynastie des *Thang* en celui de *Tchéou*⁴⁰). A la fin de l'année du *Ciel antérieur* (*siên-thien*, 713), des lettrés d'ordre inférieur tournèrent en grande dérision (la religion nouvelle) et cherchèrent par tous les moyens à la déprécier dans le pays de l'ancienne capitale des *Tcheou*⁴¹. Mais il y eut alors des hommes éminents, comme le chef des prêtres, *Lo-han*, le grand et vertueux *Ki-lie*⁴², avec d'autres nobles personnages originaires de la région (occidentale) de l'or⁴³, tous prêtres d'un rang élevé, et étrangers aux choses mondaines, qui s'unirent pour rompre la trame ténébreuse, et relia de concert le nœud rompu (de la foi nouvelle).

17. L'Empereur *Hiouen-tsoung* (713-755), très-pénétré des bonnes doctrines religieuses, ordonna aux princes de *Ning-kouë* et autres lieux, en tout cinq princes de sang royal⁴⁴, d'aller visiter la *demeure de la félicité*. Des autels furent élevés; le faite de l'Eglise (*litt. de la Loi*), qui menaçait ruine, fut relevé et consolidé. Les pierres de la

(*) Littéralement : *S'élevèrent hardiment au-dessus des autres par l'influence de leurs discours*. L'édition de *Wang tchang* porte, au lieu du caractère 口 *khéou*, « bouche », le signe □ quadrilatère, qui représente, dans les textes chinois (note, page 11), les caractères effacés ou in-

connus; et nous avons d'abord pensé que ce signe avait été placé dans cette édition, au lieu de celui de la croix ✕. Mais le *fac-simile* de la Bibliothèque impériale, que nous avons consulté depuis, porte très-lisiblement le caractère *khéou*, « bouche ».

修	大	僧	望	有	顏	劍	慶	內	力	天	崇
功	德	普	日	僧	咫	可	睿	安	士	寶	道
德	佶	論	朝	佶	尺	攀	圖	置	送	初	石
於	和	等	尊	和	三	日	龍	賜	五	令	時
是	於	一	詔	瞻	載	角	髯	絹	聖	大	傾
天	興	七	僧	星	大	舒	雖	百	寫	將	而
題	慶	人	羅	向	秦	光	遠	疋	真	軍	復
寺	宮	與	舍	化	國	天	弓	奉	寺	高	正
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
sieoü	tá	sèng	wáng	yeoù	yèn	kién	king	néi	lǐ	ts. ti. ién	tsoung
koüng	tē	pouí	jí	sèng	tchí	kho	joüi	ngán	ssé,	páo	Táo
tē.	kǐ-	lún	tcháo	kǐ-	chl.	phán.	thouí	tchl ;	soúng	tsouí,	chl
yü	hó,	tèng,	tsún.	hó	19.sán	jí	lòung	ssé	ou	ling	chl
chí	yü	i	tcháo	tchén	tsái,	kio	jèn	kiouén	ching	tá	king
thièn	híng	tsí	sèng	síng	tá-	chou	soüi	pé	siaí	tsiáng	cúh
thí	king	jín,	lò-	hiáng	thsin	kuang	yoüén,	phí;	tchín,	kiún	fou
ssé	koüng	yü	hán,	hoá,	koüé	thièn	koüng	foüng	ssé	káo	tching

anno, ¹⁰ Tá-thsin Regni * habebat sacerdos Kí-hó, respiciens stellas, elapso-tempore mutatione-facta, ⁹ aspiciens solem, in-aulam-pervenit venerandam. Ab-imperatore-mandatum-est sacerdos Ló-hán, ¹⁰ sacerdos Pouí-lún alique, in-toto septem viri, cum magnæ ¹¹ virtutis Kí-hó, in abundantis felicitatis palatio ¹² efficiant meritoria opera. Ab hoc Cœli [*imperatoris*] breves-inscriptiones Ecclesiæ.....

* extollere. Legis petrae tempore inclinatae, et iterum correctae-fuerunt. ²Thièn-páo anno inchoante, mandavit magno exercituum duci, Káo ³ LÍ-ssé, deferre quinque sanctorum * imagines, Ecclesias ⁴ intra, quiete repomendas; donare serici centum telas; offerre et ⁵ largiri conspicuas tabulas. Draconis barbæ, licet remotæ; arcus ⁶ armaque possunt manu-attingi. Solis cornua extendentes illuminabant celestes ⁷ facies * prope pedes. — Tertio

Loi qui, avec le temps, s'étaient dérangées, furent de nouveau mises en place et réparées.

18. Au commencement de l'année *des joyaux célestes* (*thien-pao* : 742), l'Empereur ordonna au général en chef, *Kao Li-ssé* ⁴⁵, de faire transporter les Effigies de cinq personnages de haute sainteté (les cinq Empereurs de la dynastie des *Thang*, dont le règne avait précédé le sien) dans l'intérieur des Églises chrétiennes, et de les y placer dans un endroit convenable; de leur faire don de cent pièces de fines étoffes de soie; de leur offrir en même temps des peintures exécutées avec beaucoup d'intelligence et de bonheur. Quoique les barbes impériales fussent absentes, les arcs et les épées pouvaient être comme touchés avec la main; et lorsque le soleil les frappait de ses rayons éclatants, les visages célestes semblaient être à un pied de vous.

19. La troisième année (744), il y eut un prêtre de Syrie, nommé *Ki-ho*, lequel, en observant les étoiles, et, à leur défaut, la marche du soleil, vint à la Cour présenter ses respects au très-vénérable Empereur. Un décret prescrivit au prêtre *Lô-han*, au prêtre *Pou-lun* (*), et autres de même ordre, en tout sept prêtres, avec le très-vertueux *Kie-ho*, de se rendre au palais de l'abondante félicité ⁴⁶, pour y accomplir des actes méritoires (ou les cérémonies de leur culte). Ce fut à cette occasion que des inscriptions élogieuses

(*) Ces deux derniers noms paraissent être des transcriptions en chinois des noms syriens *Loukha* et *Poulos*, que l'on trouve écrits en *estranghelo* sur l'un des côtés de l'Inscription, comme on le verra ci-après, avec ceux de soixante-cinq autres prêtres syriens. Celui de *K'î-hô* est moins reconnaissable. Cependant, nous sommes très-porté à croire qu'il est la transcription de *Aghui* (prononcé *Oghui*, et trans-

posé à la manière chinoise : *ghui-'o*), qualifié, dans la liste syriaque, de *prêtre et archidiacre de la ville de Gumdén*, ou *Si-ngan-fou*. Quant au nom même de *Aghui*, il est traduit, dans le P. Kircher, par *Gregorius*, ailleurs par *George*; nous pensons que ce nom doit être celui de *Achæus*, en français *Aggee*, qui est celui d'un archevêque de Séleucie, du commencement du quatrième siècle.

帝	業	福	重	皇	作	可	海	南	空	翠	勝
恢	建	祚	立	帝	可	可	齊	山	騰	灼	額
張		開	景	於	述	名	深	峻	凌	爍	載
聖	代	大	寺	靈	聖	聖	道	極	激	丹	龍
運	宗	慶	元	武	無	無	無	沛	日	霞	書
從	文	臨	善	等	不	不	澤	寵	寶	審	寶
事	武	而	資	五	作	可	與	賚	扎	裝	裝
無	皇	皇	而	郡	明	所	所	東	比	宏	璫
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
tí,	niě	foù	tehoàng	hoàng	tsò	khò	hái	nán	koàng;	tsaùt;	pàng
koùf	kién.	tsò	lí	tí,	khò	khò	tsi	chán	tèng	teho	nghe
tehang		khái;	king	yü	choù.	ming.	chin.	siún	ling	cho	tsái
ching	21. Tái-	tá	ssé.	ling-	ching	táo	kí;	kiào	tán	loàng	
yún;	tsoung	king	youèn	woù	20. Ssò-	woù	woù	phci-	jí.	hiá.	choù.
tsoung	wén	lin,	chén	tèng	tsoung	poù	poù	tsi	tsoung	jouí	pào
ssé	woù	cùh	tsé,	où	wén	tsò;	khò;	yü	lái	cha	tschang
woù	hoàng	hoàng	cùh	kiún,	ming	ssò	ssò	toung	pi	hoàng	tsouí

test nominari. Sancti haud non agunt; id-quod ⁷ actum est potest promulgari. — Sū-thsūng civilis intelligensque ⁸ * imperator, in Ling-woù et aliis ejusdem-generis quinque principatibus ⁹ iterum erexit clarissimæ [*Legis*] Ecclesiæ. Prima bonitas adjuvit et ¹⁰ fortuna felicitasque apertæ-fuerunt; magna lætitia descendit, et imperiale ¹¹ officium stabilitum-fuit. — Tái-tsūng civilis militarisque ¹² * imperator adauxit amplificavitque sanctorum operationem; accedens facere non.

¹ tabulis-ligneis frontispicioque deferebant draconum-imperialium Scripturam. Lapidès-pretiosæ insertæ scintillabant ² hirundini-volitantis-similes; fulgor [*eorum*] illum nabat rubri-coloris nubes; intelligentiæ-radii evelebant amplum ³ vacuum; ascendendo pudore-afficiebant promoventem solem. Superioris-favor donaque comparari-possunt ⁴ austri montium excelsis apicibus; exundantiaque beneficia cum orientis ⁵ maris exæquabantur profunditate. Regula non nisi consentanea; id-quod ⁶ consentaneum-est po-

de l'Empereur, tracées sur des tablettes de bois, furent placées dans l'Eglise chrétienne et sur son frontispice, lesquelles inscriptions représentaient l'écriture impériale, ornée de dragons (*). Les pierres précieuses, enchâssées dans ces tablettes, jetaient un éclat chatoyant comme celui du vol de l'hirondelle des eaux, et se réfléchissaient sur les nuées vermeilles du Ciel. Ces inscriptions impériales, suspendues dans l'enceinte et sur le frontispice du temple, étaient comme les rayons de l'intelligence qui dissipent les ténèbres de l'immense et sombre vide, et, en s'élevant dans l'espace, semblaient faire rougir le Soleil dans sa course. Les dons généreux de l'Empereur sont comparables en hauteur aux sommets les plus élevés des montagnes méridionales ; leur action bienfaisante égale en profondeur celle de la mer orientale. La loi religieuse n'est pas une chose qu'il soit défendu de pratiquer ; ce qui est praticable peut être proclamé publiquement. Les Saints qui gouvernent les peuples ne sont pas sans faire des actions ; ce qu'ils font peut être aussi rendu public ⁴⁷.

20. Le très-éclairé Empereur *Sou-tsoung* (756-762) fit établir de nouveau des Eglises de la Religion illustre à *Ling-woû* et autres lieux ⁴⁸, dans cinq Principautés (de l'ouest). La bonté primitive qui nous avait favorisés nous fut continuée avec la même confiance, et nous fûmes comblés de félicités. Une source de grandes prospérités descendit d'en haut sur le peuple, et l'autorité impériale fut solidement établie.

21. L'Empereur lettré et guerrier, *Taï-tsoung* (763-779), agrandit encore la sphère d'action des hommes religieux en consentant à ne pas leur opposer une

(*) Le *dragon* est l'emblème impé- | porte les figures répétées de cet animal
rial en Chine. Tout ce qui est impérial | fantastique.

貸	而	至	化	闡	披	中	體	美	饌	天	爲
被	恕	於	通	九	八	聖	元	利	以	香	每
羣	廣	方	玄	疇	政	神	故	故	光	以	於
生	慈	大	理	以	以	文	能	能	景	告	降
者	救	而	祝	惟	黜	武	亨	廣	衆	成	誕
我	衆	虛	無	新	陟		毒	生	且	功	之
修	苦	專	愧	景	幽	皇	我	聖	乾	頒	辰
行	善	靜	心	命	明	帝	建	以	以	御	錫
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
tāi	cūh	tchí	hóu	tchén	phi	tchoung	tí	měi	'swán	thièn	wéi.
péi	chou.	yü	toúng	kiéou	pa	ching	yüén,	li,	i	hiang	měi
kiùn	kuang	fáng	hi-dén	tcheou	tching	chin	kou	kou	kuang	i	yü
séng	tseu	tá	li.	i	wén	nèng	nèng	king	káo	kiang	
tché,	kiéou	cūh	tcho	wéi	tchü	wòu	ting	kuang	tchóng.	tching	tán
ngü	tchoung	hiü.	wou	sin	tchi	thó.	séng.	tsi	kuang.	tchi	
sleou	kón.	tchouou	kouei	king	yéou	hoáng	22. ngo	ching	khien	fén	chin,
hing	chén	tsing	sin.	ming.	ming.	ti,	kién-	i	i	yü	sí

dum promovendumque, remota in-lucem-prodere. ⁸ Aperuit novem ordines ut solum renovaret clarissimum mandatum. ⁹ Hac emendatione penetratus-est profundissimum rationis-humanæ-principium. Orando non erubescit [illius] cor. ¹⁰ Perventus-est ad regulæ cacumen et humilis-est. Promulgavit tranquillitatem ¹¹ et fecit-aliis-sicut-sibi. Amplissima misericordia-donatus subvenit omnibus afflictis. Bona beneficiaque ¹² extensum-est tot viventibus qui : nos volumus sequi

¹ agere. Quocumque in descensionis magni-loquentæ ⁰ diei [natalis dies] tempore, dabat ² cœleste balsamum-odoriferum ad monendum perficerem-rita. Distribuebat imperiales ³ escas ad illustrandum clarissimæ [Legis] populos. Modo Cœli-virtus tã ⁴ bona hene-facit, ideo potest amplificare viventes. Sancti tã ⁵ corpora magnificent; ideo possunt ^{*} alimenta-dispertire.—Noster constitutus ⁶ medio sanctus, divus, civilis militarisque ^{*} Imperator, ⁷ extensus-est octo regimina ad deprimen-

action contraire ⁴⁹. Chaque fois, au jour anniversaire de sa naissance ⁵⁰, il offrait en don de l'encens céleste pour prêcher l'accomplissement d'actes méritoires. Il envoyait aussi des mets de sa table impériale pour répandre de l'éclat sur la foule qui pratiquait la (Religion) illustre. Ainsi, la vertu bienfaisante du Ciel récompense les bonnes actions : c'est pourquoi elle peut grandir les vivants; les saints (Empereurs) grandissent les personnes (auxquelles ils donnent des marques de considération) : c'est pourquoi ils peuvent contribuer à leur entretien ⁵¹.

22. Notre saint, divin, lettré et guerrier Empereur, qui a donné à ses années de règne le nom de *fondation dans le milieu (kien-tchoûng)*; l'Empereur *Té-tsoûng* (780-783), a étendu les huit grands principes, les *huit règles* fondamentales du gouvernement, pour dégrader les fonctionnaires indignes, et élever à des emplois supérieurs ceux qui méritaient de l'être, en mettant en évidence ceux qui se tenaient éloignés ⁵². Il a remis aussi en lumière les *neuf grandes classes* de lois qui doivent gouverner l'Empire ⁵³, dans le but déterminé de renouveler les prescriptions éclatantes (des anciens législateurs). Dans cette œuvre de rénovation, il a pénétré les lois les plus profondes de la raison humaine (*li*) pour les mettre en pratique. En offrant des prières aux esprits, son cœur ne rougit pas. Il est parvenu ainsi au plus haut point de la raison, en conservant une grande simplicité. Il a rendu la paix et la tranquillité à l'Empire et il a mis en pratique ce grand principe moral, *de traiter les autres comme on voudrait être traité soi-même* ⁵⁴. Il a donné une large satisfaction à ses sentiments de commisération et de bienfaisance, en cherchant à découvrir les misères et les afflictions du peuple pour les soulager. Celui qui a répandu tant de bienfaits sur la foule des créatures vivantes, nous voulons nous efforcer de suivre ses traces

事	勤	伊	殿	同	施	力	應	能	靜	也	之
來	行	斯	中	朔	主	能	情	昌	人	若	大
中	遠	和	監	方	金	事	發	歿	能	使	猷
夏	自	而	賜	節	紫	之	目	能	理	風	汲
術	王	好	紫	度	光	功	誠	樂	物	雨	引
高	舍	惠	袞	副	祿	用	者	念	能	時	之
三	之	間	裳	使	大	也	我	生	清	天	階
代	城	道	僧	試	夫	大	景	響	存	下	漸
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
yü	kin	t-	thien	thoung	chí	lí	ying,	nèng	thsing	yè.	tchi
lái	híng,	ssé,	tchoung	sso	tchü	nèng	thsing	tchang.	jín	23. Jo	tá
tchoung	youén	ho	kién	fáng	kin	ssé	fa	moü	nèng	ssé	yeou.
hia.	tseü	cü'h	ssé	tsi	tseü	tchi	moü	nèng	lí;	foang	kí
chou	wáng	háo	tseü	foü	kouang	koüng	tching	lo.	wé	yü	yín
káo	ché	hócf.	kiá	foü	loü	yóung	tché,	nién	nèng	tchi :	tchi
sán	tchi	wén	chá	ssé,	tá	yé.	ngò	séng	thsing	thien	kiá
tái;	tching	táo	séng	chi	foü,	24. Ta	kíng	hiáng	tsün	'hia	tsièn

nora^o. — Magnus ⁷ benefactor, dominus auri coloris-ex-nigro-et rubro-permisti, honoris redivus-imperialis magnus praefectus, ⁸ simul Sô regionis moderatoris transigentis adjutor delegatus, exannum ⁹ aulae medius inspector, donatus nigro-et-rubro-colore-permista veste [*kid chü dicta*], sacerdos ¹⁰ I-ssé, concordia fretus et amavit benefacere. Audivisse Legem ¹¹ diligenter progredientem, longe-distans, a regiae domus^o oppido, ¹² obsequendo, adventit-in medio regno. Scientia superat tres generationes;

⁴ illius magnam viam. Hauriendo dirigendoque illo gradum ascendemus paulatim^o. ² Si efficere-possent ventus, pluvia, tempore-opportuno-advenissent: tò Cælo subjectum ³ quiesceret; homines possent secundum-rationem sese-regere; res possent puritate-frui; vivi ⁴ possent abundantia - florere; mortui possent lactari. Considerando vitam sonitum ⁵ respondentem-esse, animi-motus erumpentes coram-oculo sese-perficentes quæ, Nos, clarissimæ [*Religionis sectatores*] ⁶ viribus-utendo, debemus operari ejus meritoria faci-

dans la grande voie du bien. En puisant à cette source et le prenant pour guide, nous parviendrons à monter insensiblement tous les degrés de la perfection.

23. Si l'on pouvait faire que les vents et la pluie arrivassent en saisons convenables, le monde serait en paix ; les hommes pourraient se gouverner selon les principes de la raison ; les êtres inférieurs pourraient être exempts de vices ; les vivants pourraient être satisfaits, et ceux qui ne sont plus pourraient se réjouir dans la tombe. Considérant que la vie est un son ou un écho qui répond à un autre écho ; que les sentiments, les affections, les passions, qui se produisent dans le cœur de l'homme se transforment en bien sous nos yeux, Nous, appartenant à la (Religion) illustre, nous devons employer toutes nos forces à accomplir les œuvres méritoires qu'elle prescrit.

24. Notre grand bienfaiteur, le chef et religieux ou prêtre *I-ssé* (*), décoré par l'Empereur de la robe de pourpre mélangée de noir et nommée *kiâ-cha* ⁵⁵, inspecteur des examens de la salle impériale, grand-maître, aux insignes noir, rouge et or, des approvisionnements de bouche de la maison impériale en même temps que commandant spécial militaire en second de la partie septentrionale de l'Empire exposée aux excursions des Tartares ⁵⁶, nous a donné des témoignages de ses dispositions à la concorde et à l'union, et a été en même temps très-bienfaisant pour nous. Ayant entendu parler de nos labeurs et des progrès de la *Loi*, quoique éloigné, il vint aussitôt en Chine de la ville fortifiée, nommée la *Demeure royale* ⁵⁷. Sa connaissance du cœur hu-

(*) Ce personnage, dont il est fait un si grand éloge dans l'Inscription, était vraisemblablement un bouddhiste indien qui, de la ville capitale du *Maghada*, nommée la *demeure royale*,

« Râdjagriha », se rendit en Chine, pour y étudier la nouvelle doctrine. Son nom de *I-ssé*, en sanskrit, *Is'a*, « maître, seigneur », corrobore cette conjecture.

廣	罽	之	賜	牙	自	邁	方	公	中	丹	藝
法	或	頗	不	作	異	雖	也	子	書	庭	博
堂	仍	黎	積	軍	於	見		儀	令	乃	十
崇	其	布	於	耳	行	親	肅	初	汾	策	全
帥	舊	辭	家	目	間	於	宗	總	陽	名	始
廊	寺	憩	獻	能	爲	臥	俾	戎	郡	於	効
宇	或	之	臨	散	公	內	之	於	王	王	節
如	重	金	恩	祿	爪	不	從	朔	郭	帳	於
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
kuang	ki.	tchl	ssé.	ya;	tseu	mái.	fàng	koóng	tehuóng	tán	yí
fa	hoé	po	poü	tsó	i	soút	yé.	tseu-	chou	thing;	pó
táng.	jing	lí.	tsí	kiún	yü	kién		i.	ling	nát	chí
tsóung	khl	poü	yü	eüth	hing	thsín	Sou-	tsou	fén-	thsé	thaionen
chí	kléou	tseu	kiá.	moü.	kién.	yü	tsoung	tsoung	yáng	ming	chí
láng	ssé;	kí	hién	nèng	wéí	wó	pí	joüng	kiún	yü	hiáo
yü.	hoé	tchl	lin-	sán	koüng	nei.	tchl	yü	wáng.	wang	tsiét
joü	tehuóng	kín	ngén	lou	tcháo	poü	thsoüng	sso	kouo	tchéng.	yü

dum. Fuit Ducis ungues ⁸ *dentesque*; factus-est exercitus auris oculusque. Sciebat impertire redditus ⁹ *beneficiaque*. Nunquam aggregabat pro sua familia. Obtulit ampla dona ¹⁰ *quæ phò-li [vel vitro pretioso] erant*. Texta ¹¹ *recusavit, quæ auro et pilis animalium-crassioribus* ¹² *tapetes erant*. Interdum tractabat-sicut-prius antiqua templa; interdum graviore - reddebat ¹³ *amplificabatque* Legis aulas, honorando, addendoque - adornandi - causa cubicula-a-lateribus, tecti-alas, similes

¹ *dotibus extendit-ad decem perfectiones*. Principio ² *colebat-officium-militare in* ³ *rubri-coloris vestibulo*; postea scriptum-fuit [*illius*] nomen in regia cortina. ⁴ *Medio librario famulo (a) toü Fén-yáng principe regio, Koüo* ⁵ *Duce, Tseü-i initio capiente arma in Ssö* ⁶ *regione*, Sú-tsung [*ei*] adjunxit illum *ut obsecundaret* ⁷ *sexagenario*. Etiam si videretur propinquus ad jacendum introrsum, nunquam se ⁸ *dividebat ab iter-facientibus ad-otian-*

(a) Scriba regius publicis rebus præpositus

main et des lois du gouvernement surpasse celle des trois dynasties ⁵⁸. Ses talents s'étendent au plus haut degré du savoir humain ⁵⁹. Il commença par être attaché au palais impérial, mais son nom fut ensuite inscrit sur les étendards militaires du commandement. Quand le Duc *Kouo Tseu-i*, principal secrétaire d'Etat, Prince-Roi de *Fén-yâng* ⁶⁰, fit sa première guerre dans la province du nord, l'Empereur *Sou-tsoung* lui adjoignit *I-ssé*, pour accompagner le général sexagénaire dans son expédition. Quoique *I-ssé* ne fût considéré que comme un proche, pouvant s'abandonner à tous ses loisirs d'intérieur, il ne s'éloigna jamais de l'expédition pour se livrer au repos. Il fut les ongles et les dents (le bras droit) ⁶¹ du Duc qui en fit l'œil et l'oreille de l'armée. Il lui fut permis de distribuer ses émoluments et les dons qui lui étaient faits, ne conservant rien pour sa famille. Il fit des offrandes d'objets de cristal de fabrique occidentale (*) qu'il tenait de la faveur impériale, et il refusa des tapis brochés d'or qui lui avaient été présentés. Tantôt il favorisait, comme auparavant, ses anciens temples; tantôt il embellissait ou faisait agrandir les chapelles de (notre) *Loi* ⁶², augmentant leurs ornements pour les rendre plus honorables, et y faisant ajouter des habitations pour les desservants, lesquelles habitations ressem-

(*) Le *Phô-lï*, selon le dictionnaire chinois *Tching-tséu-thoàng* (sub voce

玻 *phô*, cum radice 96), est un « nom
« donné à l'espèce de pierre précieuse
« formée par l'eau et qui ressemble à
« de l'eau condensée ou à de la glace...
« Quelques personnes écrivent *phô-lï*
« (comme dans notre Inscription) à
« cause que *phô-lï*, écrit ainsi, est le
« nom du royaume qui la produit. Le
« *Tchoûng-ki* rapporte que dans le

« royaume de *Tu-thsin*, il y a du *phô*
« *lï*, ou cristal de cinq couleurs, etc.
« Sous les *Liang* (502-556), des hom-
« mes du *Fou-nan* (le Pégu) vinrent
« pour vendre un miroir en *phô-lï*,
« transparent, large d'un pied et demi.
« A l'intérieur et à l'extérieur, c'était
« une substance également pure et bril-
« lante. On y voyait la lumière s'y ré-
« fléchir. On ne pouvait en reconnaître
« le principe. Il pesait quarante *kîn* (ou
« vingt-cinq kilogrammes). »

攢	真	休	其	斯	安	療	寒	五	僧	仁	翬
輿	主	烈	人	美	之	而	者	旬	徒	施	斯
匠	无	詞	願	白	清	起	來	餒	虔	利	飛
化	元	日	刻	衣	節	之	而	者	事	每	更
起	湛		洪	景	達	死	衣	來	精	歲	効
地	寂		碑	士	婆	者	之	而	供	集	景
立	常		以	今	未	葬	病	飯	備	四	門
天	然		揚	見	聞	者	者	之	諸	寺	依
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
kioten	i. tchiu	hieou	khl	ssé	ngàn	liào	hàn	ou	seng	jiu	hoèi
yü	tchü	li.	jín,	mèi.	tchl.	eülh	tchè,	siün.	tau.	chi	ssé
tsiáng	wou	thsé	youden	pé	thsing	ki	lái	wéi	kién	lí.	fér.
hóa,	youén,	youét:	khé	i	tsiét	tchl.	eülh	tchè,	ssé	mèi	kheng
ki	chín		houng	king	ta	ssé	i	lái	thsing	sóut	hiào
tí	sí		pi,	ssé,	ssó,	tché	tchl.	eülh	koúng	tsi	king
lí	tcháng		i	kín	wéi	tsáng	píng	fán	pei	ssé	mén,
thièn.	jén.		yáng	kién	wén	eülh	tchè,	tchl.	tchoü	ssé	i

ribusque * τού τά-ssò sectatoribus, nundum audiebantur * ista bona. Albis vestibus clarissimæ [Legis] doctores, nunc respiciendo * istos homines, desiderarunt sculperé fluctibus-inconcutiendum monumentum lapideum, ut laudibus-extollantur ¹⁰ bona præclaræ-merita Scriptura ait :

¹¹ Verus Dominus sine principio, potentia-immota, quiescens, * per-se-semper-existens.

¹² * Principium-exordiens, artifex, creator, qui surgere-fecit Terram, erexit Cælum.

¹ phasiano-multis-coloribus-ornato ille volans. Multo-magis imitando clarissimæ [Legis] discipulos, innitendoque ² caritati distribuebat lucra. Quolibet anno congregabat quatuor Ecclesiarum ³ sacerdotes discipulosque. Venerando inserviebat bonis, suppeditabat providebatque totis ⁴ quinquaginta diebus. Famelici qui, veniebant et aiebat illos; frigore-algebant qui, ⁵ veniebant et vestiebat illos; ægrotabant qui, ⁶ curabat et surgere-faciebat illos; moriebantur qui, sepeliebat et ⁷ quiescere-faciebat illos. Purioribus moderatio-

blaient au faisan, de couleurs variées, qui prend son vol, les ailes déployées ⁶³. Bien plus, imitant la pratique des disciples de la (Religion) resplendissante, et se conformant à ses préceptes de charité, il distribuait des aumônes à ceux qui étaient dans le besoin. Chaque année, il convoquait en assemblée générale les religieux des quatre Églises (différentes) pour les exercer aux actes de purification et à la persévérance dans la pratique du bien, fournissant religieusement à leur entretien pendant les cinquante jours que durait la retraite. A ceux qui se présentaient à lui ayant faim, il donnait à manger; à ceux qui avaient froid, il donnait des vêtements; ceux qui étaient malades, il les soignait et leur rendait la santé; les morts, il les ensevelissait et leur procurait le repos de la tombe. Parmi les plus purs et les meilleurs des sectateurs de Bouddha ⁶⁴, on n'a jamais entendu parler d'une pareille bienfaisance.

Les Docteurs de la (Religion) illustre, aux vêtements blancs, en considérant tous ces hommes d'élite, ont désiré faire graver une inscription sur pierre, aussi durable que les rochers battus par les flots, et destinée à proclamer tant de bienfaits et de mérites éclatants. En voici les paroles :

VERS LAUDATIFS (*).

1. Le vrai maître est sans origine ;
 C'est la solitude immense et silencieuse, l'être existant
 par lui-même ,
 Le grand principe caché des choses, l'auteur de la Créa-
 tion,
 Qui a fait surgir la terre, et posé le ciel sur ses fonde-
 ments.

(*) On remarquera, dans le texte chinois ci-contre, la *rime* qui termine cha- que vers de deux hémistiches, chacun de quatre mots ou syllabes.

人	眞	和	高	百	翻	明	乘	赫	日	分
有	道	宮	宗	福	經	明	時	赫	昇	身
樂	宣	敵	纘	偕	建	景	撥	文	暗	出
康	明	朗	祖	作	寺	教	亂	皇	滅	代
物	式	遍	更	萬	存	言	乾	道	咸	敕
無	封	滿	築	邦	歿	歸	廓	冠	證	度
灾	法	中	精	之	舟	我	坤	前	眞	無
苦	主	土	宇	康	航	唐	張	王	玄	邊
11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
jln	6. tchén	ho	3. káo-	pé	fán	4. ming	tching	3. hé-	jí	2. fén
yeou	táo	koúng	tsoung	foü	king	ming	cht	hé	ching	chin
lo	sioüen	tcháng	tswán	kiái	kién	king	fá	wén	ngán	tchou
kháng.	ming.	láng.	tsou.	tsó.	ssé.	kiáo.	louán.	hóang.	mié.	tát,
wé	chi	pién	kéng	wén	tsún	yén	kién	táo	hién	kleou
woü	foüng	mán	tchó	páng	moü	koüel	koüo	koüan	tchling	toú
tsái	fa	tchoung	tsing	tchl	tchéou	ngó	koüen	tsièn	tchln	wou
kü.	tchü.	tü.	yü.	kháng.	háng.	tháng.	tcháng.	wáng.	hióen	pién.

pertransiens-fuit.

⁷ Centum felicitates undique prodierunt; decem millia regnorum ⁸ pacifica-fuere.

⁸ Káo-tsung [illustris antecessor] continuavit avos; iterum fulcit puritatis domus.

⁹ Pacis palatia apparuerunt spargentes-radios, circumeundo impleverunt medias [Sinarum] terras.

¹⁰ Vera Regula palam-publicata-fuit, manifestataque; propecti-fuerunt-ad honores Legis Domini.

¹¹ Homines habuerunt lætitiā pacemque; res caruerunt calamitatibus malisque.

¹ Partiendo personam prodit-in seculo, * salvationem-transigens sine limitibus.

² Sol ascendit: tenebræ extinguuntur. Omnia testificantur veritatis profunditatem.

³ * Magnæ-potentiae civilis imperator regula superavit priores reges.

⁴ Arripiens opportunitatem delevit turbas; cœli-virtus dilata-est, terræ-virtus extensa est.

⁵ Quando clara, purissima, clarissima Religio, verbis reduxit nostrum Thang-imperium,

⁶ Vertere-fecit sacras-scripturas; erexit Ecclesias; vivis, mortuis navis

2. Divisant sa personne, il s'est produit dans le monde.
 En établissant une mesure de salut sans limites.
 Le soleil se lève, et les ténèbres sont anéanties;
 Tous portent témoignage de sa véritable et insondable
 puissance ⁶⁵.

3. Le lettré, glorieux et éminent Empereur (*Thaï-tsoûng*),
 A surpassé tous les rois ses prédécesseurs dans la droite
 voie ⁶⁶.

Saisissant habilement les circonstances, il fit cesser les
 troubles;

La vertu bienfaisante du ciel s'augmenta et celle de la
 terre fut agrandie.

4. Quand la Religion resplendissante, brillant d'un grand
 éclat,

Vint régénérer par sa parole notre empire des Thàng,
 Cet empereur fit traduire les livres sacrés de cette religion,
 et construire des églises.

Il fut, pour les vivants et les morts, comme un navire de
 salut.

Toutes les félicités se produisirent alors de toutes parts.
 Tous les royaumes jouirent de la paix et de la tranquillité.

5. *Kao-tsoûng* continua l'œuvre de ses prédécesseurs;
 De plus, il fit fortifier et restaurer les demeures de la
 pureté.

Les palais de la Concorde apparurent brillants d'un nou-
 vel éclat;

Lequel éclat s'étendit dans toutes les directions et rem-
 plit tout l'empire.

6. La véritable doctrine fut publiquement annoncée et
 prêchée au grand jour;

Des chefs de la loi (des évêques) furent créés pour la
 rendre plus respectable.

Les populations jouirent du bonheur et de la tranquillité;
 Et tous les êtres furent exempts de calamités et de misères.

開	代	止	祚	聖	肅	庶	皇	御	玄
貸	宗	沸	歸	日	宗	績	圖	榜	宗
生	孝	定	皇	舒	來	咸	璫	揚	啓
成	義	塵	室	晶	復	熙	璨	輝	聖
物	德	造	祓	祥	天	人	率	天	克
資	合	我	氛	風	威	頰	土	書	修
美	天	區	永	掃	引	其	高	蔚	眞
利	地	夏	謝	夜	駕	慶	敬	映	正
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
khài	11. tái	tchi	10. tsó	ching	9. soü	chóu	8. hòang	yü	7. hióden
tái	tsoung	foë	koüet	jí	tsoung	tsí	thou	páng	tsoung
seng	hiáo	ting	hông	yü	láv	kién	tsóut	yáng	khi
tehng.	i.	tchtn.	chi.	tsing.	foü.	hi.	tsán.	hóet.	ching.
wé.	té	thsáo	foü	tsiáng	thlén	jín	ssóu	thièn	khé
tsé	hó	ngò	fén	foúng	wéi	lái	toú	choü	siéou
méi	thièn	khiú	yoüng	sáo	yín	khi	káo	wét	tchin
tí.	tí.	hiá.	sié.	yé.	kiá.	king.	king.	yíng.	tehng.

majestas dirigebat currum-imperialem.

⁶ Sanctitatis sol dispersit splendorem; felicitatis aura verrit noctem.

⁷ Fortuna rediit imperiali domui; depulso præsago-aere ad-æternum gratias-egit.

⁸ Stitit impetus-serventium pacificæ-que populum; percipit nostrum domicilium Hiá [*imperium*].

⁹ Tái tsung pius, justus, virtutibus univit Cælum et Terram;

¹⁰ Aperuit beneficiis viventibus perfectionem; rebus auxiliatus pulcherrimo incremento.

¹ Hiên tsung significatus imperator, scivit se-componere-ad veritatem rectitudinemque.

² Imperiales Tabulæ-lignæ evulgatæ valde-splendebant; cœlestis scripturæ litteraria-compositio splendebat-luce-repercutsa.

³ Imperatorum imagines gemmarum splendore - fulgebant; omnibus terris valde venerabantur.

⁴ Omnes officia-perficiebant; cuncti lætitia-gaudebant; homines fruebantur eorum felicitate.

⁵ Sû tsung venit deinde; cœlestis

7. Lorsque *Hioûen-tsoûng* (*) fut proclamé Empereur,
Il sut se consacrer à la pratique de la droiture et de la vérité;
Ses inscriptions impériales répandirent au loin leur éclat,
Et la beauté de la composition de l'écriture céleste refléta
la lumière du jour.

8. Les effigies impériales brillaient de l'éclat des pierres
précieuses ;

Dans tout l'empire on les avait en haute vénération.
Chacun remplissait ses devoirs avec joie et dans toute
leur étendue,
Et les peuples se reposaient heureux dans leur félicité.

9. Vint ensuite l'Empereur *Sou-tsoûng* ;

Une majesté céleste semblait diriger son char impérial.
Le soleil de sa sainteté répandait au loin sa splendeur,
Et le vent de la félicité balayait les ténèbres.

10. Le bonheur revint aux demeures impériales ;
L'air pestilentiel qui les remplissait en fut chassé pour
toujours.

Sou-tsoûng arrêta les passions irritées et pacifia le peuple.
Il créa aussi la tranquillité actuelle de notre empire.

11. *Taï-tsoûng*, l'Empereur filial et juste ,

Par sa vertu réunit le ciel et la terre.

Ses bienfaits répandus abondamment rendirent les po-
pulations prospères.

Les biens et les richesses fructifièrent admirablement.

(*) L'empereur *Hioûen-tsoûng* com-
mença à régner l'année 847 de notre
ère. Ce fut à la suite d'une conspiration
découverte contre la personne de l'em-
pereur, que l'eunuque *Kao Li-sse*, dont
il est parlé dans notre Inscription (p.
22-23), fut élevé au poste éminent de
général d'armée, qu'il conserva jusqu'à
sa mort. — On attribue à l'empereur
Hioûen-tsoûng la fondation de la célè-

bre académie des *Han-lin*, qu'il com-
posades *quarante* plus habiles docteurs
ou lettrés de l'empire. Il visita la de-
meure où naquit le philosophe *Khoung-
tseu*, et il lui donna le titre de *roi illus-
tre des lettrés*. Cela ne l'empêcha pas
de favoriser et d'honorer aussi publi-
quement *Lao-tseu* et *Bouddha*, ainsi
que la religion chrétienne, comme il est
dit dans l'inscription.

建豐碑兮。頌元吉。	主能作兮。臣能述。	強名言兮。演三一。	道惟廣兮。應惟密。	六合昭蘇。百蠻取則。	燭臨人隱。鏡觀物色。	武肅四溟。文清萬域。	建中統極。聿修明德。	暘谷來威。月窟畢萃。	香以報功。仁以作施。
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
kién	16. tchū	kiáng	15. táo	loù	14. tchou	wou	13. kién	yáng	12. kiáng
foúng	nèng	míng	wét	hó	lín	soù	tchoung	koú	
peí	tsó	yèn	koúang	tcháo	jín	ssé	toúng	lái	pào
hi.	hi.	hi.	hi.	soú.	yín.	míng.	kié.	wét.	koúng.
soúng	tchín	yín	yíng	pé	kíng	wén	yü	youéí	jín
youèn	nèng	sán	wét	mán	kién	thsíng	sicou	kloué	ì
kí.	choú.	í.	mí.	tsiú	wé	wén	míng	pí	tsó
				tsé.	ssé.	yü.	té.	tchouí.	chí.

speculo contemplans rerum figuras.

⁶ Sex conjunctionibus *illius* splendor spargebatur; centum barbari [*super illum*] ceperunt modos.

⁷ Regula sola amplissima, hui! respondet tantum secreto.

⁸ Coacti nomine appellare, hui! inducimur Trinæ unitati.

⁹ Domini possunt operari, hui! ministri possunt sequi.

¹⁰ Erigitur magnum monumentum-lapideum, hui! laudatur suprema felicitas.

¹ Balsamum-odoriferum adhibebat-ad retribuenda merita; caritatem ad faciendas eleemosynas.

² Solis-orientis valle descendit majestas; lunæ antrum cessavit congregare.

³ Kién-tchoung gubernavit fastigium, obsequendo composuit claram virtutem.

⁴ Militari-audacia pacificavit quatuor maria; civili-habitu inclaruit in decem-millium regiones.

⁵ Remotas-partes-illuminando descendit-in hominum secreta, [*sicut-in*]

12. Les parfums de l'encens lui servaient à récompenser les bonnes œuvres (*).

Sa charité lui faisait faire beaucoup d'aumônes.

La vallée du soleil levant apparut dans toute sa majesté, Et les ombres creuses de la lune cessèrent de l'obscurcir⁶⁷.

13. *Kiên-tchoûng* (*Te-tsoûng*) étant arrivé au pouvoir suprême (**),

S'est appliqué à cultiver la brillante vertu.

Par sa valeur guerrière et sa prudence, il a pacifié les quatre mers ;

Et par sa culture intellectuelle il a exercé son influence dans toutes les régions du monde.

14. La lumière de son intelligence pénètre dans les replis les plus secrets du cœur de l'homme ;

Et, comme un miroir, elle réfléchit les formes des choses.

Tous les points de l'univers⁶⁸ sont comme illuminés par sa clarté,

Et les barbares de tous les côtés l'ont pris pour modèle.

15. Il n'y a que la doctrine qui soit vaste et étendue !

Elle répond seule à tous les secrets de la pensée.

Forcés de lui donner un nom, nous l'appelons *parole*, *verbe* !

C'est le profond, l'insondable UN-TROIS.

16. Le souverain a seul le pouvoir d'agir et de faire !

Les ministres ne peuvent qu'exécuter ce qu'il a prescrit.

Elle est érigée, la grande inscription sur pierre !

Ce sont les louanges d'une suprême félicité.

(*) Cet empereur reçut le pouvoir souverain (762) dans un moment où il était encore vivement disputé par les rebelles qui avaient pris la capitale occidentale de l'empire (*Si-ngan-fou*) ; mais il finit cependant par les détruire avec le secours des troupes étrangères

des états occidentaux de l'Asie, surtout des Ouïgours

(**) En 779 de notre ère. L'année suivante, 780, il fit faire le dénombrement de la population de l'empire ; on comptait 676,000 officiers et soldats. Les impôts s'élevaient à 231,735,000 fr.

		紫	助			士	朝	方	時	耀	作	大
		袞	檢			叅	議	之	法	森	噩	唐
		梁	校			軍	郎	景	主	文	太	建
		寺	試			呂	前	衆	僧	日	族	中
		主	太			秀	行	也。	寧	建	月	二
		僧	常			巖	台		恕	立。	七	年
		業	鄉			書。	州		知		日	歲
		利。	賜				司		東		大	在
		9	8			7	6	5	4	3	2	1
		tseu	tsou			ssé	tcháo	fáng	chi	yáo	tsó-	2b. Tá
		kiá-	kién			thsán	í	tchl	fa	sán	yó	tháng
		chá	kiáo			kiún,	láng	king	tchi	wén	tát	kién-
		ssé	chi			liú	tsièn	tchoáng	sèng	jí	tséou	tchoáng
		tchi	thát			sleou	hng	yé.	ning	kién	yoüel	cúh
		séng	tcháng			yén	thát-		chou	lí.	tsí	nlén,
		í-	khng			chou.	tchéou		tchi		jí	soút
		li.	ssé			ssé			toúng		tá	tsát

⁶ Aulæ consiliarius primarius, antea exercens Thái-tchéu præsēs ⁷ Doctor * tertius-post exercitus-ducem, Liú sieü cælo scripsit.

⁸ Adjutus examinador corrigens explorator, * Rituum-Conciliü-præsēs, donatus nigro-et-rubro-colore-permista ⁹ * veste [kiá-chà dicta] templorum Dominus, sacerdos í-li.

¹ Magni [familia] Thàng [imperatoris] Kién-tchúng secundo anno, annus stans-in ² tsó yó * tempestatis veris mense, septimo die, magni ³ Yáo-sán festo die, collocatus erectusque Lapis.

⁴ Illo-tempore Legis Dominus sacerdos Ning-chou gubernabat ⁵ orientaliū terrarum clarissimæ [Legis] populos.

25. Cette inscription a été érigée la deuxième année *kiên-tchoûng* des grands *Thâng* (en 781 de notre ère), l'année sidérale étant dans le signe du printemps ⁶⁰, 7^e jour du mois *taï-thsou* (le 1^{er} de l'année chinoise ⁷⁰), jour férié du grand *Yao-san* (*Hosanna*) ⁷¹.

En ce moment le chef de la Loi est le prêtre *Ning-chou*, chargé de l'enseignement des populations chrétiennes dans les contrées de l'Orient.

L'inscription a été écrite sur pierre et gravée en creux par *Liu Sieou-yen*, secrétaire surnuméraire du Conseil, et précédemment surintendant militaire à *Taï-tcheou* (*) (province actuelle de *Tché-kiang*).

« L'Examineur assistant, Président du tribunal des
« Rites ; le Prêtre ou Bonze, chef des Temples et Églises,
« décoré par l'Empereur de la robe de pourpre mélangée
« de noir et nommée *kià-chà* : *I-li* (ou *Ni-li* **). »

(*) Au lieu d'être à la fin de l'inscription, cette phrase, dans l'édition de *Wang-tchang*, est placée en tête, selon l'habitude chinoise.

au bas de l'inscription, à droite, après les souscriptions en caractères *estranghélo*, que nous reproduisons ci-après. C'est une *approbation* de l'inscription, donnée par le ministre compétent.

NOTA. Dans le *fac-simile* conservé à la Bibliothèque impériale de Paris, on lit *au-dessous* et de *chaque côté* de l'inscription chinoise de petites inscriptions syriaques en caractères *estranghélo* du huitième siècle de notre ère, écrites en lignes *verticales*, comme l'inscription chinoise, mais en procédant de *gauche à droite*, et non de *droite à gauche*, ainsi que cela a lieu pour le chinois. Nous reproduisons ci-après ces souscriptions syriaques en caractères *estranghélo*. Nous avons cru devoir reproduire aussi les séries de noms de prêtres syriens et chinois données par le P. Kircher, d'après l'*Ectype* qu'il avait en sa possession, et qui ne se trouvent pas sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale de Paris. Ces noms sont tellement défigurés dans la gravure de Kircher, que nous ne sommes pas sûr de les avoir toujours exactement reproduits.

[A gauche de l'inscription chinoise, à la partie inférieure, on lit la ligne verticale suivante, en syriaque et en caractères *estranghelo*].

ܬܝܡܝܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ
ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ
ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ
ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ

[*Transcription*] *Bayumi Aba d_e Abahotha M_ar Hanan-Is'ua Q_atholiqa P_atrirkis* : « Du temps du Père des Pères, le
« Seigneur Hanan-Jésus, *étant* le Patriarche universel. »

[A droite de l'inscription, à la partie inférieure, on lit aussi] :

ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ
ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ
ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ

Ad_am q_as'is'a ur Apisqur'a u P_ap'as'ha d_e Tz_nsthan.
« Adam, prêtre, évêque et pape de la Chine. »

[Au-dessous de l'inscription, en commençant par la gauche] :

ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ
ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ
ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ
ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ ܕܥܡܪܐ

𐤀𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁
 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁
 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁
 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁
 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁
 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁
 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁
 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁 𐤁𐤁𐤁𐤁

*B_es_an₃th alph uth_is₃aain uth₃rthin d'yunia; M₃r Idbuzid
 Qas₃'is₃a u Kur Apisqupa d₃ Kumdan m_edin_eth m_elkutha B₃r
 Nih n₃ps₃'a Milis q₃s₃'is₃a d₃m_en B₃l'h m_edin_etha d_eTh₃hur-
 sthan aqim lu'ha hona p'ap'ad_ekthaab₃n b_eh m_ed₃b₃rnuth_eh
 d_ep₃'ruq₃n u Kruzuthehun d'ab₃hin d₃luth m₃lka d_eTzinia.*

• Dans l'année mil et nonante-deux des Ioniens (ou Grecs),
 « le Seigneur Idbouzid, prêtre et chorévêque (ou Vicaire
 « Épiscopal) de Kumdan, ville royale; fils de Milis, de
 « sainte mémoire, prêtre de Balch, ville du Tocharestan,
 « a érigé cette table de pierre sur laquelle sont inscrites la
 « rédemption de notre Sauveur et les prédications de nos
 « pères au roi de la Chine. »

1. 僧耒威。le prêtre Loui-weï.
2. 僧居信。le prêtre Kiu-sin.
3. 僧文貞。le prêtre Wèn-tching.
4. 僧文明。le prêtre Wèn-ming.
5. 僧胎德。le prêtre Tai-te.
6. 僧耀原。le prêtre Yao-youen.
7. 僧仁惠。le prêtre Jin-hoeï.
8. 僧玄貞。le prêtre Hiouen-tching.
9. 僧明秦。le prêtre Ming-thsin.
10. 僧利見。le prêtre Li-kien.
11. 僧猷德。le prêtre Cha-te.
12. 僧元一。le prêtre Youan-i.
13. 僧乾祐。le prêtre Kien-tho.

12

13

14

15

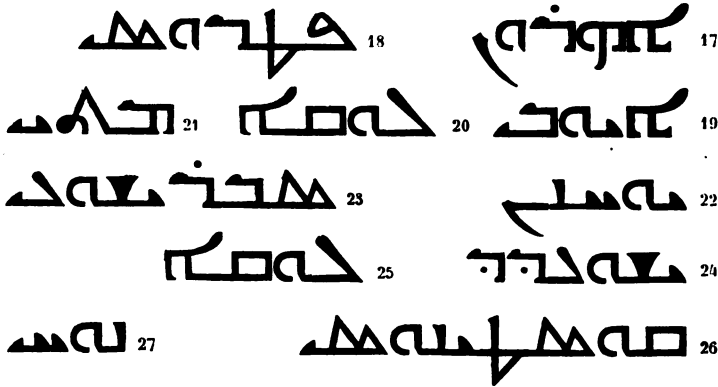
16

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 12. Aisahq (Isaac), prêtre. | 15. Abad-Is'oua (Abad-Jésu). |
| 13. Alia (Elie), id. | 16. S'maeon (Siméon), prêtre. |
| 14. Mous'a (Moïse), id. | |

14. 僧惠通。le prêtre Hoeï-thoung.

15. 僧延和。le prêtre Yen-ho.

16. 僧崇教。le prêtre Thsoung-kiao.



17. Ahroun. — 18. Petrous (Pierre). — 19. Aioub (Job). — 20. Louqa (Luc). — 21. Mathi (Matthieu). — 22. Jouhannon (Jean). — 23. Sabar Is'oua (Sabar-Jésus). — 24. Is'oua-dad. — 25. Louqa (Luc). — 26. Qoustinous (Constantin). — 27. Noua (Noë).

17. 僧福壽。le prêtre Fou-cheou.

18. 僧剌林。le prêtre Tsi-lin.

19. 僧寶達。le prêtre Pao-ta.

20. 僧恩明。le prêtre Gan-ming.

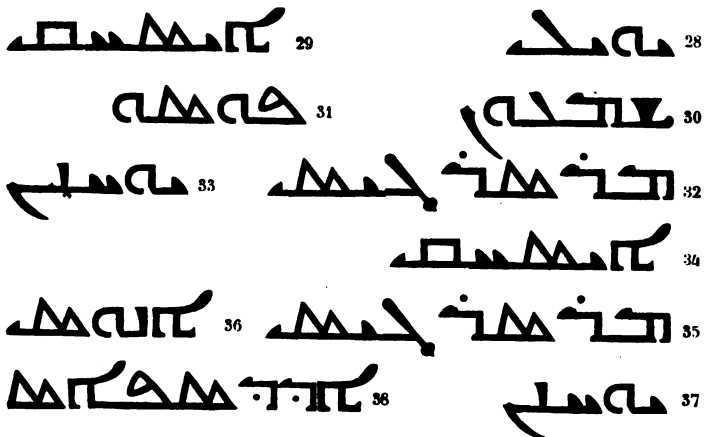
21. 僧和吉。le prêtre Ho-kie.

22. 僧廣陵。le prêtre Kouang-ling.

23. 僧延越。le prêtre Ting-youë.

24. 僧日進。le prêtre Ji-tsin.

25. 大德曜輪。le très-vertueux Yao-lun.



28. Jouïl (Joël). — 29. Aisahq (Isaac). — 30. S'maeon (Siméon).
 — 31. Pousou. — 32. Mar Sargis. — 33. Jouhanon (Jean).
 — 34. Aisahq (Isaac). — 35. Mar Sargis. — 36. Anous
 (Enos). — 37. Jouhanon (Jeu). — 38. Adad Sap'as.

26. 僧宇。 le prêtre Yu.
 27. 僧老可。 le prêtre Lao-ko.
 28. 僧問順。 le prêtre Wen-chun.
 29. 僧昔齋。 le prêtre Si-tchai.
 30. 僧疑厓。 le prêtre I-yaï.
 31. 僧沖和。 le prêtre Tchoung-ho.
 32. 僧英德。 le prêtre Ying-te.
 33. 僧虛德。 le prêtre Hiu-te,
 34. 僧虛壽。 le prêtre Hiu-chéou.
 35. 僧還真。 le prêtre Hoan-tchin.
 36. 僧攸貞。 le prêtre Wou-tching.

- 39 39
 40 40
 41 41
 42 42
 43 43
 44 44
 45 45
 46 46
 47 47
 48 48
 49 49

39. Jaqoub (Jacob), prêtre. — 40. Mar Sargis, prêtre et chorévêque. — 41. Aagui, prêtre et archidiacre de la ville royale de Goumden. — 42. Poulos (Paulus), prêtre. — 43. S'mæon (Siméon), prêtre. — 44. Adam, prêtre. — 45. Alia (Elié), prêtre. — 46. Aisahq (Isaac), prêtre. —

47. Jouhanon (Jean), prêtre.—48. Jouhanon (id.), prêtre.
— 49. Siméon, prêtre.

37. 僧用登。le prêtre Young-teng.
38. 僧老正。le prêtre Lao-tching.
39. 僧和明。le prêtre Ho-ming.
40. 僧立本。le prêtre Li-tao.
41. 僧法爲。le prêtre Fa-weï.
42. 僧審田。le prêtre Chin-tien.
43. 僧寶靈。le prêtre Pao-ling.
44. 老宿耶俱摩。le vieillard Sou-ye Kiu-mo.

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 50

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 51

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 52

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 54 𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 53

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 55

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 57 𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 56

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 59 𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 58

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 61 𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 60

𐤒𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓𐤕 62

50. Jaqoub (Jacob), prêtre. — 51. Abadis'ouah (Abad-

Jésus), prêtre. — 52. Is'ouadad (Jésuadad), prêtre. — 53. Jaqoub (Jacob). — 54. Jouhanon (Jean). — 55. S'oub-haalmaran. — 56. Mar Jouseph. — 57. S'ams'oun. — 58. Aphrim. — 59. Auania. — 60. Qouriqous (Cyriaque). — 61. Qous. — 62. Amioun (Emmanuel).

45. 僧玄覽。le prêtre Hiouan-lan.

46. 僧貢週。le prêtre Koung-tchéou.

63

05

64

67

66

63. Gabraïl (Gabriel). — 64. Jouhanon. — 65. S'maeon (Siméon). — 66. Aisahq (Isaac). — 67. Jouhanon (Jean).

47. 僧明一。le prêtre Ming-i.

48. 僧呆國。le prêtre Pao-kouë.

49. 僧志監。le prêtre Tchi-kien.

50. 僧秦齊。le prêtre Thsin-tsi.

51. 僧利用。le prêtre Li-young.

52. 僧元寶。le prêtre Youan-pao.

53. 僧奉貞。le prêtre Foug-tching.

54. 僧至德。le prêtre Tchi-te.

55. 僧和光。le prêtre Ho-kouang.

56. 僧貢福。le prêtre Koung-fou.

57. 僧大和。le prêtre Ta-ho.

58. 僧崇德。le prêtre Tsoung-te.

59. 僧德建。le prêtre Te-yu.

60. 僧夫甚。le prêtre Fou-chin.

61. 僧庸德。le prêtre Young-te.

NOTA. Le P. Kircher, dans son *Prodromus Coptus* (pag. 88 et suiv.), et dans sa *China illustrata*, a donné en *estranghelo*, avec une transcription latine, une suite de noms qu'il dit être gravés sur la marge de la pierre : *nomina eorum qui margine lapidis Syro caractere incisa spectantur*, et dont Asseman a contesté l'authenticité (1). Nous les donnons ici en latin pour mémoire.

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Costantinus. | 13. Susen Episcopus. |
| 2. Saba Cusio, seu Æthiops. | 14. Jacob Sacerdos. |
| 3. Mar Sargis Tabennita. | 15. Abad Gusnaseph, sacerdos. |
| 4. Isaac Cusius, seu Æthiops. | 16. Arius Sacerdos. |
| 5. Paulus Sacerdos. | 17. David Sacerdos. |
| 6. Simon Sacerdos. | 18. Asbo Cusius, seu Æthiops, sacerdos. |
| 7. Adam Sacerdos. | 19. Abba Syrus. |
| 8. Zugen Mesrius, seu Ægyptius. | 20. Abraham Sacerdos. |
| 9. Mathæus Cusius, seu Æthiops. | 21. Simon Sacerdos. |
| 10. Annania Coptita. | 22. Petrus Sacerdos. |
| 11. Gabriel Sacerdos. | 23. Lucas Sacerdos. |
| 12. Lucas Sacerdos. | 24. Mathæus sacerdos. |

(1) « In Syriaca inscriptione, quam ego diligentissime evolvi, nullibi legitur *Saba, Zugen, Susen, Arius, Asba, Abba*. Conflictæ omnino a Kirkerio hæ voces : *Tabennita, Mesrius, Coptita, Syrus, Cusio, Kusius* seu *Æthiops*. » (Bibl. Orient. t. IV, p. 543.)

— Malgré toute l'estime que nous avons pour la science étendue d'Asseman, nous pensons que cette critique du père Kircher, qu'il accuse d'avoir *inventé* ces *vingt-quatre* derniers noms, est au moins très-hasardée. Il faudrait, pour la juger avec une parfaite connaissance de cause, avoir le *monument* lui-même sous les yeux, ou, au moins, un *calque fidèle et complet* que Kircher a pu consulter, et qu'Asseman, venu presque un siècle plus tard, a pu ne pas avoir sous les yeux.

NOTES

PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SUR L'INSCRIPTION QUI PRÉCÈDE.

[1, pag. 3, ligne 6.] L'Inscription chinoise commence par une expression destinée, selon plusieurs lexicographes chinois, à commander d'abord fortement l'attention, et que l'on trouve déjà employée avec ce sens spécial au commencement du *Chou-King*. C'est un archaïsme.

Le premier paragraphe de l'Inscription est d'une métaphysique aussi abstraite que le sujet traité. L'expression 常然 *tcháng jén*, signifie, selon les autorités citées dans *Khang-hi* (sub voce *tcháng*), ce qui a une durée permanente, éternelle, immuable. Dans les écrits philosophiques de l'école de *Lao-tseu*, cette expression désigne l'Être par excellence, l'Être suprême, l'Existant par lui-même de toute éternité. C'est le sens que la même expression porte dans notre Inscription.

Le caractère 眞 *tchin*, exprimait selon le *Chouë-wén* : « un anachorète » habitant une retraite écartée dans les montagnes, lequel, ayant changé de « formes, montait au ciel. » Puis le même caractère servit à désigner « un être spirituel, ou d'essence subtile. » Dans les écrits du philosophe *Tchouang-tseu* (1), le même caractère exprime le suprême degré de l'essence parfaite subtile inaccessible aux sens. Suivi du caractère 宰 *tsâi* (gouverneur, maître), il signifie aussi, dans les écrits du même philosophe, le ciel immatériel, qui est alors qualifié de gouverneur ou maître d'essence véritablement subtile ou immatérielle. Il signifie aussi la vérité, le vrai, l'opposé du faux. On ne trouve pas ce caractère dans les *King*.

On lit dans les *Soü-wén*, ou *Simple questions* (citées dans *Khang-hi*, sub voce *tchin*) de l'empereur *Houng-li*, que, « dans la haute antiquité, le ciel, 天 *thiên*, se nommait 眞 *tchin* : yèou châng kòu thiên *tchin lún*. On lit aussi dans les *Mémoires sur les célèbres empereurs des anciens Thang* (618-905) que, « dans les ouvrages qui parurent alors des philosophes

(1) Ce philosophe vivait 338 ans avant notre ère. Voir notre *Esquisse d'une histoire de la philosophie chinoise : Chine moderne*, p. 362.

« *Tchoudng-tseù, Wén-tseù, Liè-tseù, Kéng-séng-tseù*, on changea le caractère 經 *king* (nom donné aux anciens livres sacrés chinois), pour le remplacer par celui de 眞 *tchin*. » On voit par là quel sens élevé on attachait sous les *Tháng* à ce dernier caractère.

La signification du caractère 寂 *tsí*, qui le suit, n'est pas moins remarquable. Selon le *Choüë-wén*, c'est ce que l'homme ne peut entendre : *wou jín ching yè*; c'est la tranquillité, le repos. Dans l'*Appendice* du *Y-king*, il est dit : « *Il ne pense pas, il n'agit pas : wou ssé yè, wou wéi yè*; il est dans l'état de repos complet, absolu : *tsí-jén* (*potentia immota quiescens*), sans imprimer le mouvement à la puissance secondaire, *kán* (*potentia ab objecto mota*), et cependant il est la cause qui pénètre l'univers. »

[2, pag. 5.] 三 — *Sán í*, « UNITÉ-TRINE. » Cette expression théologique n'était pas inconnue aux anciens Chinois. On lit dans les *Annales des Han* (section *Liù lí tchi*) : « Le souffle primordial du *Tai khi*, ou *Grand faitte*, enveloppant les trois, ne fait qu'un : *tai khi youdn khi hán sán wéi í*. »

L'idée d'une trinité primitive semble ici clairement exprimée.

[3, pag. 5.] L'expression 四方 *ssé fáng*, « les quatre côtés, » est très-communément employée en chinois, pour désigner, non les quatre parties géographiques du monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, comme on l'a prétendu, pour trouver dans l'inscription un ridicule anachronisme, mais toute la terre, désignée par les quatre points cardinaux, représentés par les quatre branches du signe + croix.

[4, pag. 5.] 生二氣 *séng eulh khi*. C'est encore ici une concession aux idées et à la phraséologie chinoises. Les deux *khi* sont, selon les Chinois, les deux grands principes matériels actifs de l'univers : le *yáng*, principe mâle, fort, parfait, pur; et le *yín*, principe femelle, faible, imparfait, impur, etc., qui forment la base des doctrines cosmologiques du *Y-king*. Le *Tái khi thoà choüë* dit : « Les deux principes, par leur union, donnèrent naissance aux dix mille êtres; les dix mille êtres donnèrent naissance à tous les autres êtres vivants, et leur création ne s'épuise jamais. » Et le *Tching-méng* : « Les êtres que l'on nomme Esprits (*koüi chín*) sont les puissances, les facultés nobles des deux principes. » (Voy. *Ping-tseü-louü-piên*. K. 85, fol. 10-11.) Les auteurs de l'Inscription, écrivant en chinois et pour des Chinois, ont dû sacrifier quelquefois aux idées chinoises tant en maintenant l'intégrité de leur doctrine. Ici, par exemple, le Dieu juif et chrétien, *Eloha*, est placé bien au-dessus des deux principes chinois, puisque c'est lui qui en est le créateur.

[5, pag. 5.] 匠成万物 *tsiáng tching wén wé*. L'ordre biblique de la création est parfaitement indiqué, quoique d'une manière très-concise, dans cette phrase et dans celle qui suit. L'homme n'est créé qu'après tous les autres êtres. C'est là un des caractères les plus remarquables de la cosmogonie biblique adoptée dans le Christianisme.

[6, pag. 5.] 然立初人 *jèn lî tsoû jîn*. Il y a, dans cette phrase, une différence singulière avec les expressions employées dans le texte hébreu, le texte grec, etc., de la Genèse, pour désigner la création du premier homme. Tandis que l'hébreu dit נָבַר *bara*, « créa ; » les Septante ; ἐποίησεν, « il fit, » le chinois dit : 立 *lî*, « il posa, » en grec ἔθετο, comme au dix-septième verset. Le caractère 立 *lî*, n'a nulle part, dans les livres chinois, le sens de *créer*. Celui qu'il a le plus généralement est celui d'*établir*, de *poser debout*, comme un arbre que l'on plante ; d'*ériger*. On lit dans le *Y-king* (*choûê kouâ tchoudn*) ces paroles attribuées à Confucius : « Autrefois le Saint homme (Fo-hi), en composant le *Y* (*Kîng*), avait pour but d'enseigner les lois qui « constituent les rapports naturels entre tous les êtres vivants et leur mutuelle « subordination. C'est pourquoi il *posa*, il *établit* (*lî*) la doctrine où loi du Ciel « en disant que c'était le *Yang* et le *Yin* ; il *établit* la loi de la terre en disant « que c'était le *fort* et le *faible* ; il *établit* la loi de l'homme en disant que c'était la *justice* et l'*humanité*. »

[7, pag. 5.] 立 lui donna le commandement jusque sur les mers transformées ; 令鎮化海 *lîng tchîn húa hâi*. Ce passage rappelle le vingt-sixième verset du premier chapitre de la Genèse, où il est dit de l'homme : « Qu'il domine sur les poissons de la mer, etc. »

[8, pag. 7.] Ce sont quelques-unes des principales sectes philosophiques ou religieuses, produites dans le monde avant la venue du Christ, qui sont ici désignées. Nous croyons inutile de chercher à en faire quelque application.

[9, pag. 7.] C'est ainsi que nous avons cru devoir traduire, au figuré, ces quatre caractères chinois 煎迫轉燒 *tsièn pè tchouén chdo*, et qui signifient individuellement, selon Basile de Glemona :

- 1° *tsièn*, metallâ liquare ; in aqua coquere.
- 2° *pè*, comprimere ; in angustias redigere.
- 3° *tchouén*, vertere ; numerale revolutionum, redituum.
- 4° *chdo*, assare, torrere.

Ce sont ces caractères que le P. Visdelou, dans sa version dite *littérale*, a traduits par : *le bouilli tourna en rôti* ; et dans sa *paraphrase*, par : *tout alla de mal en pis*.

[10, pag. 7.] Il y a dans l'expression chinoise : 分身 *fèn chîn*, une difficulté que nous avons dû chercher à éclaircir autant que possible, parce qu'elle touche à un point de dogme nestorien. Le caractère 分 *fèn* signifie *diviser*, *partager*, *donner* ; et *chîn*, *corps*, *personne*. On peut donc traduire de deux façons : 1° *Il donna, transmit, communiqua sa personne* ; ou, *il divisa sa personne*. La signification principale, primitive et étymologique de 分 *fèn*, est *diviser* ; c'est celle que lui donne le *Choûê-wén*. « Il dérive, dit-il, de *pă*, « huit, » et de *táo*, « couteau, » qui sert à *diviser*, à *partager*

« les choses. » Le *Y-King* emploie le caractère dans le même sens. Le Dictionnaire *Koudng-yün*, publié sous les *Tháng*, et cité dans *Kháng-li*, donne à ce caractère le sens de *fou yé*, « res a celo datæ; » *chi yé*, « largiri, beneficium conferre, extendere, diffundere. » (Bas.)

[11, pag. 7.] Le texte chinois est très explicite : 同人出代 *thoung jin tchoï táï*, « idem cum hominibus prodiit-in sæculum. » L'identité de la nature humaine du Messie avec celle des hommes est ici bien constatée.

[12, pag. 9.] 神 *chin*, « esprit, » peut être pris au singulier comme au pluriel. On pourrait aussi le traduire par *ange*.

[13, pag. 9.] Le texte chinois dit 室女 *chï niü*, « une fille de maison. » C'est l'équivalent chinois de *vierge*, ou de *filles non encore mariées*. Le Dictionnaire de *Kháng-hi* dit : *fou i fou wéi chï* : « une personne libre à marier se dit *chï*, « de maison. »

[14, pag. 9.] Par les *vingt-quatre saints* on doit entendre, comme l'a fait Renaudot (*Anciennes Relations de la Chine*, p. 244), les *vingt-quatre livres* de l'Ancien Testament ou plutôt, les *vingt-quatre auteurs* de ces mêmes livres; appelés communément parmi les juifs les *vingt-quatre*, עשרים וארבעה et sur lesquels les Syriens jacobites et les *Nestoriens* ont fait leur version. Il n'y a pas la moindre *allusion*, dans le texte, aux *vingt-quatre* prétendus prophètes énumérés par le P. Kircher, et après lui par M. l'abbé Huc : (Abraham, Isaac, Jacob, Job, Moïse, Samuel, David, Zacharie, etc.) « Ce nombre de *vingt-quatre* prophètes, dit Renaudot, est inconnu également dans la Synagogue et « dans l'Eglise, et *personne* n'a jamais mis dans le nombre des prophètes ceux « que le P. Kircher y veut faire entrer. »

[15, pag. 9.] Le caractère 猷 *yeou*, signifie, selon l'ancien *Eulh-ya*, des « plans bien mûris, » et le commentaire l'explique en disant : « des plans bien « mûris, conformément à la doctrine de la raison, » *yeou tchè i táo eülh mou yé*. On lui donne souvent pour synonyme 道 *táo*, « raison, doctrine. »

[16, pag. 9.] Dans cette phrase, comme dans beaucoup d'autres, nous nous sommes complètement éloigné du sens adopté par les divers traducteurs qui nous ont précédé. Il serait trop long d'en exposer les motifs dans ces notes. En plaçant le texte sous les yeux des sinologues, nous les avons fait juger de nos préférences.

[17, pag. 9.] Les Chinois comptent *cinq vertus cardinales*, 五常 où *tcháng* : ce sont l'*humanité* ou la *charité* (*jin*); la *justice* (*i*); l'*observation des rites* (*li*); la *prudence* (*tchi*) et la *fidélité* (*sin*). Dans le *Chou-king*, les *cinq vertus cardinales*, ou les *cinq règles*, les *cinq enseignements immuables*, sont : 1° chez les pères, la *justice* (*i*); 2° chez les mères, la *tendresse maternelle* (*thséu*); 3° chez les frères aînés, l'*amitié* envers leurs frères cadets (*yéou*); 4° chez les frères cadets, la *déférence* envers leurs frères aînés (*k'ing*); et 5° chez les enfants, la *piété filiale* (*hiáo*). D'après le Diction-

naire de l'Académie française, les *vertus cardinales* seraient au nombre de quatre : la *justice*, la *prudence*, la *tempérance* et la *force*. D'après le catéchisme, elles seraient seulement au nombre de trois : la *foi*, l'*espérance* et la *charité*.

[18, pag. 9.] Le caractère chinois 魔 *mô*, correspond pour le sens à notre mot *démon*. Il est employé principalement, selon le *Tching-tseù-thoung*, dans les livres sacrés étrangers (boudhiques) traduits (*Y king*); il est défini, dans le même dictionnaire : « Esprit ou génie méchant qui a le pouvoir de tromper et d'abuser les hommes, » (*khwáng kôlèi néng hioüan jin*). Ce caractère ne pouvait être mieux choisi dans la circonstance.

[19, pag. 11.] Le dogme de l'*Ascension* est ici clairement indiqué. Les phrases précédentes sont moins claires. On croit y apercevoir la *Passion* et la *Descente aux enfers*.

[20, pag. 11.] Le nombre des écrits distincts qui composent le *Nouveau Testament* est de *vingt-sept*.

[21, pag. 11.] Le caractère chinois 開 *phiên*, signifie le *linteau* d'une porte. Il est pris ici au figuré pour indiquer l'*entrée* dans la nouvelle loi : l'*initiation*.

[22, pag. 11.] Ce qui confirme pour nous la supposition que nous avons faite dans la note placée au bas de la page 11, que le caractère *efface* et *inconnu* des Chinois était le signe de la croix, ✕, c'est la comparaison qui est faite, dans le texte chinois, de cette *croix* avec la fleur 四照 *ssé tcháo*, qui *s'étend des quatre côtés*.

« Sur la montagne *tchao-yao* (1) (dit le *Ping-tseù loüi pién*, K. 94, 1^o 44), « il y a un arbre dont la forme est comme celle du *koü* (arbor e cujus cortice « fit papyrus. Bas.), et il est noir. Il dirige ses fleurs en *quatre pointes brillantes*, *ssé-tcháo*. Son nom est *Mÿ-koü*. Si on l'attire à soi, si on le plie, il « ne s'endommage pas. »

« Toutes les fleurs semblent redouter les influences de la nuit; les *ssé-tcháo* « semblent porter en elles le printemps. » Vers cités dans le même dictionnaire.

[23, pag. 11.] Les chrétiens soumis aux mahométans n'ont pas eu, jusqu'à ces derniers temps, la liberté de sonner les cloches pour appeler les fideles aux offices; il en était de même en Chine, mais ils avaient des instruments de bois qui leur en tenaient lieu.

[24, pag. 13.] Le caractère chinois *tsién* (p. 12, l. 3, caract. 4), signifie ici : *oblatio sine victima*. (Bas.) *Koü-liang*, dans son commentaire sur le *Li-ki*, cité dans *Khang-hi*, dit : « Le sacrifice qui se fait sans victimes se nomme

« *tsién*: 無牲而然曰薦 *wou sêng eülh tsí youë tsién*. »

[25, pag. 13.] Ce passage rappelle le *Táo-tê-king* de *Lao-tseù*, où il est dit aussi que le *Táo* est *difficile à nommer*.

[26, pag. 13.] Le caractère 景 *king*, employé par les rédacteurs de l'*Ins-*

(1) Ou de la septième étoile de la constellation de l'Ourse.

cription pour caractériser la religion dont ils étaient les ministres et les propagateurs, signifie *brillant, resplendissant* comme la lumière du soleil, avec le signe duquel il est composé. Il signifie aussi *grand*. C'est également un *nom propre* chez les Chinois, et c'est celui du *rédacteur* de l'Inscription, ce qui prouve qu'il était *Chinois* de naissance, comme tous ceux qui ont signé l'Inscription de leurs noms chinois.

[27, pag. 13.] Le caractère 聖 *ching*, qui signifie ordinairement un *homme accompli*, un *saint*, est aussi employé assez souvent pour désigner les *souverains*, et c'est alors une appellation des plus élogieuses. « Être grand, « ou dans une position élevée, dit *Méng-tseù*, et faire beaucoup de bien, c'est « être un *saint*. » Dans le passage de l'Inscription dont il s'agit, c'est ce dernier sens qui nous a paru devoir être adopté de préférence.

[28, pag. 13.] Tel est le sens que nous avons cru devoir adopter par suite de la signification de 臨 *lin*, « inferiorum curam gerere; accessus superiorum ad inferos. » (Bas.) Ce sens est confirmé par les dictionnaires chinois.

[29, pag. 13.] Les caractères 真經 *tchin king*, « véritables Écritures « sacrées, » désignent les traductions syriaques de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'*O-lo-pen* dut porter avec lui en Chine

[30, pag. 15.] Le *Lî-tâi-ki-ssé*, ou les « Fastes universels de l'empire chinois, » confirme ici l'exactitude historique de l'Inscription, quant au nom et au rang de ce personnage à l'époque indiquée, en le citant plusieurs fois, au sujet des honneurs rendus à *Kdo-tsoù*, père de *Thai-tsoùng*, et fondateur de la dynastie des *Thang*. On peut voir aussi le portrait de ce ministre célèbre, dans la grande Encyclopédie pittoresque, intitulée *Sân thsâi thoi hói. Jîn-wě. K. 6, fol. 3*. C'est ce même ministre *Fáng Hiouén-ling*, qui fut chargé par le même empereur *Thai-tsoùng*, en 645, d'aller aussi, ou plutôt d'envoyer des officiers civils et militaires au devant du *bouddhiste Hiouén-thsáng*, revenant de l'Inde. Voir *Histoire de la vie et des voyages de Hiouén-thsáng*, trad. par M. Julien, pag. 290-292, etc. Ce fut aussi entre les mains du même personnage que le même *Hiouén-thsáng* déposa le *Mémoire* qu'il avait composé pour être adressé à l'empereur *Thai-tsoùng*, et dans lequel il faisait connaître le nombre des personnes dont il aurait besoin pour revoir ses traductions d'ouvrages bouddhiques indiens et en polir le style, etc. (Ib. p. 302.) Dans cet ouvrage, *Fáng Hiouén-ling* est qualifié de *directeur des travaux publics* et *comte du royaume de Liang*.

[31, pag. 15.] Le caractère 翻 *fán*, ne signifie pas précisément *traduire*, mais bien *volare; reverti; volvere et revolvere; mutare*. C'est par extension qu'il signifie *traduire*; il est souvent employé dans ce dernier sens, surtout avec 寫.

[32, pag. 15.] Tel est le sens exact et rigoureux du texte.

[33, pag. 15.] L'expression 無爲 *wou wěi*, du texte, est une de ces expressions vagues employées par les *Táo-ssé* et les *Bouddhistes* pour expri-

mer cet état de *non-action* mondaine, de *non-agir*, qui est considéré par eux comme un état de *sainteté*. Nous croyons avoir rendu la pensée du texte.

[34, pag. 17.] Ce passage rappelle le proverbe chinois attribué au philosophe Tchouang-tseu : *tê yù eùth wáng tsiouèn*, « pisce capto, nassæ oblivisci. »

[35, pag. 17.] Allusion évidente à *Lao-tseu*. On lit dans plusieurs notices légendaires sur la vie de ce philosophe que, vers la fin de la dynastie des Tchéou (550 av. J. C.), il monta sur un char trainé par des bœufs de couleur azurée et sortit de l'empire en se dirigeant à l'ouest (de la Chine). On le fait voyager ainsi à l'ouest, dans le pays de *Thsin*, après avoir traversé quatre-vingts territoires au delà des déserts de sable. (Voir le *Lou-ssé de Lo-pi*.) Dans une des légendes sur *Lao-tseu*, que nous avons traduite autrefois (voir *Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao, fondée par Lao-tseu*, etc. Paris, 1831, pag. 25), on lit que « la troisième année, wou-te, » du règne de *Kao-tsou* des *Thang* (621), un homme qui vivait sur la montagne *Yang-kio*, couvert de blancs vêtements, fut interpellé par un vieillard, « qui lui parla ainsi : « Va de ma part trouver l'empereur *Thang*, et dis lui « que je suis *Lao-kiun*, son grand ancêtre. » C'est par suite de cet avis que « *Kao-tsou* éleva des temples à *Lao-tseu*. »

Le fondateur de la dynastie des *Thang* avait quelque raison de croire à cet avis rapporté dans la légende, car son nom de famille *Li*, était le même que celui de *Lao-tseu*. On ne doit donc pas s'étonner, par suite de toutes ces considérations, si l'empereur *Thaï-tsoing*, dans son Édit, fait allusion à *Lao-tseu*, qui, s'étant rendu anciennement à l'Occident, dans le *Tâ-thsin*, pour y porter sa doctrine, une doctrine avec laquelle la première a certaines analogies (comme le dogme d'un dieu *un* et *trois* (1), originaire de ce même *Tâ-thsin*, revenait se produire en Chine sous le règne brillant d'un descendant de *Lao-tseu*, le fondateur de la première de ces doctrines.

[36, pag. 17.] On peut voir le portrait que nous avons publié de cet empereur, dans le premier volume de notre *Description de la Chine*, t. I, pl. 59, n° 2.

[37, pag. 19.] Par la contrée des *Anachorètes*, 仙境 *siên king*, le texte nous paraît désigner la *Thebaïde* d'Égypte, où, dans le troisième et le quatrième siècle de notre ère, se réfugièrent des hommes exaltés par la nouvelle croyance, et où s'établirent de nombreux couvents dont plusieurs subsistent encore. Les Chinois ont donné le nom de *siên*, littéralement : *homme de montagnes*, ou *retraité dans les retraites des montagnes*, à des hommes qui, pour un motif ou pour un autre, principalement des *Bouddhistes*, ont fait profession de vivre retirés du monde, dans les retraites les plus inaccessibles des montagnes, où ils sont censés mener une vie si sainte qu'ils y acquièrent l'immortalité; de là le nom d'*immortel*, par lequel on traduit ordinairement le caractère *siên*. « Être vieux et ne pas mourir, se dit *siên* ou *immortel*. » (*Chê ming*, *Recueil de termes bouddhiques*, cité dans *Kháng-hi*.)

[38, pag. 19.] Par 諸州 *tcheou*, il faut entendre, non pas : *tous*

(1) Voir notre traduction du *Tao-te-king* de *Lao-tseu*, publiée dès 1838, accompagnée du texte chinois et du commentaire intégral de *Sie-hocî*.

les arrondissements, mais : tous les grands gouvernements ou grandes provinces de l'empire; car, dès l'année 618 de notre ère, le fondateur de la dynastie des *Tháng* avait changé les anciennes dénominations administratives de *kin* 郡, en celles de 州 *tcheou*. (Voir *Lí-tái-ki-ssé*, K. 61, fol. 1 v°, et le *Tái-thsing-k-thoung-tchi*.) En 742, les *tcheou* furent de nouveau appelés *kin*. (Ib. K. 65, fol. 41.)

[39, pag. 21.] Dans les premières années, *tching-kouan* (627-630), selon les autorités citées ci-dessus, on divisa les grandes voies de communication de l'empire en *Routes de l'intérieur (nêi táo)*, *routes du midi*, *routes de l'est*, *du sud-ouest*, etc., lesquelles s'élevèrent au nombre de dix, comme il est dit dans le texte. Cette division en dix *táo* ou *voies*, était une *division administrative et judiciaire*, car on rencontre assez souvent, dans l'histoire de cette époque, cette formule : « On destitue les grands juges, ou juges criminels, dans les dix *táo* : *pá chh táo gán-tchh-ssé*. » En 733, l'empire fut divisé en quinze *Táo*. (*Lí-tái-ki-ssé*, K. 65, fol. 30.) Voir aussi sur la division de l'empire sous les *Tháng*, le *Sán thsai thoi hoei*, sect. *Ti-li*, K. 15, fol. 51 et suiv. avec les cartes.

[40, p. 21.] A l'époque en question le gouvernement de la Chine était entre les mains de l'impératrice *Wou*, qui avait usurpé le pouvoir sur son fils, l'empereur *Tchoung-tsoung*, relégué par elle dans un appartement retiré du palais où il était gardé à vue. Elle voulut élever à sa place, au trône impérial, un de ses neveux, du nom de *Li*, et elle voulut aussi, en 689, changer le nom de la dynastie *Tháng* en celui de l'ancienne dynastie des *Tchéou*, dont elle avait déjà adopté le cérémonial. De plus, ayant fait examiner les registres de la famille impériale où l'on inscrivait les noms de tous les enfants mâles, elle fit effacer ces noms, et ordonna qu'à l'avenir on ne donnerait aux descendants de la dynastie qu'elle créait que celui de *Wou*, qui était celui de sa propre famille.

L'année 690, à la neuvième lune, selon le *Lí-tái-ki-ssé* (K. 64, fol. 13 v°), le prince *Wou* changea le nom du royaume en celui de *Tchéou*, et se fit appeler *Empereur*. L'histoire chinoise, qui a conservé pendant tout son vivant les années de règne de l'empereur *Tchoung-tsoung*, quoiqu'il fut tenu en charte privée par sa mère, mentionne *simultanément* en sous-ordre les noms de règne de *Tchéou-wou*, de l'année 690 à l'année 705, pendant lesquelles cet usurpateur régna effectivement et gouverna seul avec l'impératrice mère.

L'année 698, au printemps, à la troisième lune, l'empereur gouvernant, *Tchéou-wou*, transporta sa cour à la *Capitale orientale*. (*Lí-tái ki ssé*, K. 64, fol. 25 v°.) C'est de cette capitale, l'ancienne *Lo-yang* (province du *Honan*), et de cet empereur de circonstance dont il est question, ou auquel il est fait allusion dans l'Inscription de *Si-ngan-fou*. On ne peut trop s'étonner, quand on examine attentivement l'histoire chinoise pour contrôler ladite Inscription, de l'exactitude minutieuse des faits qui y sont rapportés.

L'impératrice *Wou* et son neveu ne se bornèrent pas à usurper simplement le pouvoir et à transporter leur cour à la *Capitale de l'Est*; ils cherchèrent par tous les moyens possibles à faire prévaloir la doctrine bouddhique sur toutes les autres doctrines religieuses jusqu'alors protégées ou tolérées par les empereurs de la dynastie des *Tháng*. Un jeune prêtre bouddhique devint le

favori de l'impératrice mère, et fut élevé par elle aux plus hauts emplois; elle le déclara même *général de l'empire et prince du troisième ordre*. Alors il arriva que la religion bouddhique devint en quelque sorte la religion de l'Etat. C'est dans ces circonstances que les bouddhistes, *usant de leurs pouvoirs, établirent leur prépondérance*, comme dit l'Inscription, dans *Lo-yáng*, la capitale de l'Est.

[41, pag. 21.] 金¹¹ 𠂔¹² *kiao* ou *hiao*, dit le *Choÿë-wén*, est un nom de pays.

« C'est là que *Wou-wáng* (1134 av. J. C.) avait placé le siège de son gouvernement. Il est situé à l'occident de *Tchäng-ngan* (*Si-ngan-fou*). »

En 713, à l'époque en question, il s'était opéré un changement dans les idées du gouvernement chinois; les bouddhistes n'étaient plus en faveur; ils furent même obligés, en 714, de rentrer dans leurs familles, au nombre de plus de douze mille; les statues de *Fo* ou *Bouddha* furent prosrites. C'était le tour des lettrés. Dans ces réactions, il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas, que les esprits d'un ordre inférieur, comme il est dit dans l'Inscription, appartenant à la doctrine triomphante, cherchèrent à humilier, à inquiéter les chrétiens, et probablement aussi les bouddhistes, qui venaient de tomber du pouvoir.

[42, pag. 21.] Le chef des prêtres *Ló-hán*, 僧首羅含 *séng chéou Ló-hán*. On peut supposer que ce chef des prêtres ou bonzes était un fonctionnaire public qui avait la direction ou l'intendance des cultes divers admis dans l'empire. Son nom est suivi, dans l'Inscription, de celui de *Ki-lie*, qui n'est pas chinois; mais celui qui le portait devait avoir une certaine influence dans le gouvernement de ce pays, puisque, avec le concours de grands personnages, originaires de la *région occidentale de l'or*, tous prêtres d'un rang élevé, ils furent assez puissants pour obtenir le maintien des nouveaux cultes.

Nous disons *nouveaux cultes*, parce que, ainsi qu'on le verra ci-après, dans la traduction des commentaires chinois, d'autres cultes chrétiens et étrangers, comme le *manichéisme*, s'étaient aussi répandus en Chine en même temps que le culte chrétien nestorien. Et ces corporations religieuses de l'Ouest, qui avaient entre elles de certaines et étroites affinités, devaient naturellement se concerter et se réunir pour se maintenir dans leurs positions acquises.

[43, pag. 21.] La *Région de l'or*, 金方 *kin fang*, était placée par les Chinois à l'Ouest de leur empire. Les personnages en question étaient très-vraisemblablement des régions voisines de la Bactriane, ou de la Bactriane même, dont la ville de Balch, comme on lit dans l'inscription souscrite en caractères *estranghélo*, était alors le chef-lieu.

[44, pag. 21.] Ces cinq princes de sang royal auxquels l'empereur *Hiouán-tsoung*, leur frère et cousin (1), avait donné des titres de principautés, habitaient ensemble le *Palais de l'abondante félicité* (*hing khing koung*), situé alors, selon la grande *Géographie impériale* (K. 138, fol. 24-25), dans un carrefour de *Si-ngan-fou* qui portait ce nom. En 701 (la première année *ta-tsou* des *Tchéou-Wou*), *Jouï-tsoing*, père de *Hiouán-tsoung*, étant chez les

(1) Il y avait quatre frères de *Hiouán-tsoung* et un cousin germain.

Thibétains, donna ce palais pour demeure à ses cinq fils royaux; ce n'était alors qu'une simple habitation. En 714, on en fit un palais, et on lui donna le nom primitif de la rue où il se trouvait construit. Ce palais, à en juger par la description qu'en donne la *Géographie impériale*, devait être magnifique, et occuper, à la manière des grandes habitations chinoises, de vastes terrains. Il y avait aussi dans l'enceinte de ce palais un lac ou étang que l'on nommait l'*étang du dragon*, dans la partie orientale duquel il y avait le *pavillon des parfums*, etc. (*T'ai-thsing-i-thoung-tchi*. K. 138, fol. 25.) Ce fut dans l'enceinte de ce palais de l'*abondante félicité* qu'en 731, à la deuxième lune, l'empereur *Hioüan-tsoüng* accomplit de sa personne la cérémonie du *labourage*. (*L'i-t'ai-ki-ssé*. K. 65, fol. 28.)

[45, p. 23.] *Káo-k-ssé* était un eunuque qui jouissait d'une grande faveur près de l'empereur *Hioüan-tsoüng*. (Voy. *L'i-t'ai-ki-ssé*. K. 65, fol. 27.)

[46, pag. 23.] Voir l'avant-dernière note et la description du palais de l'*abondante félicité* (*Hing king koung*) dans le *T'ai-thsing-i-thoung-tchi*. (K. 138, fol. 134-135.)

[47, pag. 25.] Le rédacteur de l'Inscription semble vouloir ici prévenir le reproche d'indiscrétion pour avoir rapporté les faveurs obtenues de *Hioüan-tsoüng* par ses coreligionnaires. Il le fait, en exaltant les vertus de cet empereur, qui fut hostile aux bouddhistes et aux *Tao-ssé*, mais qui, par contre, fit rendre les plus grands honneurs à Confucius. (Voir notre *Description de la Chine*, t I, p. 308 et suiv.)

[48, pag. 25.] 靈武 *Ling wou*, l'une des cinq grandes principautés : *kiün*, où l'empereur *Sou-tsoüng* ordonna que l'on construist des églises chrétiennes, était située dans la province actuelle de *Kan-sou*. Depuis les *Tháng* elle est devenue un simple arrondissement : *Ling-tchéou*. (Voy. *T'ai-thsing-i-thoung-tchi*, K. 165, fol. 1 et suiv. Dép. de *Ning-hia*.) Au commencement des années *tá ye* (en 605, sous les *Souï*, voir *T'ai-thsing*, etc. K. 165, fol. 14) *Ling-wou* fut érigé en *principauté* (*kiün*); mais la première année *wou-té* des *Tháng* (618), on lui fit reprendre le nom de *Ling-tchéou*, arrondissement de *Ling* (*Ling-tchéou*). Enfin, au commencement des années *thiên-pào* (742), on lui donna de nouveau le nom de *principauté* de *Ling-wou* (*Ling-wou kiün*). *T'ai-thsing-i-thoung-tchi*, K. 165, fol. 3. La capitale de cette principauté s'appelait, sous les *Tháng*, selon le *Livre des eaux* (*Chouï-king-tchou*, Ib. fol. 13), la *ville station-militaire des étrangers* (*hou tch'ing tchín*). D'autres principautés, comme celle de *Oà-youñ*, ou des *cinq sources*, existaient aussi à la même époque, dans la même province et dans celle qui est limitrophe du *Chen-si*. Cette exactitude de l'Inscription dans les faits en quelque sorte les plus inconnus, ne peut être trop signalée.

[49, pag. 27.] C'est encore la même expression que celle qui a déjà été signalée précédemment note 33. Mais ici c'est ne pas agir contrairement à la loi religieuse.

[50, pag. 27.] La plupart des traducteurs : Boym, Smedo, Visdelou, ont entendu ce passage comme s'appliquant à la naissance de Jésus-Christ : on the incarnation-day, au jour de l'incarnation. (M. A. Wylie.) M. Bridgman l'a entendu comme nous, par le jour anniversaire de la naissance de l'empereur,

on the return of his natal day, etc., et nous pensons que c'est là le véritable sens. En effet, selon le *Yu-pien*, cité dans *Kháng-hi*, le jour de la naissance de l'empereur se dit : 降誕 *kiáng-tán*, comme dans l'Inscription. Si les rédacteurs de cette inscription avaient voulu parler de la *nativité* de Jésus-Christ, ils auraient assurément employé d'autres expressions que celles qui servent précisément à annoncer la naissance de l'empereur (1). La construction de la phrase ne permet pas une autre interprétation. C'est encore la coutume aujourd'hui en Chine que les empereurs, le jour anniversaire de leur naissance, envoient des mets de leur table aux personnes qu'ils veulent honorer publiquement.

[51, pag. 27.] Ce passage est fort obscur. Le caractère chinois 亭 *tíng*, signifie ordinairement *portique, pavillon*, et 毒 *tou*, *poison*; mais, réunis, ces deux caractères signifient, selon le dictionnaire de *Kháng-hi* : « entretenir, « nourrir; améliorer la position de quelqu'un au moral et au physique : » hóu yòu yè. C'est dans ce sens qu'ils sont employés par *Lao-tseù*.

[52, pag. 27.] C'est là la signification intrinsèque du texte. Les huit règles fondamentales du gouvernement, 八政 *pá tching*, ont été enseignées par les premiers sages ou législateurs de la Chine qui ont su réduire en formules ces mêmes principes. On les trouve exposées dans le *Chou-King* (Ch. *Hoüng-fán*). Ce sont : 1° les vivres (*chí*); 2° les richesses ou les biens que l'on peut posséder (*hó*); 3° les sacrifices (*ssé*); 4° la direction des travaux publics (*ssé-koung*); 5° la direction de l'instruction publique (*ssé-loü*); 6° l'administration de la justice (*ssé-kéou*); 7° l'hospitalité (*pín*); 8° les armées ou la force publique (*ssé*). De ces huit règles fondamentales, le soin de l'agriculture est considéré comme la première pour ceux qui gouvernent, par *Fán-í*, l'auteur des Annales des seconds *Han*. Selon un commentateur du *Li-kí*, cité dans le *Ping-tseü-loüi-pien* (K. 103, fol. 1), la première des huit règles fondamentales est le boire et le manger (*yín chí*); 2° l'habillement (*i foü*); 3° le travail ou les professions (*ssé wéi*); 4° les distinctions (*i piéi*); 5° les mesures de longueur (*loü*); 6° les poids et mesures de capacité (*liáng*); 7° les nombres (*soü*); 8° l'administration (*tchi*).

[53, pag. 27.] Les neuf grandes classes de loi sont aussi énumérées dans le *Chou-King* (Ch. *Hoüng-fán*). Le commentateur *Tsai-chin* dit que ce sont les neuf grandes lois avec lesquelles on doit gouverner l'empire. Dans le *Chou-king*, ces neuf règles forment tout un système de philosophie spéculative, administrative et pratique, lequel est dit avoir été enseigné par le ciel au grand *Yu*, qui mit en pratique ces lois universelles et invariables constituant les rapports des êtres entre eux. (Voir aussi *Ping-tseü-loüi-pien*, K. 105, f. 33.)

[54, p. 27.] Telle est la signification énergique du caractère 恕 *choü*; ce

(1) Les traducteurs protestants du Nouveau Testament en chinois, ont traduit le mot *naissance*, appliquée à celle de Jésus, par 生 *Séng*. (Matth., ch. 2.)

précepte évangélique avait déjà été proclamé par le philosophe *Khoung-tseu* dans les mêmes termes. Voir notre édition du *Tá hió* ou de la *Grande Étude*, pag. 66, et note.

[55, pag. 29.] Le *Kid-chà*, dont le nom est d'origine indienne, *Kacháya* (1), est un vêtement de religieux bouddhique, en étoffe de laine, de couleurs noire et rouge entremêlées (2). Le *Kouang-yün*, dictionnaire chinois composé sous les *Tháng*, cité dans *Kháng-hi*, le définit : un vêtement étranger, ou des pays du centre et de l'occident de l'Asie, 胡衣也 *hou í yè*. L'impératrice *Wou*, pendant qu'elle gouvernait la Chine (685-705), conféra à un jeune prêtre bouddhique nommé *Hodí-i*, son favori, le *kid-chà*, comme marque de haute dignité. On voit aussi ce vêtement bouddhique honorifique conféré par l'empereur *Kaó-tsoing* à *Hiouén-thsang*, à son retour de l'Inde. Dans le code pénal chinois, section des *Lois rituelles*, il est défendu aux prêtres de *Fo* ou *Boud-dha* et des *Táo-sé* de porter des vêtements d'étoffe de soie de plusieurs couleurs et à fleurs; toutefois il leur est permis de porter le *kid-chà* et autres vêtements de cérémonie exclusivement réservés aux prêtres.

Le nom du religieux ou prêtre dont il est question dans le texte, *I-sé*, en sanscrit *Is'a*, maître, est aussi chinois, quoiqu'il soit dit être venu de l'étranger, comme on le verra dans la note 57, 伊 í, faisant partie des noms propres

chinois. Ses titres de dignités et de fonctions militaires paraîtront peu compatibles avec sa profession religieuse. Son titre de 印度副使 *tsie tsoi foú ssé*, « commandant spécial militaire en second, du pays de *Ssö-fáng*. » était un titre, une fonction militaire créée par la dynastie des *Tháng*, dans différentes parties de l'empire, où il y avait des dispositions à la révolte, ou dont le pays était exposé aux incursions de voisins ennemis ou de malfaiteurs. Il y avait huit de ces commandants militaires en fonctions, pendant les années *kai-youan* (713-742). *I-sé* était commandant militaire en second de

朔方 *Ssö fáng*, pays situé, selon la Géographie impériale (K. 165, f. 1), au nord-ouest de la Chine, dans la province actuelle de *Kan-sou*, et qui forme le département de *Ning-hia*. Sous les *Tháng*, il dépendait de *Lin-tchéou*, ou de la circonscription administrative de *Lin* « que gouvernait, dit une note » de la grande Géographie chinoise, le commandant militaire de *Ssö-fáng* « (*tchéou wéi Ssö-fáng tsié tou tchi ssö*). »

[56, pag. 29.] C'était principalement pour s'opposer aux excursions des *Tartares* que le commandement militaire de *Ssö-fáng* avait été établi. Nous avons dû l'exprimer dans notre traduction.

[57, pag. 29.] Ville fortifiée nommée la demeure royale, 王舍之城 *wáng ché tchi tching*. L'auteur de la paraphrase publiée par Kircher,

(1) Ce nom en sanskrit signifie, selon Wilson, « Brun, ou d'une couleur composée de rouge et de jaune. »

(2) *Tschü*, color ex nigro et rubro permistus. B.

traduit : *Regionis Pagodum, quod idem ac regio longe dissita India*. Le père Sémédo se borne à transcrire les mots chinois. Le père Visdelou en fait de même; seulement il dit en note que l'on pense « que l'auteur désigne par ce « nom la ville de *Pa-ti-yen*, appelée *Badian* par les Tartares. » M. Bridgman suppose qu'il est question d'une ville de la Judée. M. A. Wylie traduit par *city of Rddjagriha*, la ville de *Rddjagriha*, dont les expressions chinoises ne sont que la traduction, et qui était la capitale du royaume bouddhique de *Māgadhā*, dans l'Inde. C'est l'hypothèse la plus vraisemblable, d'autant plus que le voyageur chinois bouddhique *Fa-hien*, qui visita cette ville, traduit son nom sanskrit ou pâli : *rāddjagaha* par *wàng chě*, comme dans notre texte. (Voir *Fo-kouë-ki*, traduction de M. Abel-Rémusat, p. 267.)

Il reste une difficulté à éclaircir. Le nom patronymique de *I-ssé*, 伊 t, étant un nom propre chinois, ce prêtre bouddhique devait être lui-même *Chinois*, et non *Indien*, comme nous l'avions supposé dans la note de la page 29. On doit admettre alors que, puisque, selon l'inscription, *il était venu en Chine de la lointaine cité royale*, attiré qu'il y fut par la renommée des progrès qu'y faisait la loi chrétienne, il avait dû antérieurement se rendre dans l'Inde pour y étudier le bouddhisme aux lieux mêmes où il avait pris naissance; ce qui expliquerait aussi les dignités et les hauts emplois qui lui furent conférés par l'empereur *Tě-tsoûng*, et qu'il eût difficilement obtenus s'il eût été étranger.

[58, pag. 31.] Le gouvernement des trois premières dynasties historiques de la Chine, *Hia*, *Chang* et *Tchéou*, est considéré, dans les écrits des philosophes chinois, comme le prototype, le modèle le plus parfait de tous les gouvernements. Pour que la science et la sagesse de *I-ssé* surpassassent celles de ces trois premières dynasties, il fallait que, aux yeux des rédacteurs de l'Inscription, son esprit eût été éclairé par une lumière nouvelle qui n'avait pas encore apparu dans le monde à l'époque de ces trois dynasties. C'est ce qui est clairement exprimé dans la suite de l'inscription.

[59, pag. 31.] Par les mots 十 全 *ch'i-thsiouân* du texte, il faut en entendre ce qu'il y a de plus avancé, de plus parfait dans chaque chose que l'on pratique. (Voir le *Ping-tseü-loü-piën*, K. 106, fol. 49.)

[60, pag. 31.] *Koïo-tseü-t* fut l'un des premiers personnages de l'État sous les empereurs *Sou-tsoûng*, *Tai-tsoûng* et *Tě-tsoûng*. *Tai-tsoûng*, avant de mourir (779), laissa un édit par lequel il prescrivait à son successeur, *Tě-tsoûng*, d'appeler immédiatement auprès de lui *Koïo-tseü-t*, pour en faire le premier ministre de l'empire. (Voy. *Li-tai-ki-ssé*. K. 67, fol. 31 v°.) On peut voir dans le même ouvrage (*ib.*, fol. 32 v°.) tous les titres de dignités qui furent alors conférés au vénérable *Koïo-tseü-t*, premier père (*cháng fou*) de l'empire, au nombre desquels est celui de *tchoûng-choü-ling*, « secrétaire du cabinet » ou *principal secrétaire d'État*. Par suite de ses exploits militaires contre les Tartares et les *Tou-kiu* ou *Turks*, avec le général *Li-kouang-pi*, il avait été nommé roi de *Fén-yáng* : *Fén-yáng Wáng*. (*Li-tai-ki-ssé*. K. 66, fol. 32 v°.) Il mourut à la sixième lune de l'année correspondante à 781 de notre ère, cinq mois après que l'Inscription eût été érigée, à l'âge de quatre-vingt-

cinq ans, après avoir passé par vingt-quatre grades différents dans lesquels il se distingua toujours. L'inscription dit qu'étant *sexagénaire*, lorsqu'il fut envoyé faire la guerre à *Ssô-fáng*, l'empereur lui adjoignit *I-sse* pour lui servir de second. Cela se passait alors en 756, la première année du règne de l'empereur *Sou-tsoung*. Le *Li-lai-ki-sse* vient confirmer cette induction. On y lit (K. 66, fol. 2^{ro}), à cette même date, que *Koûo-tseû-i* retourna à *Ssô-fáng* avec son armée, dont il détacha dix mille hommes pour les donner au général *Li Kouang-pi*, son compagnon de guerre. Cette concordance des faits est importante à remarquer. La mort de ce personnage est ainsi décrite dans les *Fastes universels* (K. 67, fol. 41^{vo}) : *Koûo-tseû-i, roi guerrier et fidèle de Fén-yáng, principal secrétaire d'État, grand gardien de l'empire, premier père, meurt : - cháng foû, t'ai-wéi, tchoûng-chou-ling, fén-yáng tchoûng wou wáng, Koûo-tseû-i tsoû.* »

On peut voir le portrait de cet homme illustre dans le *Sán thsûi thou hoûi*. (Section *jîn wé*. K. 6, fol. 34.) On peut le voir aussi grossièrement sculpté sur le grand panneau d'une armoire en bois doré qui se trouve au *Musée chinois* du Louvre. Il est entouré de nombreux serviteurs et d'une foule de femmes et d'enfants qui viennent implorer ses bienfaits. Confucius avec ses disciples est représenté sur un panneau latéral.

[61. pag. 31.] Le *sujet* n'est pas exprimé dans cette phrase laconique et figurée du texte; mais, par la contexture de ce même texte, il ne peut être que *I-sse*. Et en effet, puisque ce *sujet* de la phrase était le *bras droit du Duc*, qui en fit l'*œil* et l'*oreille* de l'armée, ce *sujet* ne pouvait donc être le *Duc* ou *Koûo-tseû-i* lui-même, comme l'ont cru le père Visdelou, M. Bridgman et d'autres qui ont attribué à *Koûo-tseû-i* ce qui doit l'être à *I-sse*, son second. Le père Sémédo n'était pas tombé dans cette erreur.

[62, pag. 31.] Il résulterait de ce passage que *I-sse* favorisait également le *bouddhisme* et les *chrétiens nestoriens*, et que le *bouddhisme* était son premier culte. Mais ayant entendu parler de la loi chrétienne portée en Chine, il s'y était rendu de l'Inde exprès pour la connaître; et, après l'avoir connue, il en avait favorisé la propagation, sans toutefois désavouer le bouddhisme qu'il continuait aussi à protéger. *Tantôt*, dit le texte, *il favorisait, comme auparavant, ses anciens temples* : 或仍其舊寺 *hoû jing khi kió*

ssé; tantôt il multipliait ou faisait agrandir les chapelles de (notre) loi :

或重廣法堂 *hoû tchoûng kouàng fâ thâng*, etc. Rien donc, dans le texte, ne peut faire supposer qu'il fût *prêtre chrétien*, comme quelques missionnaires l'ont cru; ou plutôt il y a, dans ce même texte, une preuve palpable qu'il était resté *prêtre bouddhique*, puisqu'il y est dit qu'il portait la *robe de pourpre mélangée de noir*, le *kid-chà*, qui lui avait été conféré par l'empereur, comme insigne de sa haute dignité dans la *religion bouddhique*. Au surplus, son nom ne se trouve point gravé aux côtés de l'inscription, avec ceux de *soixante et un prêtres ou religieux chrétiens* dont les noms chinois y sont reproduits en même temps que ceux de *soixante-sept autres prêtres* le sont en syriaque. Toutefois on lit, au-dessous de l'inscription chinoise, la souscription d'un chef de prêtres ou bonzes, nommé *I-li*, ou *Nie-li*, décoré aussi du *kid-chà* ou robe de pourpre mélangé de noir, insigne d'un grand digni-

taire bouddhique, mais le nom n'est pas écrit comme celui de *I-ssé*. C'est peut-être une faute, non d'impression, mais de *gravure*.

[63, pag. 33.] Cette comparaison peut donner une idée du genre d'architecture employé par les Chinois dans leurs constructions, dont le style remonte à la plus haute antiquité et qui est tout à fait propre à la Chine. Il suffit d'avoir vu quelques dessins de kiosques ou d'autres édifices chinois pour reconnaître la justesse de la comparaison.

Celui qui écrit ces lignes possède un grand et magnifique meuble chinois dont les peintures sur vieux laque représentent un empereur de la dynastie des *Tháng*, assis sur son trône, dans un pavillon de son palais, avec de nombreux personnages de sa cour et ses gardes. L'architecture de ce palais est *tout à fait conforme à la description ci-dessus*.

[64, pag. 33.] *Tá-sá* est la transcription du terme sanskrit : *das'árha*, qui signifie un bouddhiste. (V. Wilson, *sub voce* *Das'hára : a Buddha or Jina*.)

[65, pag. 35.] 咸證眞玄 *hiên tching tchin hiouán*. Le caractère *tching*, « testificari, porter témoignage, » est ici très-remarquable; c'est une expression en quelque sorte biblique.

[66, p. 35.] Tel est le sens que nous avons donné aux deux caractères 道冠 *táo kóuán*, du texte, appuyé sur l'autorité du dictionnaire de *Khang-hi*, qui explique le dernier, au figuré, par celui qui est à la tête de tous les autres. Cette épithète, au surplus, convient d'autant mieux à l'empereur *Thái-tsoúng*, l'auteur du célèbre *Décret* rapporté dans l'Inscription, qu'il fut un des plus grands princes qui aient gouverné la Chine.

[67, pag. 39.] Les expressions *la vallée du soleil levant* et *les ombres creuses de la lune*, sont des locutions poétiques que l'on trouve employées dans les poésies de *Li-tai-pe*, qui vivait sous les *Tháng*, et dans d'autres. La première, *la vallée du soleil*, est placée à l'orient; la seconde, *l'ancre de la lune*, l'est à l'occident. « En pénétrant à l'orient, on trouve la vallée du soleil. » (*Li-toi-pé*.) « En marchant à l'occident, on trouve l'ancre de la lune, » et en pénétrant à l'orient, *Fou-seng* » (Chant laudatif en l'honneur de la grande loi de l'empereur *Kien-wen-ti* des *Liang*.) Voir *Ping-tseù-loüi-pien*, K. 6, fol. 27 v°, et K. 7, fol. 18 v°.

[68, pag. 39.] Le texte porte : 六合 *loü hō*, « les six conjonctions; » ce sont le ciel, la terre et les quatre côtés; en d'autres termes : les quatre points cardinaux, le zénith et le nadir = 6. On lit dans la préface des traditions du *Y-king* : « Ce qu'il y a de plus éloigné est au delà des six conjonctions, ou réunions; ce qu'il y a de plus près est en nous. » Et dans *Tchouang-tseu* : « En ce qui concerne les choses qui sont au delà des six conjonctions » (*loü hō*), le saint homme se tient sur la réserve et n'en discourt pas; en ce qui concerne les choses qui sont en dedans, le saint homme en discourt, mais il n'affirme rien. » (Voy. *Ping-tseù-loüi-pien*, K. 99, fol. 15 v°.)

[69, pag. 41.] Littéralement : l'année étant dans *tsó-yō*. Selon l'ancien dictionnaire *Eulh-ya*, lorsque la grande année (*tái soüi*) était dans le signe *yèou* (le dixième du cycle), on la disait *tsó-yō*. L'année 781 se trouvait dans ce signe.

[70, pag. 41.] Selon le *Sse-ki*, cité dans *Khang-hi*, l'expression 太族 *tai-thsou*, signifie : « l'époque de l'année où tout commence à pousser. » C'est donc le premier mois de printemps, et non un mois d'automne, comme Boym et Sémédo avaient traduit.

[71, pag. 41.] Il y a dans le texte : *tá yào-sán wén jǐ* ; ces expressions sont, selon nous : *wén jǐ*. « jour orné, » la désignation d'un jour férié ; et *yào-sán*, la transcription chinoise du terme syriaque *hosanna*, laquelle, précédée de *tá*, signifie *grand hosanna*, correspondant, selon le calendrier nestorien et catholique, au dimanche de la Passion. Mais, l'année 781 de notre ère, le dimanche de la Passion ne tombait pas le septième jour du premier mois de l'année chinoise, qui, selon le père Gaubil, était cependant un dimanche. « L'année 781 de Jésus-Christ, le lundi 4 février, fut le septième de la première lune et un dimanche. » (Gaubil, *Mém. sur les Chin.*, t. XVI, p. 118, note.) Ce dimanche là était sans doute un jour de fête de la liturgie nestorienne en Chine, choisi exprès pour l'érection du monument.

TRADUCTION

DES

COMMENTAIRES CHINOIS.

NOTA. Le texte chinois de l'Inscription de *Si-ngan-fou* est suivi, dans le *Kin-chi-tsoui-piên*, d'un commentaire formé presque exclusivement d'*extraits* tirés d'ouvrages chinois que nous n'avons pas à notre disposition, ce qui en rend l'interprétation plus difficile. Ce commentaire est donc fort décousu et plein de répétitions ; il donnerait une pauvre idée de la critique historique chinoise, si on la jugeait par cet échantillon. Malgré cela, nous avons pensé que, dans l'état actuel de la question, concernant l'Inscription nestorienne et son importance historique, c'était pour nous un devoir de traduire *intégralement* ce commentaire chinois. M. A. Wylie, dans son article sur *la Tablette nestorienne* (1), a donné des extraits de ce commentaire, ou plutôt des *extraits des extraits* qui y sont rapportés comme tirés des ouvrages originaux. Dans les passages traduits par M. Wylie, on remarquera que notre traduction diffère quelquefois beaucoup de la sienne. Sans vouloir taxer d'inexactitude la traduction de ce savant sinologue, nous mettons à même les lecteurs de porter eux-mêmes un jugement sur la question.

1. EXTRAIT DU KIN CHÏ LOÛ PÒU (2).

« Au-dessous de l'Inscription sur pierre qui précède, ainsi qu'à droite et à gauche, sur trois côtés, sont rangés des exemples de l'écriture de ce royaume (3) (de Syrie). Au-dessous, il y a en chinois : « *L'examineur assistant, président du tribunal des rites ; le prêtre ou bonze, chef des temples et églises, décoré de la robe de pourpre mélangé de noir et nommée kia-chà ;* » *I-li. — Le réviseur et correcteur ayant concouru à l'érection de la pierre monumentale, le prêtre Hing-thoung.* » Ces phrases chinoises sont entremêlées avec les caractères (étrangers) en question, lesquels caractères sont tous tournés du côté gauche. On ne peut les interpréter.

« On remarque dans l'Inscription (pag. 4, lignes 2 et 3) les paroles suivantes :

(1) *On the Nestorian Tablet of Se-gan-foo*. (Journal of the American Oriental Society, vol. V, p. 278.)

(2) *Recueil supplémentaire d'inscriptions sur pierre et sur métal*, publié, selon M. Wylie, en 1790, par I Ye-pao Kieou-lai, natif de Kouan-chan.

(3) *Yéou pèi hia ki tòung si sán miên, kiá ti pi kou' tseu' chi*. Ce sont les additions en caractères *estrahghèlo* qui sont ici désignées.

« L'UNITÉ-TRINE dont la personne admirable est sans commencement, le maître « souverain de la vérité, A-lo-ha (*Eloha*). » Ces expressions désignent le Seigneur de cette religion (1). Celles-ci (p. 12, l. 10-11) : « *Lo-pen*, homme « d'une vertu éminente, du royaume du *Tá-thsin*, » qui, « la neuvième année « *tching koudn* (635) arriva à *Tchang-ngán*, » (p. 14, lig. 1-2) la ville capitale de l'empire; le fait que, « sur la place *I-níng* (place de la tranquillité et « de la justice), on construisit une église du *Tá-thsin* desservie par vingt et un « prêtres, » (p. 16, lig. 3-4-5) et cela « dans la douzième année *tching-kotán* (638) : » ces passages indiquent clairement que la Religion du Seigneur du ciel (2) commença dès lors à s'introduire dans le royaume du Milieu. Depuis les *Tháng* jusqu'à nos jours cette religion s'est propagée dans tout l'empire (3).

« Nous lisons dans la *Relation des contrées occidentales de l'Asie* (*Sí-yü tchouán*) que *Fo-lín*, anciennement *Tá-thsin*, était situé sur les bords de la mer occidentale; qu'il était distant de la capitale (de la Chine) de quarante mille *li*, et qu'il commerçait par échange avec *Fou-nán* (Siam), *Kiao-tchi* (la Cochinchine) et les cinq Indes. Dans la période florissante des années *kai-youán* (713-742), les barbares de l'Occident arrivèrent en foule, et comme par irruption, d'une distance de dix mille *li*, de plus de cent royaumes, apportant avec eux, comme tribut, leurs livres sacrés (4), qui furent reçus et déposés dans la *Salle de traduction des livres sacrés ou canoniques* du palais (5); de là vint que les doctrines religieuses des différents pays se répandirent et furent pratiquées dans le royaume du Milieu. C'est seulement par le nombre des temples et monastères construits que l'on peut conjecturer le nombre des prêtres ou religieux (*séng*). A cette époque, il y avait (en Chine) 5,358 temples, 75,024 religieux, 50,576 religieuses. Il y avait un censeur impérial (*yü sse*) dans chacune des deux capitales pour rendre compte du nombre de religieux et de religieuses qui s'y trouvaient. Ceux ou celles qui sortaient de leurs temples ou monastères pour découcher une nuit étaient notés sur une tablette (*li gán*); il ne leur était pas permis de séjourner plus de trois jours dans les maisons de ville. S'il y en avait qui, au bout de neuf ans, ne retournaient pas (dans leur famille), leur nom était consigné dans des registres (*tsí*) et ils étaient traités très-sévèrement. Maintenant (1790 de notre ère) l'érection d'un temple ou d'un monastère dans l'empire n'est pas une chose commune; mais les religieux et les religieuses n'en sont pas moins innombrables! »

II. EXTRAIT DU LAÏ TCHÁI KÍN CHÝ KHË KHÀO LIË (6).

« Maintenant (cette Inscription nestorienne) existe dans l'enceinte du monastère *Kín ching* (de la Victoire d'or), situé à l'ouest de la ville de *Si-ngan*.

(1) *Kiáo tchi tchoü yé*.

(2) *Thiên tchoü kia'o*.

(3) *Tseu' Thàng tchi kín, khi kiáo pién thiên-hiá i*.

(4) *King tiên*.

(5) *Fàn king thiên*.

(6) *Examen abrégé des inscriptions gravées sur pierres et sur métal, de LAÏ-tchái*.

Dans les années *t'oung tching* des *Ming* (de 1628 à 1643) (1), le préfet de *Sing-an*, le docteur *Tséou Tsing-tchang*, natif de *Tchin-ling*, avait un jeune enfant que l'on appelait *Hôa-séng*, lequel était doué, dès sa naissance, d'une intelligence et d'une pénétration bien rares. A peine put-il marcher, qu'il savait déjà joindre les mains pour adorer *Fô*. Arrivé à sa douzième année, sans apparence de maladie, sans savoir où était le siège du mal, l'enfant dépérit : ses yeux se voilèrent insensiblement ; il les rouvrit un instant en souriant et mourut (2). *Tchang* (le préfet) voyant son fils décédé, consulta le sort, qui désigna pour sa sépulture un lieu situé au midi du monastère *Thsoung-jin* (« de la sublime humanité ») de *Tchang-ngan*. En fouillant la terre à quelques pieds de profondeur, on atteignit une pierre qui n'était autre que l'Inscription ayant pour titre : *King kiao lieou hing pie*, « Table de pierre portant l'Inscription « de la Religion resplendissante propagée et pratiquée. » Cette inscription restée enfouie sous terre pendant un millier d'années, en est sortie entièrement intacte il y a trois générations (3). Voilà pourquoi cet enfant dont la tête était pure, après être descendu dans la tombe, est revenu de nouveau à la lumière (par la découverte de l'Inscription). Alors l'espérance de la ville excellente avait été agréablement satisfaite. En attendant l'ouverture des portes, le soleil éclairait ces paroles (de l'Inscription), qui ne sont point une supercherie, une invention mensongère (4). Voyez (l'Inscription) dans les *Mélanges* de *Lieou yû-hôa*, de *P'in-yang*.

(1) Il y a ici une erreur de date. C'est en 1625 que l'Inscription fut découverte.

(2) M. Wylie a compris ce passage différemment. Il fait remarquer que l'anecdote rapportée ici doit avoir un fond vrai, puisque le P. Boym y fait aussi allusion. « Admonitus gubernator loci de Monumento reperi. to, percussus et novitate rei, et etiam omine (namque illi eo ipso die filius mortuus fuerat), etc. » (*China illustrata*, pag. 8.)

(3) *Thsèu pie khâng mât thsiên niên cùh kîn chi tchoû tchî tchî sên chi*. M. A. Wylie a ainsi traduit : « This tablet, having been imbedded in the earth for a thousand years, and now for the first time rediscovered shows the natural succession of cause and effect throughout the three generations (i. e. past, present, and future). »

Sa traduction continue ainsi : « This child, having been one of the pure unshaven ones, returned again; thus the « pleasant habitation awaiting Chin Pin, » and « Yang Ming remaining till the opening of the door » have been shown to be no idle sayings. See, etc. » (*Loco citato*, p. 293-294.)

M. Huc a donné, d'après M. Julien, qui les a mis à sa disposition, quelques extraits tronqués de ce Commentaire chinois. Les passages ci-dessus n'y sont pas compris ; les autres fourmillent de fautes, dues sans doute à M. Huc, qui n'a pas même su disposer de ces extraits sans les dénaturer, confondant les noms de lieux avec les noms propres, les citations d'un livre avec ce livre lui-même, etc., et renvoyant gravement au Tome VIII, L. 108, d'un ouvrage existant sous tel numéro à la Bibliothèque impériale de Paris, comme l'ouvrage même cité, tandis qu'il n'y en a qu'un extrait de quatre pages et demie (*) dans l'ouvrage de *Wang-tchang*.

(4) *Kâi mên tchî ssé yâng ming thsèu yû wêi pòu wòu i*.

(*) Voici l'un des renvois de M. Huc (t. I, p. 90, n. 1) : « *Tsien-che-kung-kiao-khao*. (Examen de la doctrine lumineuse par *Tsien-che*). — Bibliothèque impériale, n° 574. t. VIII, liv. CVIII. » — Le n° 574 est le *Kin-chi-tsou-pich*, dans lequel se trouve cité l'ouvrage en question, et non cet ouvrage même.

« Les caractères en sont *parfaits, très-beaux et sans aucune altération* (1). En bas, il y a, ainsi qu'aux extrémités, beaucoup de caractères tracés comme ceux des livres sacrés de *Fo*, en langue *fdn* (ou sanskrite) (2). »

III. EXTRAIT DU KOUÂN TCHOÛNG KIN CHÏ KÍ (3).

« Le *Tá-thsin* n'est autre chose que le *Li-kan*; le *Choûe-wén* écrit *Li-kien*. Dans les annales des *Han* les contrées que la relation du *Si-yü* appelle *Li-kien*, *Tiao-tchi*, qui avoisinent la mer occidentale : ce sont les contrées en question. Dans les Annales des seconds *Han*, ou *Han* postérieurs (24-220 de notre ère), il est dit que ce pays est situé à l'occident de la mer, c'est pourquoi il est aussi nommé *Royaume de l'occident de la mer*. Les eaux qui le traversent et l'arrosent sont les eaux du Gange (4). De plus, ce fleuve traverse aussi le royaume de *Pô-li* (5), lequel est le royaume des ancêtres étrangers de *Fo*.

« *Fa-hien* (6) a dit : « Le *Héng-choûi*, ou le Gange, en se dirigeant à l'est, arrive au royaume de *To-mo-li-khan* (7), où il a son embouchure dans la mer. » Le *Si-yu-ki* des bouddhistes (8) dit : « Le *Tá-thsin* est nommé par les uns *Li-kien*. Si l'on s'appuie sur l'origine de cette expression, on voit que *Li-kien* est bien le même pays que *Po-li*; comme on a changé le nom de *Tiao-tchi* en celui de royaume de *Po-ssé* (9). »

(1) *T'eu' wán hào wou i siün.*

(2) L'écrivain chinois a confondu les caractères *estrangehelo* qui se trouvent au bas et aux deux côtés de l'Inscription, avec les caractères *sanskrits* ou *pälis* des livres bouddhiques. Il paraît même considérer l'Inscription comme bouddhique.

(3) « *Histoire (des Inscriptions) sur pierres et sur métal existantes dans le passage* (de l'ouest, ou *Chen-si*). » M. Wylie, qui cite cet ouvrage, dit qu'il fut publié par *Pie Youen* de *Chin-yang*, président du ministère de la guerre, vers 1780 de notre ère. La Notice sur l'Inscription nestorienne se trouverait à la huitième page du quatrième volume. « After about half a page of digression on the geography of *Tá-thsin* of the tablet, it proceeds to identify the first church of this sect in China, with « a church recorded in the Topography of *Chang-gan*, to have been built in the E-ning Way, A. D. 639, the priest of which is named A-lo-sze, which the writer remarks is « merely an error of the author of the Topography, and should be the same as A-lo-pun of the tablet. » (*Journal of the American Orient. Society*, V. v, p. 290.)

(4) *Héng choûi*. L'auteur chinois considère aussi l'Inscription nestorienne comme étant une inscription bouddhique, produit d'une religion venue de l'Inde.

(5) *Pô-li*. C'est peut-être l'abrégé de *Kapila-vastou*, « ville de *Kapila*, dans le nord de l'Inde, où régnaient le père de *Bouddha*, le roi *Souddhódana*. »

(6) Voyageur chinois bouddhique dont la relation a été traduite par M. Abel-Rémusat, sous le titre de *Fo-koué-ki*.

(7) Le texte chinois de *Fa-hien* porte : *To-mo-li-ti*, qui est la transcription exacte de *Támalitti*, forme *pälie* de *Támalipti*, qui, suivant M. Wilson, est le nom sanskrit de la province située au sud du Bengale, aujourd'hui *Tumlouk*. Ce dernier nom coïnciderait avec la leçon du texte chinois ci-dessus.

(8) *La Relation des contrées occidentales des Bouddhistes*.

(9) Le raisonnement de cet écrivain chinois n'est pas très-convaincant; il ne prouve pas non plus de grandes connaissances géographiques étrangères. Voir notre *Mémoire sur l'authenticité de l'Inscription nestorienne de Si-ngan-fou*, publié en 1857, où ces questions géographiques et historiques sont discutées.

« Dans les Annales des *Wei* (220-264), il est dit : « Ce pays est situé à l'ouest de *Nieou-mi*, ou *Nô-mi*; ce dernier pays est éloigné à l'est de *Li-kien* comme d'un millier de *li*. »

« Dans la description de *Tchang-ngan*, on lit que, « sur la place *I-ning* (place de la paix et de la justice), il y a un temple de Perse, et que, dans le courant de la douzième année *tching-kouan* (638), *Tai-tsoung* y établit un « prêtre étranger du *Tá-thsin*, nommé *O-lo-ssé*. » Cela correspond au commencement de l'entrée en Chine de prêtres ou religieux du *Tá-thsin*. En réunissant ces données avec celles de l'Inscription, on voit dans celle-ci que l'on construisit sur la place *I-ning* un temple du *Tá-thsin*. La religion que professent les deux royaumes de *Po-ssé* et du *Tá-thsin* (de Perse et de Syrie), est en résumé la même (1). C'est pourquoi le temple nommé était desservi par le sectateur de Jésus *O-lo-ssé* (2). L'Inscription écrit *O-lo-pen*. On ne doit voir dans cette différence légère de nom qu'une erreur de *Min-khieou* (auteur de la description de *Tchang-gan* citée). »

IV. EXTRAIT DU THSIÊN YÊN THANG KIN CHÍ WÊN PÖ WÈI (3).

« La Religion resplendissante, nommée dans le titre de l'Inscription précédente (*King kiaó lieou hng tchoung koué pié*), est la religion que, dans les contrées occidentales (*Sí-yü*), les hommes du *Tá-thsin* ont établie. L'Inscription sur pierre du monastère *Ché youán yü tchoung yén* fait connaître qu'au nombre des barbares de plusieurs couleurs (4) qui vinrent en Chine, il y avait des *Mó-ni* (5, ou Manichéens; des *Tá-thsin* (6), ou Syriens (chrétiens); des *Yáo-chín* (7), ou sectateurs de l'Esprit du mal. En réunissant les temples ou les églises de ces trois (religions) barbares de tout l'empire, elles n'auraient pas suffi pour équivaloir au nombre des temples de nos bouddhistes qui se trouvaient dans une petite bourgade (8). Maintenant, les temples des *Mó-ni* (Manichéens) et des *Yáo-chín* (les *Yezidis*, sectateurs de l'Esprit du mal) ont disparu depuis longtemps, et on ne sait pas ce que les sectateurs mêmes de ces religions sont devenus.

« C'est seulement dans le *Commentaire* de l'Inscription de la Religion res-

(1) *Liáng koué ssò fòung tchi kiaó lió thóung*.

(2) *Kóu ssé ming thóung yóung Yé O-lo-ssé*.

(3) La Salle de *Thsiên-yén*; Appendices à la littérature de pierre et de métal. L'auteur de cet ouvrage est *Thsiên Ta-hin*, qui fut, selon M. Wylie, attaché au service de la maison impériale, du temps des années *kia-king* (1796-1804), et il était natif de *Kia-ting*.

(4) *Tsü-l*.

(5) *Yéou mó-ni yén*. C'étaient des sectateurs de *Many*, ou *Manès*, né en Perse, au troisième siècle de notre ère, et qui est célèbre comme fondateur de la secte des *Manichéens*. Cette secte rejetait l'Ancien Testament.

(6) *Tá-thsin yén*.

(7) *Hien chin yén*.

(8) *Hó thien hi a sán i ssé pou tsou tháung ou ché chi i siao yé tchi sou*. Il y a certainement ici de l'exagération.

plendissante (1) que l'on peut recueillir des renseignements sur ce qui la concerne. Or on y trouve que *ce fut au commencement du règne de la dynastie des Thang que le prêtre syrien O-lo-pen, apportant avec lui des livres sacrés et des images, arriva à Tchâng-ngân; que l'Empereur Tai-tsoung ordonna par un Édît au chef de la section 1-nng* (2) *de construire un temple qui serait desservi par vingt et un religieux ou prêtres; que, du temps de Kao-tsoûng, pour honorer O-lo-pen, on le fit « Maître de la grande Loi, et Protecteur du Royaume »* (Texte, p. 18, l. 12 et suiv.); et qu'en conséquence des ordres de l'empereur *il fut prescrit également d'ériger, dans chacune des Provinces de l'Empire, des temples de la Religion resplendissante; que les prêtres de ces temples avaient tous le sommet de la tête rasé et portaient la barbe; que sept fois par jour ils adoraient et priaient, et qu'un jour sur sept ils offraient un sacrifice sans victimes. L'image qu'ils adoraient était la personne merveilleuse de l'UNITÉ-TRINE* (3), *le seigneur de la vérité, sans origine, O-LO-HO.*

« Maintenant les *Nghéou-lô-pâ* (les Européens) adorent Jésus, le seigneur du Ciel (4). Si nous remontons à l'année de sa naissance (*khi séng nien*), nous trouvons qu'elle correspond à l'époque des années *kai-hông* des *Souï* (5) (581-587). Il y en a qui disent que c'est le *Tá-thsin* ou la *Syrie* qui a produit, légué cette religion; c'est ce qui n'a pas encore été examiné d'une manière approfondie.

« Ensuite ce qu'on lit sur la face de l'Inscription « *qu'elle fut érigée le jour tá ydo sán wén* (jour des ornements luxuriants et des grandes splendeurs), septième jour du mois des grandes pousses du printemps; les expressions *tá ydo sán wén* sont des expressions employées dans cette religion. L'étoffe à l'épreuve du feu (Texte, p. 18, l. 4) est une étoffe qui se nettoie par le feu. »

V. EXTRAIT DU TSIÊN CHÍ KÌNG KIA'O KHÀO (6).

« Dans les années *wen-li* (1573-1620), pendant que des gens de *Tchang-ngan* étaient occupés à fouiller la terre, ils trouvèrent l'Inscription sur pierre de la Religion resplendissante, datée de la deuxième année *kiên-tchoûng* des *Tháng* (781). Les Lettrés et les hauts fonctionnaires qui s'étaient adonnés

(1) *King kiao tchoûan*. C'est sans doute une allusion au préambule même de l'Inscription en vers, qui renferme tous ces détails.

(2) *Ssò ssé yâ i nng fàng*.

(3) *Ssò sòung tchi siàng, tseû sán-i miao chin*.

(4) *Kín nghéou-lô-pâ sòung thiên tchoû Yê-soû*.

(5) L'auteur chinois commet ici un anachronisme qui prouve de sa part une grande ignorance de l'histoire religieuse de l'Europe. Cependant il y a des écrivains chinois qui ont donné la vraie date de la naissance de Jésus-Christ. Nous possédons un *Parallèle de la Religion chrétienne et de la Religion bouddhique*, dont l'auteur, qui écrivait il y a plus d'un siècle, place la naissance de Jésus-Christ la deuxième année *yowân-tchi'ou* de *Ngai-ti* des *Han*, qui correspond à l'an 1 avant notre ère, selon la concordance chronologique généralement adoptée.

(6) *Examen de la Religion resplendissante*, par *T'sien-chi*.

aux études occidentales (1), se félicitèrent mutuellement de ce qu'ils acquéraient la preuve que leur religion, dès le temps des *Tháng*, avait été propagée et pratiquée dans le royaume du Milieu (2). Mais, si on leur demandait en quoi consistait la *Religion resplendissante*, ils ne le savaient pas.

« On remarque le passage suivant dans la *Description de Tchang-ngan* (aujourd'hui *Si-ngan-fou*), par *Min-khieou* des *Soung* (960-1120 de J. C.) :

« Au nord-est de la place de la justice et de la paix (*i ning fang kiai*) il y a un temple étranger persan (3). La douzième année *tching-kouan* (638), l'empereur *Thai-tsoûng* y établit le prêtre étranger *O-lo-ssé*, du royaume de *Tá-thsin* (4). »

« On y lit encore : « A l'est de la place de la source agréable (*ti thsiouñ fáng*) il y a un ancien temple persan. C'est celui que, la deuxième année *i-foung* (677), *Phirouz III* (roi de Perse, *sán phi-lou-ssé*) sollicita la faveur de construire. Dans les années *chin-loung* (705-707), l'empereur *Tchoung-tsoung* ordonna à *Khê-chén*, qui était le desservant de ce temple, de le transporter à l'angle sud-ouest de la place de la Trésorerie (*pou-tching fáng*), à l'ouest du temple de l'Esprit du mal (*ydo thseu*). »

« On lit dans le *Ts'í-foü-yoüan-kouéi* (5), la quatrième année *thiên pao* (745), à la neuvième lune, un Édit impérial fut rendu, portant : « La religion des livres sacrés persans est sortie du *Tá-thsin* (la Syrie). Se propageant par la tradition et la prédication, elle est venue dans le royaume du Milieu, où elle est pratiquée depuis longtemps. Dès le commencement de son introduction, on construisit des temples en son honneur ; c'est pourquoi (ces temples) furent nommés en conséquence (*temples persans*). Voulant éclairer le peuple à cet égard, il est nécessaire de faire concorder le nom (de ces mêmes temples) avec leur origine. Il convient donc que, dans les deux capitales, on change la dénomination de temple persan en celle de temple du *Tá-thsin* (ou *syrien*). Que, dans toutes les circonscriptions administratives de l'empire, on se conforme strictement à ceci (6). »

« On lit dans l'Inscription (texte, p. 12, l. 10-11 ; et p. 14, l. 1-2 ; p. 16, l. 4) : « Il y avait dans le royaume de *Tá-thsin* un homme d'une vertu supérieure, nommé *O-lo-pen*. La neuvième année *tching kouan* (635), il arriva à *Tchang-ngan*. La douzième année (638), en automne, à la septième lune, on construisit une église du *Tá-thsin* sur la place *I-ning* de la capitale. » *O-lo-pen* est le même que *O-lo-ssé*. L'église, dans le commencement, se nommait de la Perse (*Pó-ssé* = église persane). Dans les années *i-foung* (676-679), l'autorité supérieure lui maintint le nom ancien. La quatrième année

(1) *Ssé tá foü si si hió tchè*.

(2) *Sidáng k'ing wéi yéou tháng tchi chí' k'hi k'iao kí liéou h'ing tchoûng koué*.

(3) *Pó ssé hoü ssé*.

(4) *Thái tsoûng wéi tá thsin koué hoü séng O-lo-ssé li*.

(5) *Encyclopédie bouddhique* en mille livres, rédigée sous les *Soung*, par ordre impérial, terminée l'an 1012 de notre ère. La Bibliothèque impériale de Paris et la Bibliothèque royale de Berlin en possèdent chacune un exemplaire.

(6) On peut voir le texte chinois de cet édit important dans notre *Mémoire sur l'authenticité de l'Inscription de Si-ngan-fou*, p. 80 du tirage à part.

thiên-pao (745), ce nom fut alors changé en celui de *Tà-thsin*. L'Inscription dit que « dans les années *tching-kouan* (treizième année = 639, selon l'Édit rapporté de l'empereur *Thai-tsong*), un *Edit* impérial conféra à cette église le nom d'*Église du Tà-thsin*; les prêtres barbares (qui la desservaient) reçurent aussi cette qualification.

« On lit dans l'Inscription sur pierre intitulée : *Inscription du monastère Che-youñ-yu tchoung yen* : « En réunissant tous les temples, toutes les églises des trois sectes étrangères barbares de tout l'empire (1), cela ne suffirait pas pour équivaloir au nombre de temples de nos bouddhistes d'une petite bourgade. Les temples et monastères des bouddhistes (2) appartiennent tous à une seule doctrine religieuse; les temples des barbares étrangers (3) en ont trois. Les *Mó-ní* (ou Manichéens), suivent la doctrine de *Mó-ní* (Many ou Manès); les *Tà-thsin* (ou Syriens) suivent la *Religion illustre*; les *Hiên-chín* (Yezidis ou sectateurs du *Génie du mal*) suivent la doctrine persane (4). »

« Nous renvoyons maintenant, pour plus amples informations, à l'examen et aux explications donnés dans le *Youñ-yü ki* (cité précédemment).

« Il est dit dans la Description de *Tchang-ngan* : « A l'angle sud-ouest de la Trésorerie est un temple du *génie du mal étranger* (5). Il fut fondé la quatrième année *wou-te* (621). L'esprit (adoré dans ce temple) est un esprit céleste étranger des contrées occidentales (6). Dans le temple, il y a des idoles en pierres précieuses (*să pào*), et le supérieur de ce temple offre des sacrifices au *génie du mal* (7); et même, c'est d'après leur genre de sacrifice étranger (8) qu'ils qualifient leurs fonctions. »

« Dans les Mémoires sur la capitale orientale (*Thoung-king ki*), on cite un ouvrage intitulé : *Tableau des tributs apportés à la cour par les quatre barbares* (9), dans lequel il est dit que « le royaume de *Kháng* (ou de la joie pure : la *Sogdiane*, terre de la pureté) a un génie que l'on nomme *Hiên* (10) (génie du mal). D'autres royaumes ont des temples dédiés au *génie du feu* (11). Il est douteux, à cause de cela, qu'ils construisent des *mido* ou temples couverts. »

(1) *Hô thiên hi'a sân t ssé.*

(2) *Chê ssé.*

(3) *I ssé.*

(4) Voici le texte de ce passage important : *Mó-ní : tsi, mó-ní yè; tà thsin : tsi, kting kiao yè; hiên chín : tsi, pò ssé yè.*

(5) *Hou' hiên tseù.*

(6) *Si yü hóu thiên chín yè.*

(7) *Tseù hiên chín.*

(8) *I hóu choü.*

(9) *Ssé t tcháo kóung thóu.*

(10) *Yèou chín ming hiên.* Ce caractère, *hiên*, est défini par le *Choué-wén*, le *Tséu wéi*, le *Tchi'ng-tséu-thoung*, etc., par *hou chín*, « esprit ou génie étranger. » Le seul fait que cette définition se trouve dans le *Choué-wén*, de *Hiu-chín*, qui vivait sous les *Han* (89-104 de notre ère), prouve que les Chinois ont eu, dès avant cette époque, des relations d'idées religieuses avec les peuples de l'Asie centrale et même occidentale, et que le culte d'*Ahriman* était alors déjà connu en Chine, avant qu'il eût adopté quelques idées chrétiennes.

(11) *Yèou hò hiên tseù.*

« *Wáng-pô*, dans sa *Collection d'écrits relatifs à la dynastie des Thang* (1), dit : « Le royaume de Perse (*Pô-ssé*) touche, à l'occident, aux territoires des *Thou-fan* (Thibétains) et de *Kháng-kiú* (Sogdiane). Au nord-ouest il est opposé à *Fou-lin* (2). C'est l'usage, dans ce pays, d'adorer ou de servir le Ciel, la Terre, le Soleil, la Lune, les Eaux, le Feu, tous les Esprits (3). Tous les étrangers des contrées occidentales, qui adorent l'*Esprit du feu* (4), suivent complètement la loi de *Pô-ssé* (ou de Perse); c'est pour quoi on nomme cette loi la religion persane; cette dernière est par conséquent le culte du feu (5). »

« *Ydo-kouán*, qui vivait sous les *Soung*, a dit : « Les mots *hò hiên* dérivent de l'*Esprit étranger céleste* (6). Celui que, dans leurs livres sacrés, ils appellent *Mô-hi-chéou-lô* (7) est originaire du royaume de la grande Perse. On lui a donné le nom posthume honorifique de *Sou-lou-tchi* (*Zeratoucht*, *Zarathoustrô*, *Zoroastre*). Il eut des disciples dont le nom était *Youtan-tchin* (vérité première). Ils demeuraient dans le royaume de Perse. Leur nombre immense s'étendit comme une montagne de feu; ensuite ils vinrent faire des conversions et pratiquer leur loi dans le royaume du Milieu. »

« Ainsi la doctrine de l'*Esprit du mal* (*hiên chin tchouán*) a pour principe dominant l'*adoration du feu*; et *Kouán* (l'homme des *Soung*, cité plus haut), qui fut fait *Mô-hi-chéou-lô*, en pratiquant la religion persane, rendit un culte à l'ensemble des divinités de ce culte : le Ciel, la Terre, l'Eau et le Feu. C'est pourquoi tous les étrangers qui reçoivent et pratiquent cette religion, ne professent pas une seule et même loi.

« La religion du *Tá-thstn* ne sortit point originairement de la Perse (8); car *O-lô-hô* (*Elloha*) s'est révélé dans un pays différent de celui de tous les barbares de l'Ouest (9). L'Inscription dit que ce fut au milieu de trois cent soixante-cinq sectes diverses, dont les unes faisaient considérer le vide ou le néant comme l'abîme où s'engloutissent les deux principes; dont les autres offraient des sacrifices et adressaient des prières aux esprits pour en obtenir des richesses (10). Nous ne voulons pas pousser plus loin cette investigation.

« Dans le principe, le nom de *Pô-ssé* (ou de Perse) était un nom d'emprunt

(1) *Thang hoéi yao*. — C'est dans ce recueil que, selon M. A. Wylie, se trouve l'édit de l'empereur *Thaï-thsoug*, cité dans l'Inscription. (Texte, p. 14-16.) Ce grand ouvrage est composé de cent *kiouan* ou Livres, d'après le *Catalogue abrégé de l'empereur Khien-loung* (K. 8, fol. 5 v°), et fut rédigé sous les *Soung*. C'est dans le quarante-neuvième *kiouan* que se trouve l'édit en question.

(2) « Qui est le *Tá-thstn*. » (Note de l'éditeur chinois.)

(3) *Khi soû ssé thiên tî jî yôuêi choûi hò tchoû chn*.

(4) *Ssé hò hiên tchè*.

(5) *Kou yôuêi : pô ssé kiao; tsî hò hiên yè*.

(6) *Hò hiên tsoûng thiên hoû chin yè*.

(7) Ce mot est une transcription du mot *Mage*, que les Arabes écrivent *Me-giousch*, et les Persans *Meikhousch*.

(8) *Tá thstn tcht kiao pèn pou tchoû yû pô-ssé*.

(9) *Ki O-lô-hô tchè, tchoû tsè tsu pîi yû tchoû hoû*.

(10) Voir le texte de l'Inscription, pag. 6, lig. 2 et suiv.

qui avait été pris (par les religieux du *Tá-thsin*) pour entrer à *Tchang-ngan*. Ensuite ils changèrent ce nom pour s'y établir d'une manière fixe (1).

« La *Description des contrées diverses* (2), qualifie *Mé-tě-na* (Médine) de royaume ancestral des *Hoei-hoei* (Musulmans). Leur religion a pour principe fondamental de servir ou d'adorer le Ciel (3). Le livre sacré qui la contient a trente-sept sommes, dont chacune est composée de trois mille six cents chapitres et plus (?). Tous les royaumes de l'Océan occidental le révèrent (4).

« Maintenant l'Inscription dit : *Trois cent soixante-cinq sectes se succèdent comme une foule tumultueuse, se heurtant dans les mêmes ornières, etc.* Ne seraient-ce point ces *trente-sept* sommes de doctrines du royaume ancestral des Musulmans ? S'il était question des *Manichéens*, il ne serait fait mention que d'eux seuls.

« La vingtième année *kai-youan* (732), une proclamation portait que « les *Mô-ni* (Manichéens) paraissent être, à l'origine, des sectateurs de *Yé(-soü)*, accusant de fausseté et de mensonge la loi de *Fo*, et professant la doctrine d'un maître étranger de l'Occident (5). Leurs disciples ou sectateurs, en pratiquant « les mêmes doctrines, n'ont pas porté les mêmes accusations que leurs prédécesseurs. »

« La sixième année *ta-li* (771), des *Hoei-hi* (6) sollicitèrent la faveur d'établir, dans plusieurs arrondissements de l'empire, entre autres à *Ping-yang*, des temples manichéens. Les sectateurs de cette religion portent des vêtements blancs, des bonnets blancs. La troisième année *hoei-tchang* (843), en automne, une proclamation impériale fit connaître qu'il y avait dans la capitale de l'empire soixante-douze manichéennes, qui toutes moururent (*ki-ti ssé*).

« La sixième année *tching-ming* des *Liang* (920), les *Mô-ni* de *Tchin-tchéou* (7) se révoltèrent. *Mou-ï* fit envoyer contre eux par l'empereur des troupes qui les mirent à mort.

« Leurs sectateurs ne mangent point d'ail ou d'oignons (8), et ne boivent point de vin. La nuit ils se réunissent en grand nombre pour se livrer à une immonde lubricité. Ils ont peint le roi des démons assis sur un trône, *Fo* lui lavant les pieds. Ils disent qu'au-dessus de *Fo* il y a le grand conducteur (*tá ching*), et qu'au-dessus de nous il y a aussi le suprême conducteur (9). Or les *Mô-ni* (Manichéens) sont de la secte du *lis blanc* et des *nuées blanches*.

« Dans le sein des trois sectes (énumérées), il y a beaucoup d'infirmes ou de gens qui ne font rien de leurs personnes. Selon le *Youán-yu* (déjà cité), les règles du *Monastère des trois barbares* furent examinées à fond, jugées et

(1) Voici le texte de ce passage important : *Thsoü kiü tchi ming i ji tchang-ngân; héou nôi kai ming i li.*

(2) *I ti' tchi'.*

(3) *Khi kiao i ssé thiên wét pên.*

(4) L'écrivain chinois était très-mal informé, comme on le verra encore ci-dessous. Nous croyons inutile de relever autrement ses erreurs.

(5) *Mô-ni pên chi' yé kiên; wáng tching fô fá; ki' wéi st hoü ssé fá.*

(6) *Hoei-hi*, peuples de l'Asie septentrionale, que l'on croit être les Ouïgours.

(7) Ville de la province de *Ho-nan*.

(8) *Pou joü hiân.*

(9) *Chung chi'ng.*

rejetées (1). Dans ce *Monastère des trois barbares*, toutes les doctrines religieuses qui y étaient professées étaient extérieures ou étrangères, et appartenaient toutes à la religion de *Yé* (-soû), qui est celle que l'on appelle *K'ing kiao-lieou h'ing*, la *Religion illustre propagée et pratiquée* (2). Les prêtres barbares de cette religion sont intelligents et habiles; petit à petit ils ont fait des progrès dans la connaissance de la langue et de la littérature chinoises (3). Mais, comme s'ils mettaient du fard sur leurs lèvres, leur exposition de doctrine est vague et mensongère (4) et ne diffère réellement pas de celles des *Hiên-chên* (Yezidis) et des *Mô-ni* (Manichéens). »

VI. EXTRAIT DU TAÓ KOU THANG WÊN TSÏ (5).

« Il est dit dans l'*Examen de la Religion illustre*, par *Tsien-chi*, dont une citation précède : « On les appelle *Tá-thsin* ou Syriens, on les appelle *Hoei-hoei* (Musulmans), on les appelle *Mô-ni* (Manichéens). Quant aux *Tá-thsin* ou Syriens, se produisant partout comme des plantes luxuriantes, leurs doctrines n'ont pas encore été enseignées et établies d'une manière bien précise. » Les Manichéens se servirent des *Musulmans* pour pénétrer dans le royaume du Milieu. Ce fut seulement la religion musulmane, au milieu des sectes nombreuses qui s'étaient répandues, que les Lettrés et les hauts fonctionnaires affectionnèrent et suivirent de préférence.

« Les historiens ont fait connaître avec certitude les sectes qui existaient du temps des *Thang*, en commençant par celle qui honorait *Fo* ou Bouddha. Quelques-unes d'entre elles se livraient à la plus complète oisiveté; un certain nombre de ces sectaires se tenaient sur le pont de la rivière *Mei* (6) (province du *Chen-si*), s'approchant des soldats et leur dérochant leurs provisions de poissons. Il leur était prescrit de se tenir hors de la ville, mais les *Mô-ni* se rendaient à la capitale, dans laquelle ils allaient et venaient pendant toute l'année.

« Des marchands des contrées occidentales se lièrent avec ces porteurs de besaces à moitié nus, et commirent avec eux des choses déshonnêtes (7). *Lî Wên jdo* les appelle même *receleurs de corruption produisant la vermine*. Quand la corruption se répand dans le monde, alors ceux qui pourraient l'arrêter se contentent seulement de dire que cette corruption n'atteint pas leur famille et leur parenté; et voilà tout!

« Continuons notre examen de la *Religion illustre*.

« Avant les *Hoei-hoei* (Musulmans), naquit dans le royaume de *Mê-tê-nâ* (Médine) le roi de ce royaume, nommé *Mou-hàn-mê-tê* (Mohammed) (8), dont

(1) *Sân t ssé tchî l' he rùh tou'an tchî.*

(2) *Sân t ssé kiâi 'ai tao yé; kiâi yé kiao yé; ssò wéi k'ing kiao liéou h'ing tchè.*

(3) *Tseü t s'eng tchî h'ia tchè; saó thsoüng wên tsén.*

(4) *W'ang wéi tchî thsén.*

(5) *Mélanges littéraires tirés de la Salle de l'antiquité de la doctrine, par Hang Chî-tsiouan.*

(6) Ce pont, selon la *Géographie impériale*, est situé au nord du palais *Tch'ang-lo*, ou de la *longue joie*. Il fut construit du temps des *Thsin* (255-202 avant notre ère).

(7) *W'êi kiên.* « Facere stuprum. »

(8) « Le *Bureau des Interprètes* écrit *Mo-han-kien-te.* » (Note de l'éditeur chinois.)

l'intelligence était extraordinaire. Ses ministres soumièrent tous les royaumes des contrées occidentales de l'Asie (*Si-yü*). Il a pour nom honorable *Pei-ngân-yoûen-èülh*, qui, en langue chinoise, signifie *l'envoyé du ciel* (1); et, dans la contrée céleste (*thiên fàng*, le Paradis), les anciens rapportent qu'*O-tan* (Adam) adorait le *vrai seigneur*, et qu'il expliqua les instructions (qui lui avaient été données), établit la division des choses, fixa les règles de gouvernement pour que le tout fût transmis aux siècles futurs (2).

« Mille ans environ après, les grandes eaux (3) s'étant répandues au loin sur la terre, il y eut un grand saint, nommé *Noù-hài* (4) (*Noha*, Noé), qui prit en main le commandement et le gouvernement du monde, et se fit suivre par des multitudes qui, de tous les côtés, parvinrent à maltriser les eaux. C'est à cause de cela qu'il existe des hommes (5). Depuis l'époque d'Adam, qui fut le commencement des temps, il s'écoula environ deux mille ans, après lesquels temps la *Religion pure et vraie* fut de nouveau mise en pratique, c'est-à-dire que ses doctrines furent plus répandues. Il y est dit : « Adam transmit cette doctrine à *Chi-Ssé* (Schéth); Schéth la transmit à *Noù-hài* (Nôah = Noé); Noé la transmit à *Y-sé-mâ-i* (Yischmahél = Ismaél); I la transmit à *Mou-sâ* (Môshé = Moïse); Sâ la transmit à *Tâ-ou-tê* (David); Tê la transmit à *Eülh-sâ* (6) (Ezra). *Eülh-sâ* ne trouva personne à qui il pût la transmettre.

« Après six cents ans écoulés, *Mou-hân-mê-tê* (Mohammed) naquit et dit : *Ngô-thing*. « Écoutez ! » comme s'il eût dit : *Je viens apporter mon sceau, mon signe !*

« Il est à remarquer que les *Hôei-hê* des *Tháng* sont les *Hôei-hôei* d'aujourd'hui. Avant d'être les *Hôei-hôei*, ils étaient les *Hioûng-noû* (ancêtres des *Thou-kiu* ou Turks). Du temps des *Weï* de race mongole (386-554), ils portaient le surnom de *Kaô-tché*, « aux chars élevés. » Les uns les nommaient *Tchi-lê*, « habiles à diriger les rênes, » d'autres *Thiê-lê*, « aux freins d'acier. »

(1) *Thiên ssè*. C'est le sens du mot prophète donné à Mahomet, et qui est nommé پیغمبر *peïghember*, « legatus divinus, » par les auteurs persans. Ce dernier mot est transcrit assez exactement par l'écrivain chinois.

(2) *Thiên fàng kôu ssè tch'ing O-tan fôûng tch'ín tsât; m'ing yü, t'ing fên, t'ing tch'í, tchouân k'í h'ou ch'í*.

(3) *Houng ch'ouï*. C'est la même expression employée dans le *Chou-King*, ch. 5, pour désigner la grande inondation qui couvrit presque toute la Chine, et que l'on appelle le déluge de Yao.

(4) *Yèou tá ch'ing Nôù hài*.

(5) *Yin yèou j'ín yén*.

(6) « Qui novas constitutiones attulerunt sex sunt : Adamus, Noachus, Abrahamus, Moses, Jesus et Moharumed. » (*Compendium theologicæ Mohammedicæ*, p. 35.)

Dans une inscription chinoise inscrite sur une tablette placée près de la porte d'entrée de la synagogue juive de *Kai-foung-fou*, et publiée par le révérend M. W. C. Milne (*Life in China*, p. 341 et suiv.), on lit : « Depuis le commencement du monde, notre premier père Adam transmit la doctrine à Abraham; Abraham la transmit à Isaac; Isaac la transmit à Jacob; Jacob la transmit aux douze patriarches; les douze patriarches la transmièrent à Moïse; Moïse la transmit à Aaron; Aaron la transmit à Josué et Josué la transmit à Ezra, par lequel les doctrines de la sainte religion furent d'abord répandues, et les lettres de la religion juive expliquées, etc. »

On peut voir à ce sujet les histoires de *Wéi chéou*, de *Lí Thing-chéou* et de *Soung-khi* (1). C'est après avoir consulté et mis en ordre tous les documents relatifs à ces matières, que l'on pourrait faire un examen approfondi des doctrines diverses de ces différentes sectes. Dès le début ce ne sont que des récits de choses confuses, mystérieuses, extraordinaires et surnaturelles, destinées à tromper le monde et à éblouir le vulgaire (2). Telles sont les choses rapportées par les anciens historiens de l'Arabie (*thiên fáng*). Ce qu'ils racontent sont des récits fabuleux dont on ne peut que rire (3).

« Il est dit aussi que, dans ce royaume, il y a les trente sommes des livres sacrés de *Fô* (*fô k'ing sán-ch'í tsáng*) (4). Depuis Adam jusqu'à *Eulh-sá* (Ezra), le total est de cent quatorze volumes (5). Si on parle du *Thào-tsé-tê* (*Glose* : ces mots se rapprochent du nom du livre sacré de *Mousá* = le Pentateuque), c'est alors le *Phou-eulh* (*Glose* : ces mots se rapprochent du nom du livre sacré de *Tá-ou-tê*, David); *In-tchi-na* (*Glose* : ces mots se rapprochent du nom du livre sacré de *Eulh-sá* = Ezra). Tous ces ouvrages sont les livres sacrés les plus importants et les principaux (de cette secte). Il est à remarquer que le livre sacré de *Mou-hàn-mê-tê* a six mille six cent soixante-six chapitres (!), et il se nomme *Phou-eulh-kid-ni* (6). Ce livre étranger est maintenant (en chinois) le *Thsing-tchín*, « le vrai pur, » que l'on peut comprendre avec une attention soutenue. Il y a aussi le livre sacré de la *Vérité aux précieux commandements*, intitulé *Kou-eulh-hó-ni* (le Korân, déjà nommé); le livre sacré de la vérité, intitulé *Tê-fou-si-eulh-kô-thsiu-tchê-kô-thsiu*; le livre sacré de la vérité, intitulé *Tê-fou-si-eulh-tsâ-hiê-tê-tchê-tsâ-pou-tê*; le livre sacré de la vérité aux grandes contemplations, intitulé *Tê-fou-si-eulh-pe-sô-i-eulh-tchi*; le livre sacré de la vertu puisée à sa source, intitulé *Mi-eulh sso-tê*; le livre sacré qui illumine les choses les plus subtiles, intitulé *Le-wà-i-ho*; le livre sacré aux grandes contemplations, intitulé *Te-pou-souei-eulh*. Le *Tchoâ-li-mêi-jén* ne peut être scruté à fond, et ses fragments sont conservés dans le Bureau des quatre traducteurs officiels. Il y a un musulman

(1) *Wéi-chéou* a écrit l'histoire des *Wei*, de 586 à 550 de notre ère; *Lí Thing-chéou*, celle du nord et du midi de la Chine, de 420 à 580; et *Soung-khi* a écrit avec *Ngheou Yang-siéou*, celle des *Thang*, de 617 à 907.

(2) *Tchouang wéi hóang-hoé yéou kou'ái tchê thân, i kht chí', eulh hlouân sôu.*

(3) *Yân tché, kht yéou khô hiên-khtú tché yé.*

(4) L'écrivain chinois fait ici preuve d'une grande ignorance du sujet qu'il traite. Cela vient de ce que les Bouddhistes, pour faire prévaloir leur secte, l'ont dite répandue dans toutes les contrées de l'Asie, et ont fait confondre d'autres religions avec la leur.

(5) Il peut être ici question du *Koran*, qui a précisément cent quatorze chapitres. On lit dans le *Compendium Theologiæ Mohammedicæ*, publié en arabe avec une traduction latine par Adr. Reland (Ultrajecti, 1705) : « Hi libri (divini) sunt numero centum et quatuor, e quibus decem Deus excelsus demisit ad Adamum, quinquaginta ad Sethum, triginta ad Idrisum, decem ad Abrahamum, unum ad Mosem qui est *Thoureh*, Pentateuchus, unum ad Isam (Jesum) qui est Evangelium; unum ad Davidem, et hic est Psalmorum liber; et *Alfurcân* (Alcoranus). »

Ce sont ces livres sacrés dont parle l'écrivain chinois, d'après, sans doute, une exposition en chinois de la religion mahométane.

(6) Ces mots sont la transcription exacte de *Alfourkân*, l'un des noms du *Koran*.

à la tête des huit divisions de ce Bureau ; si on l'interroge à cet égard, il répond que l'écriture (arabe) embrasse tout à la fois les espèces *tchouan*, *kiài* et *thsào* (de l'écriture chinoise) ; que, dans l'Océan occidental, le *Jou-tou-lou-fan* (?), le *Thiên-fàng* (l'Arabie), *Sa-eulh-eurh-han* (Harran ?), *Tchen-tchng*, le *Ji-pen* (le Japon), *Tchin-là* (Kambodge), *Kwa-wa* (Java ?), *Man-li-kia* (les Moluques ?), tous ces royaumes se servent de cette écriture (arabe), formée des trois espèces *tchouan*, *kiài*, *thsào*, laquelle est par conséquent une dérivation secondaire des lois de l'écriture de notre royaume (!). Ils emploient des expressions figurées pour désigner les esprits. Ils expriment le son *hóan* pour signifier méditer, réfléchir (*kóu*) ; *tao-tao* pour signifier marche (*hng*) ; *où-táo* pour signifier dire, parler (*chouè*), parole, laquelle est considérée comme un don brillant du ciel. L'articulation i veut dire comment ? quoi ? *hó*, chinois, = *ī* e, arabe). Ils expriment l'idée d'être sans crainte par *chin*.

« Maintenant, en ce qui concerne leur religion telle qu'elle existe en Chine, c'est un sujet à examiner.

« Dans les années *kai-hoang* des *Souï* (581-600), des hommes de ce royaume (arabe), nommés *Să-ho-pă*, *Să-hó-ti*, *Kouan-ssé-kô*, commencèrent à apporter en Chine leur religion. C'est pourquoi, au commencement des *Ming* (1368), on se servait du calendrier musulman. Les lois qui régissent ce calendrier datent aussi des années *kai-hoang* (appelées ci-dessus).

« Arrivant au commencement des années *youan-ho* des *Tháng* (806), on voit les *Hoei-hě* venir de nouveau à la cour offrir des présents. Ceux d'entre eux qui arrivèrent les premiers étaient des *Manichéens*. Leur religion leur prescrivait de ne manger que le soir ; de ne boire que de l'eau ; de se nourrir d'ail (1) et de lait caillé. (*Glose* : Voir dans les Annales des nouveaux *Tháng*, les traditions sur les *Hoei-hě*.) A la première lune de la deuxième année du cycle *kang-tseu* (820), ces étrangers sollicitèrent l'autorisation d'établir des temples Manichéens à *Ho-nan-fou* et *Tai-youan-fou* ; ce qui leur fut accordé. (*Glose* : Voir, dans les Annales des anciens *Tháng*, les mémoires de *Hoei-tsoung*.)

« A l'époque *houng-wou* des *Ming* (1368-1398), le général en chef entra dans le gouvernement de *Yén* (2) et y trouva des trésors cachés en fait de livres, dont le nombre s'élevait à mille volumes. On les appelait les *Livres d'un ancien saint du pays des Hě* (*Hoei-hě*). Il ne se trouva en Chine personne pour en expliquer l'écriture et le contenu. *Tai-tsou* ordonna par un décret aux académiciens *Pien-sieou*, *Ma-cha*, *I-me* et *Ma-ho-ma* de les traduire ; et par suite la religion des *Hoei-hoei* se répandit dans la terre du Milieu, et ne put plus de nouveau en être renvoyée.

« Quant au *Thiên-fàng* (Arabie), c'était anciennement une terre stérile, ne produisant guère que des roseaux. Elle portait aussi le nom de *Thiên-tháng* (demeure céleste). On la nommait encore *Sí-yǔ* (contrée occidentale). Ce royaume était originairement voisin des *Hoei-hoei*. Dans les années *youan-te*

(1) *Jou hiùn*. Ceci est en contradiction avec ce qui a été dit dans un extrait précédant par un autre auteur, p. 78, l. 28.

(2) Province du *Ho-nan*.

(3) *Yan-tou*, pays de la Mongolie ?

des *Ming*, il commença à apporter des tributs, et les temples actuels de la pure vérité (*thsing-tchén*) et des cérémonies rituelles (*li-pai-ssé*) furent alors réunis pour n'en faire qu'un. On médite les rites, on observe les jeûnes le matin de cinq manières différentes. Il n'y a, dans le mois, aucun vide. (Il est tout entier consacré à des observances religieuses.) La nuit, ce sont des paroles différentes, des vêtements extraordinaires; on agite les mains, on se dépouille de son vêtement de toile et on se repose (1). Tout cela peut être considéré comme bien merveilleux! On peut appeler ce peuple un grand enfant (*littéralement*: qui n'a pas encore de dents), et voilà tout! »

VII. OBSERVATIONS FINALES DE L'ÉDITEUR CHINOIS WANG-TCHANG.

« Nous avons enfin terminé l'exposition des explications qui ont été données et des recherches qui ont été faites sur la *Religion illustre*, sur l'origine de l'Inscription et sur la foi qui lui est due. Le *Thsién-yén-pô* (2) rapporte que maintenant l'Europe (*Nghéou-lô-pâ*) adore *Yé-soû*, le *Maître du ciel*. Quelques-uns disent que c'est la religion léguée par le *Ta-thsin*, ou la Syrie. On remarque dans l'Inscription ces paroles: « Prenant le signe de la croix + pour déterminer les quatre parties du monde, etc. » Maintenant, dans la religion du *Seigneur du ciel*, on élève la main pour tracer le signe de la croix; cela s'accorde bien avec les paroles de l'Inscription. Il est dit plus bas: « Les anciens ont entendu dire, en examinant les églises renfermant le *Seigneur du ciel*, élevées par les hommes de l'Occident maritime, que *Lî Mâ-théou* (Matthieu Ricci) est venu de l'Europe dans le royaume du Milieu, en traversant la mer sur un navire, dans une étendue de 90,000 li. On lit dans le *Thsoung-foung thiên tchoû*: « On dit que l'Europe est située à l'extrême nord-ouest; qu'en partant de la mer on arrive au grand Océan occidental; qu'en dérivant à l'ouest, en se dirigeant vers le midi, et en traversant le petit Océan occidental, on arrive à la ville de *Tchen* du grand Océan méridional, où il y a une île aux pierres précieuses rouges, et où l'on aborde dans une large baie au milieu des terres, laquelle baie est distante de la Chine de 90,000 li. Si le royaume de *Tâ-thsin* a eu des rapports avec la dynastie régnante (en 1805), on trouve le nom de ce pays changé dans les cartes et dans tous les livres de géographie (3). Le *Ta-thsin* est nommé par les uns *Jou-té-ah* (Judée); maintenant on l'appelle *Si-tô-eûrh* (4) (*Sôristân* ? Syrie?). Il est situé au midi de l'Europe.

(1) « Ea quæ requiruntur ante preces quinque sunt : 1° Puritas membrorum a pollutione alvi, etc., aliisve sordibus ; 2° Velatio corporis amictu puro ; 3° Consistentia in loco puro ; 4° Notitia temporis statim ; 5° Conversio faciei ad Kiblam, sive templum Meccanum.

« Preces autem necessariæ quotidie quinque sunt ; 1° Meridianæ, quæ poscunt quatuor incurvationes corporis ; 2° Iomeridianæ, quæ totidem requirunt ; 3° Vespertinæ, quæ tres postulant ; 4° Nocturnæ, quæ quatuor ; 5° Matutinæ duas (atque ita universim septemdecim). » (*Compendium*, etc., p. 73 et suiv.)

(2) Voir le quatrième *Extrait* tiré de cet ouvrage et de cet auteur. (Ci-dev. p. 73.)

(3) L'auteur chinois ignore que le *Tâ-thsin* n'existe plus que dans l'histoire.

(4) On pourrait encore expliquer ces mots par : *Taurus occidentalis*.

Quoique l'on puisse parvenir à ce pays en voyageant par terre et qu'il soit très-éloigné, il semble qu'il n'est pas possible d'en reconnaître l'identité.

« *Hâng chí*, dans son *Examen supplémentaire* (1), rapporte des discussions sur la religion des *Hoeï-hoeï* (Mahométans); ses paroles sont assez explicatives; cependant il dit que les *Hoeï-hě* des *Tháng* sont les *Hoeï-hoeï* d'aujourd'hui, ce qui n'est pas exact. Les *Hoeï-he* des *Tháng* sont encore les *Hoeï-ho*. Leur pays est voisin de celui des Indiens (*Siě yin-thó*); il est distant de *Tcháng-ngán* de 7,000 *li*. Si ce pays était le royaume ancestral des *Hoeï-hoeï*, on l'aurait changé dans tous les livres et sur les cartes actuelles, où on le voit situé à l'est de l'ancien royaume de *Tá-thsin*. Les uns le nomment *Pe-enth-si-a* (*Persia*). Maintenant on l'appelle *Pao-sse* (*Perse*).

« Les étrangers à la haute tête blanche (les Musulmans coiffés du *turban blanc*) sont très-éloignés des *Hoeï-hě*; on ne peut réunir les deux pays qu'ils habitent pour les confondre en un seul. L'Inscription cite le royaume de *Tá-thsin*, le très vertueux *O-lo-pén*. Les Annales des deux *Tháng*, aux *Relations du Si-yü*, dans la description qu'elles font de nombreux royaumes, ne parlent que de *Foh-lin*, nommé par quelques-uns *Tá-thsin*; mais il n'y a pas un mot concernant les choses de la *Religion illustre*, qui fut apportée dans le royaume du Milieu. Le *Recueil d'écrits du temps des Tháng* (2) dit que le royaume de *Po-sse*, au nord-ouest, est contigu avec *Foh-lin*; alors *Po-sse* est situé au sud-est de *Foh-lin* (3). C'est pourquoi, dans la Description de *Tchang-ngan*, les temples ou églises du *Tá-thsin*, à l'origine, étaient appelés *temples de Po-sse*, ou de *Perse*. La quatrième des années longtemps désirées : *thiên pđo* (des joyaux célestes, 745), une proclamation impériale (4) fit connaître que la religion et les livres sacrés dits persans (*pó-sse*) sont sortis du *Tá-thsin*, ou de la Syrie : alors ce que l'on nomme la *Religion illustre* vient en réalité de la Perse; mais elle tire sa source, son origine, de la Syrie (5).

« Dans les Annales des *Tháng*, aux *Relations du Si-yü*, la Perse (*Po-sse*) est éloignée de la capitale de la Chine de 15,000 *li*. La loi de ce pays est de rendre un culte à l'*Esprit céleste* (6); ce qui s'accorde entièrement avec les paroles rapportées dans le *Tháng-hoei-yaó*. Cependant ce n'est pas là ce que l'on nomme la *Religion illustre* : *king kiaó*. Des caractères *hiên chín*, le premier doit dériver de *khi* et de *thiên*, et être lu *hiên*; il est différent de celui dont le dérivé phonétique est *yáo*. Le *Choué-wén* dit : « Dans le pays du grand passage *Koudn*, ce que l'on appelle *thiên*, Ciel, c'est *hiên*, le Génie ou l'Esprit du ciel. Le *Khoudng-yün* dit : Ce qu'on appelle l'*Esprit étranger*, « *hoü-chín*, c'est ce que, dans le *Koudn* et dans tout le *Si-yü*, on nomme ainsi

(1) *Hâng chí* s'ou *khdo*.

(2) *Tháng hoei yaó*. C'est le grand ouvrage en cent volumes, publié sous les *Soung*, et dans lequel se trouve l'Édit de *Thái-thsoun* cité dans l'Inscription, p. 14 et suiv.

(3) La position respective de l'Empire romain d'Orient et de la Perse est ici bien déterminée.

(4) Voir ci-devant p. 75, traduction du Commentaire.

(5) Voici le texte de ce passage important, qui résume et résout en quelques mots toute la question : *Ssò wét king kiaó tchè, chí tseu' pó-sse cùh sôu; khi youn yü tá thsin yé*.

(6) *Hiên chín*.

« (*hiên*). Dans tous les royaumes du Nord-ouest, servir ou adorer le Ciel, est le plus grand acte de respect. C'est pourquoi ils appellent leur prince le *khan* « céleste (*thiên Ko-han*) ; une montagne, ils l'appellent *montagne céleste* « (*thiên chôn*), et l'Esprit, ils l'appellent *Esprit céleste* (*hiên chin*). » C'est ce qui induit à penser qu'il en est de même de l'Être que les Européens honorent dans leur religion et qu'ils appellent *Seigneur céleste* ou *Seigneur du ciel* (*thiên tchoû*). Tous ces êtres sont identifiés avec le ciel, qui détermine leurs attributs (*kidi i thiên kái tchi*).

« Dans les *Relations* des *Thang* on trouve que le royaume de Perse (*Posse*) ressemble par ses mœurs, ses usages, aux *Hoeï-hoeï* (Musulmans), avec lesquels la ressemblance est complète. L'inscription en question offre les expressions suivantes : l'Être qui existe par lui-même (*tchâng jên*, p. 2, l. 6) ; la VÉRITÉ substantielle, absolue, la puissance solitaire et immuable (*tchin tsî*, id., l. 7) ; volant sa VÉRITABLE majesté (*thây yin tchin wêi*, p. 6, l. 12) ; à l'heure de midi il s'éleva au séjour de la VÉRITÉ (*ting wou ching tchin*, p. 10, l. 2) ; la loi de la pérennité et de la VÉRITÉ (*tchin tchông tchi tuô*, p. 12, l. 14) ; consultant les nuages azurés du ciel et portant avec lui les VÉRITABLES Écritures sacrées (*tsai tchin king*, p. 12, l. 11-12) ; le caractère *tchin*, vérité, véritable, vrai, n'est pas employé une fois seulement, mais plusieurs. Maintenant les édifices religieux (*thâng*) que les Musulmans (*Hoeï-hoeï*) ont construits, ils les ont appelés *Temples des cérémonies rituelles* (1) ; ils les ont appelés aussi *Temples de la vraie religion* (2). Pourquoi cette ressemblance ? — Maintenant, la religion des *Hoeï-hoeï* tire incontestablement son origine de la *Religion illustre* (3). Cependant, il y a dans ces (deux) religions des choses dissemblables aussi bien que des choses semblables (4). Seulement, par la difficulté de comprendre ces religions, on n'a pas encore pu en faire la différence, séparer rigoureusement ce en quoi elles diffèrent (5). Toutes les discussions qui ont déjà eu lieu à ce sujet serviront par la suite à faire des recherches plus étendues et un examen plus approfondi.

« Quant à ce que l'Inscription appelle *King kiaó* (religion illustre), et au sens du caractère *king*, il y a dans le texte deux passages seulement qui peuvent l'éclaircir : « La BRILLANTE constellation annonça l'heureux événement : *king* « *soû káo tsáng* (p. 8, l. 2) ; et il suspendit au ciel le RESPLENDISSANT soleil « pour dissiper les demeures des ténèbres (p. 8, l. 10). » Ceci s'accorde avec le sens de l'étoile BRILLANTE, la clarté BRILLANTE (*king sing*, *king khouáng*), qui est celui de jeter de l'éclat au loin. Mais alors les *Thang* n'auraient-ils pas dû faire remplacer ce nom qualificatif *king*, qui est un de leurs titres posthumes, par le qualificatif (*tchao*) qui aurait eu le même sens ? »

(1) *Li pái ssé*.

(2) *Tchin kiao ssé*.

(3) *Kin hoeï hoeï tchi kiao*, *wêi chi pou youân yû king kiao*.

Selon le principe que deux négations valent une affirmation, l'origine de la religion musulmane est ici affirmée comme provenant de la religion chrétienne.

(4) *Jên khi tchoûng tseu' yéou thourng i*.

(5) *Tê i pi kiao nan thourng, wêi neng phou si*.

APPENDICE

QUELQUES OBSERVATIONS sur un Chapitre du CHRISTIANISME EN CHINE (t. I, ch. 2), par M. HUC, ancien missionnaire apostolique.

Le chapitre en question a pour titre *l'Inscription de Si-ngan-fou*. M. Huc commence par faire l'historique de cette Inscription célèbre, et, dans ce qu'il en dit, il y a presque autant d'erreurs que de mots. La pierre de l'Inscription n'a pas dix pieds de haut et cinq de large, comme il l'avance; il aurait pu s'en assurer en mesurant le *fac-simile* ou *calque* de l'Inscription exposé dans une salle de la Bibliothèque impériale. L'Inscription n'était pas en *ancien chinois*, mais en *écriture du temps* où elle fut rédigée, écriture qui est la même que celle d'aujourd'hui.

A la nouvelle de la découverte de l'Inscription, le *gouvernement de Pé-king ne fit point demander copie* de cette même Inscription, comme le prétend M. Huc, et l'Empereur ne donna pas l'ordre que l'original fût placé comme monument dans une pagode célèbre. Ni les relations des missionnaires (qu'il daigne rarement citer, quoiqu'il leur emprunte beaucoup), ni celles des auteurs chinois, ne disent rien de semblable. Ce fut simplement le Préfet de la ville de Si-ngan-fou, qui avait commandé les fouilles, qui fit transporter la pierre de l'Inscription dans le couvent bouddhique en question, voisin du lieu où elle fut découverte. Après ces préliminaires, M. Huc ajoute :

« Comme le but de notre travail est de recueillir tous les documents qui ont rapport à l'introduction et à la propagation du Christianisme dans la haute Asie, nous donnerons une traduction complète de ce curieux monument (l'Inscription de Si-ngan-fou). Nous espérons que notre traduction sera aussi fidèle que peut le permettre l'extrême concision de la langue chinoise. NOUS Y AVONS TRAVAILLÉ en ayant sous les yeux le texte chinois (lequel ?) conservé à la Bibliothèque impériale, et, de plus, nous nous sommes aidé de diverses traductions qui ont déjà été faites. »

Eh bien ! cette prétendue *traduction nouvelle* de l'Inscription de Si-ngan-fou, faite par M. Huc, en ayant sous les yeux le texte chinois de la Bibliothèque impériale, est tout simplement la traduction du père Visdelou, reproduite dans les *Annales de philosophie chrétienne* (tom. XII, nos 68 et 69, année 1836), où M. Huc l'a prise avec les notes qui s'y trouvent jointes, et qu'il a données comme siennes; M. Huc s'est borné tout simplement à en modifier le style et les expressions. Il n'y a pas un seul sens nouveau dans la prétendue traduction de M. Huc; et toutes les erreurs du père Visdelou, dont la traduction fut faite dans sa vieillesse et imprimées après sa mort, ont été conservées scrupuleusement dans la *traduction nouvelle* de M. Huc. En voici quelques exemples.

1. Le père Visdelou, comme nous l'avons déjà fait remarquer ci-devant, (pag. 55, note 9), avait traduit une phrase de l'Inscription (*Annales*, t. XII,

p 151) par le *bouilli tourna en rôti*; et, dans sa *paraphrase*, jointe à sa *version littérale*, il disait : *le mal alla en empirant*. — M. Huc traduit : *tout alla de mal en pis*, et il ajoute gravement en note : « Littéralement : *le bouilli tourna en rôti*. » M. Huc n'avait pas besoin d'avoir sous les yeux le *texte chinois* de la Bibliothèque impériale pour traduire ainsi; il lui suffisait d'avoir la double traduction du père Visdelou. Mais il y a plus : rien, dans le *texte chinois*, n'autorise une pareille version, qui n'a d'ailleurs *aucun sens* dans *aucune langue connue*; et, dans tous les cas, ce ne serait pas *aller de mal en pis* que de voir son *bouilli tourner en rôti*! Le début de M. Huc, en *traduction littérale*, n'est pas heureux (1).

2. Quelques lignes plus loin, le père Visdelou traduit (*Annales*, p 150-151, t. XII) : « Il (Satan) *inséra l'égalité de grandeur dans le milieu de ce vrai-ci, et mit en pièces l'identité obscure dans l'intérieur de ce faux-là*. » Et dans sa *paraphrase* : « Il introduisit comme véritable l'opinion qui identifie toutes choses et qui les rappelle toutes à une seule. » Puis il ajoute en note : « Il est probable que l'auteur du monument a voulu parler de ces opinions de la religion indienne de la Chine qui n'admettent comme les philosophes grecs Parménide et Mélisse, qu'une seule et unique nature intelligente, qui existe seule, de telle manière que le monde et tout ce qu'il contient, n'est qu'un jeu et une illusion de cette nature. » M. Huc traduit : « Il (Satan) *proclama comme une vérité l'égalité des grandeurs et bouleversa toutes les notions*! » Et il ajoute aussi en note : « Il nous a semblé que dans ce passage assez obscur de l'Inscription a voulu désigner le *panthéisme indien et chinois*. »

Il n'est question de rien de semblable dans le *texte* (voy. § 4). Il n'est pas même nécessaire de savoir la langue chinoise pour avancer cette proposition, car il vient d'être parlé de la *tentation* des premiers hommes par Satan, et du *trouble* de leur intelligence qui en fut la suite. Aucune secte philosophique ou autre n'était encore née alors; il ne peut donc être question dans le *texte du panthéisme indien et chinois*, comme il l'a semblé à M. Huc; après le père Visdelou. Ce *panthéisme* remonterait alors à Adam et Ève! Ce serait une doctrine bien ancienne!

3. En parlant des sectes nombreuses qui naquirent dans le monde avant la venue du Messie, l'Inscription dit (§ 5) que ces sectes « étaient comme une foule tumultueuse, se heurtant dans les mêmes ornières, en tramant mille embûches l'une contre l'autre pour faire prévaloir leurs doctrines respectives. » Le père Visdelou avait traduit : « C'est pourquoi trois cent soixante-cinq sectes se prêtant l'épaule (les unes aux autres), formèrent une chaîne; elles tissèrent à l'envi des filets de loi. » M. Huc traduit : « C'est pourquoi trois cent soixan-

(1) Il est dit dans le *texte chinois* : « (Ces doctrines philosophiques et religieuses, qui s'étaient produites dans le monde avant la venue de Jésus-Christ et qui viennent d'être énumérées, ainsi réduites à l'extrémité) se consumèrent elles-mêmes, dans un travail impuissant, en accumulant les obscurités, et en perdant toute voie pour en sortir. » Il y a loin de là au sens littéral de M. Huc, du *bouilli qui tourna en rôti*. Il ne fallait qu'avoir un peu le sentiment de la gravité du sujet pour ne pas admettre une pareille trivialité, qui n'a pas même de sens, et surtout pour ne pas la donner comme *traduction littérale* copiée.

« *le-cinq siècles, se prêtant un mutuel appui, formèrent une longue chaîne - et tissèrent comme un filet de lois.* » — C'est la première fois que l'on voit des sectes contraires se prêter un mutuel appui pour tisser des filets de lois !

4. Il est dit dans l'Inscription (§ 7) : « Ainsi s'est-trouvé accompli (après la « naissance du Christ) ce que les vingt-quatre saints avaient annoncé dans « l'ancienne loi, etc. » — Le père Visdelou avait traduit (*Annales*, tom. XII, p. 152) : « Il a arrondi les lois anciennes des discours faits par vingt-quatre « saints ; il a réglé par de grands avis les familles et les royaumes. » — M. Huc traduit : *Il a réalisé les anciens discours des vingt-quatre saints* (réaliser des discours !), *il a organisé par de grands préceptes les familles et les royaumes*. Et il ajoute en note à la première phrase : « Allusion aux quatre « grands prophètes et aux douze petits, en ajoutant Abraham, Isaac, Jacob, Job, « Moïse, Samuel et David, et saint Jean-Baptiste, on en trouve vingt-quatre. » Cette allusion ingénieuse n'est pas copiée de Visdelou, non ; mais elle est *mot pour mot* dans Kircher. (*Chine illustrée*, Inscription de Si-ngan-fou.) Elle n'en vaut pas mieux pour cela. (Voir ci-devant la Note 14, p. 56.)

5. En parlant des missionnaires évangéliques, l'Inscription dit (§ 9) : « Ils « conservent toute leur barbe, montrant par là qu'à l'extérieur ils suivent l'usage « sage du monde. Ils se rasent le sommet de la tête, indiquant par là qu'à l'intérieur ils se sont dépouillés de toutes les passions. » — M. Huc traduit : *Nos ministres laissent croître la barbe* (sic) *pour montrer qu'ils sont dévoués au prochain*, etc. Ceci n'est ni dans Visdelou, ni dans Kircher, encore moins dans le texte chinois. M. Huc peut en revendiquer l'invention. Personne ne se doutait que *laisser croître sa ou la barbe* (comme dit M. Huc) était un *signe de dévouement au prochain* !

6. L'Inscription dit (§ 9), en parlant des prêtres chrétiens, « qu'ils prient « sept fois par jour, et que le premier d'entre les sept jours ils offrent le sacrifice sans victimes. » — Le père Visdelou avait traduit (*paraphrase*, p. 153) : « Ils adorent sept fois par jour..... chaque septième jour ils offrent « une seule fois (le sacrifice). » — M. Huc traduit : « Nous adorons sept fois le « jour... le septième jour nous offrons le sacrifice. » — Ces deux traductions sont fautives. Le texte chinois ne peut comporter que deux sens : *un jour sur sept*, ou *le premier des sept jours* ; *il* signifiant *un*, et quelquefois *premier*, mais jamais *sept*. Le *premier jour* de la semaine, chez les Nestoriens, étant le *Dimanche*, c'est une double faute, *philologique* et *historique*, de traduire comme l'a fait M. Huc, en copiant Visdelou.

7. Dans les éditions qui ont été publiées de la traduction du père Visdelou, on a imprimé, par erreur, en quatre mots, le nom du ministre *Fang Hyouen-ling*, que l'on a composé ainsi (*loco citato*, pag. 155) : *Fam-hi-ven-lim* ; M. Huc, copiant la faute d'impression, tout en ayant le texte chinois sous les yeux, écrit aussi, à la française en quatre mots : *Fang-hi-ven-ling* !

8. On lit dans l'Édit de *Thaï-tsoung*, rapporté dans l'Inscription (§ 12) : « La loi qui doit régler les actions des hommes n'a pas un nom immuable ; la « sainteté n'a pas non plus un corps, une manière d'être immuable. Les religions ont été établies selon les temps et les lieux pour servir en silence au « soulagement de la multitude. »

SUR UNE TRADUCTION RÉCENTE DE L'INSCRIPTION. 89

Le père Visdelou a traduit (p. 155) : « La Doctrine n'a point de nom déterminé ; le Saint n'a point de substance déterminée ; il institue les religions selon les pays, et passe en foule tous les hommes dans la barque. »

M. Huc traduit (t. I, p. 57) : « *La doctrine n'a point de nom déterminé ; le Saint n'a point de substance déterminée ; il institue les religions suivant les pays et passe en foule tous les hommes dans sa barque.* » — Deux mots modifiés.

Il n'est pas question de *barque* dans le texte chinois.

9. L'Inscription cite (§ 24) le ministre *Kouo Tseu-i*, auquel le prêtre indien *I-sse* fut attaché dans une expédition militaire. Les traducteurs Boym, Visdelou, etc, attribuent au premier tous les éloges qui sont donnés, dans l'Inscription, au second. M. Huc en fait de même. De plus, il reproduit naturellement une note des *Annales*, tirée de Visdelou, sur *Kouo Tseu-i*, note qui n'a plus de sens, celui du texte étant connu. Voici cette *Note*.

ANNALES (t. XII, p. 189).

« *Kuo-çu-i* fut l'homme le plus illustre de la dynastie des *Tham*, dans la paix comme dans la guerre. Plusieurs fois il remit sur le trône les empereurs chassés par des étrangers ou des rebelles. Il vécut quatre-vingt-quatre ans, et mourut l'an 781. Visdelou cite les extraits des *Annales* chinoises qui parlent fort au long de ses vertus. Son nom est resté populaire en Chine jusqu'à présent. Il est souvent le héros des pièces que l'on joue sur le théâtre. Tout porte à croire que ce grand homme était chrétien. »

M. HUC (t. I, p. 63).

« *Kouo-tsee-y* fut l'homme le plus illustre de la dynastie des *Thang*, et dans la paix et dans la guerre. Plusieurs fois il remit sur le trône les empereurs chassés par des étrangers et des rebelles. Il vécut quatre-vingt-quatre ans, et mourut en 781, l'année même où ce monument fut érigé. « Tout l'empire, disent les *Annales de la Chine* (lisez : Visdelou), porta le deuil de sa mort, et ce deuil fut le même que celui que les enfants portent après la mort de ceux dont ils ont reçu la vie ; il dura trois années entières. Le nom de *Kouo-tsee-y* est resté populaire en Chine jusqu'à présent. Il est souvent le héros des pièces que l'on joue sur le théâtre, et, NOUS-MÊME, nous avons souvent entendu son nom prononcé avec respect et admiration dans des réunions de mandarins. « Tout porte à croire que ce grand homme était chrétien. »

Voilà un échantillon de la manière dont M. Huc compose ses ouvrages. Dans cette note appropriée il a trouvé moyen de faire entrer une interpolation pour se mettre en scène. Toutefois il nous permettra de douter de deux choses : d'abord de sa présence dans des réunions de mandarins chinois ; ensuite qu'il les eût souvent entendus, dans ces réunions, prononcer le nom de *Kouo-tsee-y*.

10. Après avoir ainsi donné une nouvelle traduction de l'Inscription de *Singnan-fou*, M. Huc passe à la discussion de l'authenticité de ladite Inscription. Ici encore M. Huc voudrait faire croire qu'il puise aux sources chinoises ; et, ne sachant comment répondre aux objections formulées par MM. Julien et Renan (voir notre *Mémoire* cité, imprimé dans les *Annales*, année 1857), il s'écrit :

« Qu'importe, du reste, à l'authenticité du monument de Si-ngan-fou, que le « Ta-thsin désigne précisément l'empire romain, la Perse ou la Judée? Si le « Ta-thsin doit être pris pour la Perse, *comme semble* l'indiquer un ouvrage « chinois intitulé *Histoire des peuples barbares*, la *physionomie syriaque* « de l'Inscription n'a rien dès lors qui puisse surprendre; elle est au contraire « toute naturelle. »

En même temps M. Huc donne en note la traduction d'un extrait de l'ouvrage chinois cité en français par lui, sans indiquer qu'il doit cette traduction à M. Julien (1).

Les paroles de M. Huc, rapportées ci-dessus, donnent la mesure de son intelligence des sujets qu'il traite et de son esprit critique. Il importe au contraire beaucoup, pour l'authenticité et la valeur de l'Inscription, que le *Ta-thsin*, où il est dit que *naquit l'auteur de la religion* à l'éloge de laquelle l'Inscription est consacrée, ne soit pas la Perse, mais bien la Judée ou la Syrie. Si les auteurs de l'Inscription ont voulu désigner la Perse, comme le soutiennent MM. Julien et Renan, alors, l'auteur de leur religion étant né en Perse, « les « temples du *Ta-thsin* NE SONT PAS DES TEMPLES CHRÉTIENS, mais des temples « de religions persanes : soit le manichéisme, soit le culte du feu (2), » la religion proclamée dans l'Inscription n'est pas la religion chrétienne, et cela, malgré la prétendue *physionomie syriaque* de cette même Inscription. Les raisonnements de M. Huc sont donc *verba et voces prætereaque nihil*.

11. MM. Renan et Julien sont ensuite invoqués et cités par M. Huc à l'appui de sa thèse. Il peut paraître étrange de voir les mêmes documents qui, sous la main habile de M. Renan, paraissent porter la plus forte atteinte à l'authenticité de l'Inscription chrétienne de *Si-ngan-fou*, devenir tout à coup, dans celles de M. Huc, des preuves de son authenticité même! Seulement il faut dire que M. Huc n'est pas difficile sur les genres de preuve, et que, pour ceux qui se payent de phrases, de citations tronquées, altérées ou fausses, la démonstration ne peut être plus évidente.

12. Après avoir cité le judicieux de *Saint-Martin*, comme M. Huc le qualifie, Abel-Rémusat, Milne, M. Quatremère, Voltaire enfin, il ajoute : « M. Stanislas Julien, qui connaît à fond la littérature chinoise, a recueilli sur ce sujet « (celui de l'Inscription) plusieurs textes importants qu'il a bien voulu mettre à « notre disposition. » M. Huc donne ensuite des lambeaux de traductions de ces textes, tellement mêlés et confondus que l'on voit bien qu'il n'a pas su en faire usage.

Nous avons de bonnes raisons pour supposer que les communications faites par M. Julien à M. Huc ne consistaient pas en *textes chinois*, mais bien en *traductions*, ou plutôt en *ébauches* de traductions; les fautes nombreuses dont elles fourmillent le prouvent assez. On pourra en juger en comparant les

(1) Nous devons dire, toutefois, que cet extrait nous paraît avoir été tronqué ou altéré par M. Huc, la traduction en étant peu fidèle, ainsi que toutes celles qu'il donne un peu plus loin. Cependant, même aussi peu exactes, ces traductions tronquées ne peuvent être de M. Huc. Nous savons de bonne source qu'il serait incapable de traduire seul une seule phrase directement du chinois.

(2) *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 269.

fragments, donnés par M. Huc, à la *traduction intégrale de tous les textes en question*, imprimée précédemment (p. 69-85).

13. « Voilà donc, s'écrit M. Huc de cet air triomphant qui lui est habituel, « voilà un savant chinois qui nous donne *tous* les détails de la découverte du « monument. Les livres chinois vont plus loin; ils nous disent ce qu'est deve-
« nue cette Inscription. »

Ici les *textes* chinois, communiqués par M. Julien à M. Huc, manquent. Mais notre auteur n'est pas embarrassé pour si peu. Celui qui écrit ces lignes avait dépouillé, pour rédiger sa *Description de la Chine ancienne et moderne* (1), plusieurs centaines de volumes chinois, entre autres la *Grande géographie impériale de la Chine*, en trois cent cinquante-six livres in-folio, publiée à Pé-king, en 1744, et dont il possède un des deux ou trois exemplaires connus en Europe. Il avait été assez heureux, dans ce long et pénible labeur, pour être, comme il l'a dit (*Chine moderne*, t. II, p. 107, au titre MONUMENT SYRIEN) « le « *premier Européen* qui ait découvert, dans les livres chinois, un témoi-
« gnage certain, irréfutable, de la réalité du monument en question, dont
« l'existence était mise en doute depuis *plus de deux cents ans*. » Ce témoi-
« gnage, il l'avait découvert dans la grande Géographie chinoise en l'analy-
sant; et il en donnait, dans l'ouvrage cité, la traduction littérale.

M. Huc, qui *n'a jamais eu sous les yeux* la Géographie chinoise dont il parle et à laquelle il renvoie en citant le *livre* et la *page*, n'en donne pas moins le passage découvert et traduit par nous (*Chine moderne*, p. 107) comme découvert et traduit par lui (2), en renvoyant aux *mêmes autorités*, y compris la *Géographie spéciale* de la province du Chen-si, en soixante volumes, qui ne dit rien de l'Inscription, et que nous avions citée comme n'en parlant pas ! — Voici la preuve du plagiat :

CHINE MODERNE (t. II, p. 107 et 108),
publiée de 1848 à 1853.

« MONASTÈRE DE LA VICTOIRE D'OR (*Ktu*
« *ching ssé*). Ce monastère (boudhique)
« est situé en dehors du faubourg occiden-
« tal de *Tchang-ngan* (aujourd'hui *Si-*
« *ngan*) ; c'est le monastère de la sublime
« humanité, (*thsoûng jtu ssé*) ; il fut fondé
« sous les *Thang*. Ce monastère possède
« les inscriptions (boudhiques) de la pa-
« gode du maître de la Loi, du temps des
« *Thang*, gravées sur du bois de santal ;
« il possède aussi l'Inscription sur pier-
« re, intitulée : *King kiaô lieou hing*
« *tchoûng-koué pié* : « Inscription sur
« pierre de la religion de *King*, pro-
« pagée dans le royaume du Milieu. Dans
« les années *thiên chûn* (1457-1464), les
« étrangers de *Thstn* la réparèrent. »

LE CHRISTIANISME EN CHINE (t. I, p. 87),
publié en 1857.

« *King ching Sse* (monastère de la ville
« d'or). — Ce monastère est situé en de-
« hors du faubourg occidental de *Si-ngan-*
« fou. C'était autrefois le monastère de la
« sublime humanité, *Tsoung-tin-Sse* ; il
« fut fondé sous les *Thang*. Ce monastère
« possède les inscriptions de la pagode du
« maître de la loi, de l'époque des *Thang*,
« gravées sur du bois de sandal. Il possède
« aussi l'inscription sur pierre, intitulée :
« Inscription sur pierre de la religion lu-
« mineuse, propagée dans le royaume du
« Milieu. *Durant* les années *Thien-Tchun*
« (1457-1464), les étrangers de *Thsin* la
« réparèrent. »

— Deux mots changés, deux contre-sens.

(1) *Univers pittoresque*, 2 vol. in-8° à 2 colonnes; Paris, Didot frères. 1837-1853.

(2) C'est du moins ce que tous les lecteurs de son livre ont dû nécessairement penser, puisque M. Huc ne cite pas l'ouvrage dans lequel il a pris sa traduction.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

NOTA. La lettre M indique le *Mémoire sur l'authenticité de l'Inscription de Si-ngan-fou*, et la lettre I, la présente édition de l'*Inscription* même, avec *Notes* et *Commentaires*; n. indique les *notes*.

- Adam**, Évêque de la Chine. I. 42.
- Adam**, fils de Idbouzid, Chorrévêque, ou vicaire épiscopal, I. 44.
- Agathias**, cité. M. 60, n. 1.
- Anachorètes** (contrée des). I. 18-19. 59, note 37.
- Anniversaire**. I. 26-27. 62, n. 50.
- An-si**, Ases, ou Parthes; Arsacides, cités. M. 34, n. 2. 37. 41.
- An-tou**, Antioche, décriée. M. 34, n. 3; citée par Strabon, Josephé et Moysé de Chorène. *Ib.* 35. 36, n. 1. Ses palais de cristal *Ib.* 35. 37. 51.
- Arabes**. (Voy. aussi *Tach-ti*). M. 65; — portent en Chine leur religion. I. 82.
- Arabie** (*thien-fang*). I. 82-83.
- Argens** (marquis d'), cité. M. 6. 7. 8.
- Apôtres** de la foi nouvelle; leur caractère distinctif. I. 10-11, § 9.
- Ascension**. I. 10-11. 57, n. 19.
- Asseman** (Aloys), cité. M. 57, n. 2. 61, n. 2. 73, n. 3. 81. — I. 52.
- Attributs** de Dieu. I. 1-2. 3-4. 53, n. 1.
- Bactriane**. I. 61, n. 44.
- Balch**, ville de la Bactriane, citée. M. 82. — I. 43. 61, n. 42.
- Baptême**. Son institution. I. 10-11, § 8.
- Barbares** de l'Occident, arrivent en foule à la Chine, dans le huitième siècle, apportant leurs livres sacrés. I. 70.
- Barbe**. Son symbole. I. 10-11, § 9. Selon M. Huc. 88.
- Benjamin** de Tudél', cité. M. 43, n. 1. 44, n. 2. 45, n. 1.
- Bonnetty**. M. 83. 84.
- Bouddhisme**. M. 16.
- Bouddhistes**. I. 20-21. 58, n. 33. 60, n. 40. 61, n. 14.
- Boym** (le père), cité. M. 2. 5. — Sa traduction de l'Inscr. M. 5. — I. 62, n. 50. 86.
- Bridgman** (E. C.). Sa traduction de l'Inscr. M. 6. — I. 65-66, n. 61. 86.
- Brisson** (Barn.), cité. M. 63, n. 2.
- Brosset**, cité. M. 39, n. 1.
- Calendrier** musulman; en usage en Chine du temps des *Ming* (1368). I. 82.
- Chan-kou-sse**, monastère. M. 79, n. 2.
- Chang-ti**. M. 85.
- Chi-ssé** = Cheth, ou Seth. I. 80.
- Choué-wên**, cité. I. 55, n. 10. 61, n. 41. 84.
- Chou-king**, cité. I. 53, n. 1. 56, n. 17. 63, n. 52, 53.
- Codinus**, cité. M. 43, n. 2. 44, n. 3. 45, n. 3-4.
- Commentaires** chinois de l'Inscr. traduits intégralement. I. 69-85.
- Compendium theol. Moham.** trad. par Adr. Reiland, cité. I. 80. 81, n. 5. 83, n. 1.
- CONFUCIUS**, cité. I. 55, n. 6. 65-66, n. 60.
- Constantinople** (description de). M. 45-46. 56.
- Corail**; pêche du corail décrite par les écrivains chinois. M. 40.
- Cosmas Indicopleustes**. M. 81.
- Création** du monde. I. 1. 2. 3, § 2-3. 4-5, § 3. 54, n. 5-6.
- Croix** nestorienne, sur des médailles. M. 2, n. 3. — Signe employé dans le nouveau pacte. I. 10-11.
- Denys** le Périégète. M. 57, n. 2.
- Des Hauterayes**, cité. M. 21, n. 3.
- Démon**. Ses ruses pénétrées et déjouées. I. 8-9, § 7. 57, n. 18.
- Dietrich** (Fr.), orientaliste, cité pour son *Codicum syriacorum specimina*. M. 22.
- Doctrines** (la). I. 12-13.
- Doctrines** religieuses étrangères. Se répandent en Chine dans le huitième siècle. I. 70.
- Dubeux**, cité. M. 59. 60, n. 1.
- Écriture** chinoise. N'a pas varié depuis les *Tháng*, 618 de J. C. M. 27.
- ÉCRITURES** saintes portées au palais de l'Empereur, où elles sont traduites en chinois. I. 14-15. 58, n. 31.
- Édit** de l'empereur *Thaï-tsoung* en faveur de la religion du *Ta-thsin*. I. 14-15. 58-59, n. 33-35.
- ELOHA**, ou **ALOHA**. I. 4-5. 15; — s'est révélé originellement hors du pays des barbares. 77.
- Empire** romain d'Orient; décrit par les écrivains chinois. M. 33 et suiv. — Le nombre de ses villes. 43. — Son étendue. Ses palais. Le nombre de ses ministres. Vêtements du roi, ses parures. Son trône. 44. — La capitale. 45. — Sa porte d'or. *Ib.* et n. 3. — Son Horloge. 45, 46. — Le palais du prince. 46.
- Ère** des Séleucides expliquée. M. 22-23. — I. 43.
- Estranghêlo**. Ancienne écriture syriaque du huitième siècle de notre ère, employée dans l'Inscr. M. 21, et n. 3. 22. — Inscriptions en estr. I. 42-52.
- Eulh-sa** = Ezra. I. 80.
- Eulh-ya**, ancien dictionnaire chinois, cité. I. 56, n. 15. 67, n. 69.
- Eustathe**, cité. M. 57, n. 2.
- Fac-simile** de l'Inscription. Représente exactement l'écriture chinoise et estranghêlo de l'époque où l'Inscr. fut composée. M. 16. 26.
- Fa-hien**, voyageur bouddhique du cinquième siècle de notre ère, cité. I. 72.
- Faisan**, aux ailes déployées, image des toitures chinoises. I. 33-33. 67, n. 63.

- Fang Hionen-ling**, premier ministre de l'empereur *T'hai-tsoûng*, se rend au devant d'O-lo-pen avec une escorte militaire. I. 14-15; — est le même qui fut chargé de recevoir *Houan-thsang* à son retour de l'Inde. *Id.* 58, n. 30.
- Feutres ou Tapis de Smyrne**. M. 39, et n. 2.
- Florus**, mentionne l'arrivée à Rome d'envoyés chinois. M. 56, n. 1.
- Fo-lin**, l'un des noms chinois de l'Empire romain d'Orient. M. 33. — Constantinople. 42, et n. 3. 43. 56; — est l'Empire byzantin. 63.
- Fou-nan**, nom chinois du royaume de Siam. I. 70.
- Gabriel**, prêtre et archidiacre des villes de *Koumdan* et de *Sarag*. I. 45.
- Gaubil** (le père), cité. I. 68, n. 71.
- Genèse**, citée. I. 55, n. 6-7.
- Géographie impériale de la Chine**, mentionne l'Inscr. M. 13-14. — Ne la mentionne pas à tel endroit; pourquoi? M. 29; — la cite à sa place. *Id.* — Texte chinois de la mention. *Id.* 30. — Le *Ta-thsin*, décrit. 54; citée. 73. 74. 78-79. — I. 64.
- Géographie spéciale de la province du Chen-si**, citée. M. 72. 73; — ne parle pas du monument syrien, pourquoi? *Id.* — I. 91.
- Gibbon**, cité. M. 43, n. 1, 2. 44, n. 3.
- Hanan-Jésus**, Patriarche nestorien. I. 42.
- Hagemeister** (Jules), cité. M. 35, n. 2.
- Hervieu** (le père), cité. M. 69. 71, n. 2.
- Hiên-chin**, les *Yézidis*, sectateurs de l'Esprit du mal. I. 73. — Temple de ce nom. 75. 76.
- Hing-kien**, général chinois, envoyé au secours du roi de Perse (679). M. 62.
- Hing-thoung**, prêtre, réviseur et correcteur de l'Inscr. I. 44.
- Houan-thsang**, cité. M. 73. 74. 75. 76. — I. 58, n. 30. 60, n. 55.
- Houen-tsoung** (l'empereur) (713-755). M. 79. — Édit de lui concernant les *Temples syriens*, reproduit en chinois et traduit. M. 79-80. — I. 20-21. 36-37.
- Houng-fou-ssé**, couvent bouddhique. M. 73. 74.
- Houou-nou**, ancêtres des *Thou-kiu* ou *Turks*, devenus les *Hoei-hoet* (v.). I. 80.
- Hoeck**, cité. M. 58, n. 4.
- Hoei-hé**, anciens Oïgours. I. 78, n. 6. — Manichéens, portent en Chine leur religion. 82. — Leurs livres en grand nombre, découverts dans le *Ho-nan*, en 1368-1398. I. 82. 84.
- Hoei-hoet**, musulmans; principes de leur religion. I. 78. 79. 80; — se sont nommés successivement, ou par divers écrivains: *Tchi-le*, « habiles à diriger les rênes; » *Thi-le*, « aux freins d'acier; » *Kao-tché*, « aux chars élevés; » *Thou-kiu*, « *Turks*, » et *Houng-nou*. 80-82. 84. — Leur religion tire son origine de la religion du *Ta-thsin*. 85.
- Homme, posé**, dans la création, après les autres êtres. I. 4-5, § 3. 55, n. 6, 7.
- Horloge**. M. 45, n. 4.
- Huc** (M.), anc. miss. apost. en Chine. I. 56, n. 14. 71. n. 3. — Quelques observations sur sa prétendue traduction de l'Inscript. de *Si-ngan-fou*. 85 et s. — Son historique de la découverte n'est qu'un tissu d'erreurs. 86. — Il dit avoir traduit l'Inscription en ayant sous les yeux le texte chinois de la Bibl. Imp. — Cette prétendue traduction de lui n'est qu'une supercherie. 86 et suiv.
- Huit règles fondamentales**. I. 26-27. 63, n. 52.
- Hyde**, cité. M. 63, n. 3.
- I-li**, ou *Ni-hi*, l'examineur assistant. I. 41.
- Incarnation**. I. 6-7, § 6. 55, n. 10. 56, n. 11.
- I-ning**, place de la paix et de la justice, dans la ville de *Si-ngan-fou*, sur laquelle fut construite l'Eglise chrétienne. I. 16-17 et n. 70. 73. 74. 75.
- INSCRIPTION de Si-ngan-fou**. Historique de sa découverte. M. 1. — Traductions. 4. — Critiques de l'Inscr. 6. 14. 18. — Examen des objections de MM. Stan. Julien et Renan. M. 21 et sq. — Édition chinoise de *Yang-ma-no* (le père Emmanuel Diaz) citée. M. 24, n. 1. — Mentionnée dans la Grande Géographie impériale. *Id.* 29-39. 77. — Argument de l'Inscr. I. 1. — Rédigée en chinois par *King-tsing*. I. 1-2. — Sa découverte racontée par un écrivain chinois. 71.
- Inscriptions impériales** placées dans les églises chrétiennes. I. 23-24, § 19. — *Id.* en *Estran-ghéou*. I. 42-52.
- I-ssé**, chef religieux bouddhiste, protecteur des Chrétiens. I. 28. 31, § 24. 64, n. 55. — Son éloge. 30-33. 65, n. 58. 66, n. 61. 62.
- Izedbuzid**, ou *Idbouzid*. M. 91. — I. 43.
- Idbouzid**, fils de Milis, prêtre de *Balch*, Vicaire épiscopal de la ville de *Koumdan*. I. 43.
- Jesujabus**, Patriarche nestorien (650-660). M. 61, n. 1.
- Judé**, citée dans la Géographie impériale de la Chine. M. 20. 55. — I. 83.
- Julien** (Stan.), cité. M. passim. — Ses documents fournis contre l'authenticité de l'Inscr. 18-1. 90.
- Justinien**, l'empereur, reçut, en 553 de notre ère, de religieux venant de la Chine et de l'Inde, les premières semences de vers à soie. M. 76, n. 1.
- Kao Li-ssé**, général en chef. I. 23, § 18.
- Kao-tsoung**, Empereur (650-683), cité. M. 73. — I. 18-19. 34-35.
- Khang-hi**, l'Empereur, cité. M. 71.— I. 53. 56. 57. 63. 64. 68.
- Kid-chà**, en sanskrit *Kachàya*, vêtement bouddhique. I. 28-29. 64, n. 55.
- Kiao-tché**, nom chinois de la Cochinchine. I. 70.
- Kie-ho**, nom d'un religieux étranger. I. 22-23.
- Ki-lie**, nom d'un religieux étranger. I. 22-23. 61, n. 42.
- Kiu-chi-lou-pou**. Recueil d'inscriptions chinoises gravées sur métal et sur pierre. I. 69 et suiv.
- Kin-chi-tsoû-pien**. Recueil d'inscriptions chinoises.

- M. 18, note. 78. 90. — L. 69.
King-kiao, Religion illustrée. I. 13, § 10. 57, n. 26. 85. — Religion de King. *ib.*
King-tsing, prêtre chinois nestorien, a rédigé l'inscription. I. 2. 3. 57, n. 26.
Kircher (le père). M. 2. 5. 8. 9. — I. 52. 56, n. 14. 86.
Kobade, roi de Perse, cité. M. 60, n. 2. — Sa Lettre à l'Empereur de la Chine. 60, et n. 2. 64, n. 2.
Koran (le), cité. I. 81-82.
Kouán-tchoung-kín-chí-kí. Histoire d'inscriptions sur pierre et sur métal. I. 72.
Kouán-yán, Dictionnaire chinois. I. 64, n. 55.
Koumdán, ou *Kumdan*, ville royale. I. 43.
Kour, fleuve de Perse. M. 57, n. 2.
Kouo Tseu-ti, principal secrétaire d'Etat : prince-roi de *Fen-yang*. I. 30-31. 65, n. 60. — Son portrait sculpté sur le grand panneau d'une armoire en bois doré du Musée du Louvre. *ib.*
Kou-wén-si-i, Chrestomathie chinoise, citée. M. 68.
Kou-wén-yuán kiên, Recueil d'Edits, Discours et Remontrances, etc., cité. M. 68, n. 3.
Kruse (Th.), cité. M. 38, n. 3.
Lái-chát ktn chí khé kháo lió. Examen abrégé des Inscriptions gravées sur pierre et sur métal. I. 70.
Lao-tseu. M. 89. 93. — I. 17. 53. 57, n. 25. 59, n. 35.
Layard, cité. M. 23, n. 2.
Lebeau, cité. M. 44, n. 2. 46, n. 1.
Li Thing-chéou, historien chinois a écrit l'hist. du nord et du midi de la Chine. I. 81, n.
Li-kien, l'un des noms chinois de l'Empire Romain d'Orient. M. 34. 56. — Est l'empire des Séleucides. *ib.* 63.
Ling-wou, principauté. I. 24-55, § 20. 62, n. 48.
Li-tai-ki-ssé, cité. M. 17, n. 2. 3. 33. 42, n. 1, 2. 58. 59, n. 4. 61, 1, 3. n. 67. — I. 58, n. 30. 60, n. 40. 61, n. 44. 62, n. 45. 65, n. 60.
Li-tai-pé, célèbre poète chinois. I. 67, n. 67.
Liu Siéou-yen, celui qui a tracé l'Inscr. sur la pierre monumentale. I. 41.
Livres laissés par le Saint au nombre de vingt-sept. I. 10-11. 57, n. 20.
Li-wen-jao, écrivain chin., cité. I. 79.
Lo-han, chef des prêtres. I. 22-23. 61, n. 42.
Loi (la) est difficile à nommer. I. 12-13. 57, n. 25.
Machines hydrauliques, ou *orgues à eau*, inventées par Ctésibius d'Alexandrie, environ deux cents ans avant J. C., et dont les Romains se servaient pour amuser le peuple dans les fêtes publiques, décrites par les écrivains chinois. M. 46-47. — Néron, dit-on, se plaisait beaucoup au jeu de cet orgue, dont les tuyaux étaient partie en bronze, partie en roseaux. V. Vitruve, X, 8.
Mages. I. 8-9, et n. 77, n. 7.
Mahométane (religion), portée en Chine dès le commencement du septième siècle (?) I. 82. — Temples mahomét. 85.
Mu-lo-fo, sultan d'Egypte et de Syrie. M. 51, et n. 3.
Manichéens, ou *Mô-ni*. M. 77. — I. 73. 76. **Temples man.** en Chine. 78. — Les Man. portent des vêtements blancs, *ib.* — Ils se révoltent, etc. *ib.* — Ils se servirent des Musulmans pour entrer en Chine. 79. — Leur arrivée en ce pays. 82.
Manichéisme. M. 64.
Marc-Aurèle Antonin envoie une ambassade en Chine. M. 32. 42.
Marco-Polo, cité. M. 72.
Mar Sargis, Vicaire épiscopal. I. 44.
Masoudi, cité. M. 42, n. 3.
Ma-touan-lin, cité. M. 36, n. 1. 37, n. 1. 50. 57. 58. 60, n. 1. 62.
Medhurst. M. 85-86.
Meng-tseu, cité. I. 58, n. 27.
MESSIE. I. 6-7. — Sa naissance. *ib.* 8-9.
Mé-té-na, ou Médine. M. 54, n. — I. 78. 79.
Milne (rev. W. C.). J. 88, n. 6.
Milne (W.), cité. M. 9.
Min-khiéou, écrivain chin. qui vivait sous les *Soung* (960-1120), auteur du *Tchang-gan-ich* (roy. ce nom), cité. M. 20. — I. 75.
Moawiah, général musulman, cité par les écriv. chin. comme ayant assiégé Constantinople, et consenti à payer un tribut aux Emp. Rom. d'Or. M. 49, et n. 1, 2.
Mo-hou-pa. Nom de pays, cité. M. 70. 71, n. 1. 72.
Monastères et autres résidences bouddhiques. — Leur nombre en Chine, au huitième siècle (quarante mille et plus). M. 67. 70.
Monastère des trois sectes barbares. I. 78. — Les doctrines qui y étaient professées appartenaient toutes trois primitivement à la religion de *Yé-sou*. C'était la religion illustre, ou de *King*; celle des *Hien chin* (Yézidis) et celle des *Mô-ni* (ou Manichéens). *ib.* 79.
Mô-ni. Voy. *Manichéens*.
Mort, anéantie par le Saint qui a ouvert les sources de la vie. I. 8-9.
Mou-hàn-mé-té, Mahommed, Mahomet. I. 79. — envoyé du ciel, 80, et n. 1. 81, n. 5.
Mou-sá = Mosché, Moïse. I. 80.
Moutons de la Caramanie, cités. M. 39, et n. 2. 47. 50.
Navicelle de J. C. I. 8-9.
Navarrette (le père), cité. M. 6. 7.
Neuf grandes classes de lois. I. 26-27. 63, n. 53.
Nestoriens. M. *passim*. 9. 10. 13. 18. 60. 61. 64. 81. 92. 93. 94. — I. 55, n. 10. 56, n. 14. 88.
Neumann (C.F.), cité. M. Ses objections contre l'authenticité de l'Inscr. 15 et 16. — Exposées par M. F. de Rougemont et réfutées. 84-94.
Nghéou to-pa, les Européens, l'Europe. I. 74. 83.
Nghéou-yáng-siéou, célèbre écrivain chinois. A écrit l'hist. de la dyn. des *Thang*. I. 81, n. 1.
Ning-chou, chef des chrétiens en Chine, en 781. I. 41.
Ning-koué. Nom d'une principauté. I. 20-21, § 17.
Nou-hai = Noha. No. 1. 80.
Okatites, cités par les écrivains chin. M. 53.
O-LO-PEN, et *A-lo-pen*. M.

75. 91. 92. — I. 12-13. 14-15. 19. 74. 75. 77. 84.
O-tan = Adam, adorait le vrai Seigneur. I. 80.
Pan-tchao, général chin. M. 38.
 Parsis ou Guébbres. M. 63. 64. — Adorateurs du feu. I. 77.
 Parthes, intermédiaires du commerce des étoffes de soie entre la Chine et l'Empire romain. M. 41. 42.
 Perse (notice chinoise sur la). M. 57 et suiv. — Envoie une ambassade à l'Emp. de la Ch. 60. — des tributs. 61. — Est secourue par les Chinois. 62. — Persans (temples), nom donné primitivement aux églises syriennes en Chine. 79. 80. — Perse décrite. I. 77. — Ses cultes. *Id.* 85.
 Phirouz, roi de Perse. M. 61. — I. 75.
Pho-ti, verre de cristal. I. 31, n.
Pian-ti-tien, grande Description chinoise des pays étrangers. M. 42, n. 1.
Plug-tseu-lou-ti-pien. Grand Dictionnaire chinois en 130 vol., cité. I. 54, n. 4. 57, n. 22. 63, n. 53. 65, n. 59. 67, n. 66.
Ping-tsin-sou-pai-ki Recueil d'Inscr. sur pierre de *Ping-tsin*. M. 90.
 Pitzigaudas (Jean), le Patriarche, cité. M. 49, n. 2.
 Plin, cité. M. 41. 56, n. 1.
 Portraits des empereurs chinois placés dans les églises chrétiennes. I. 16-17, § 13 22-23, § 18.
Pô-ssé, Perse et Persans modernes. M. 34, n. 2. — Notice sur. 57. 58. 62. — I. 77. 84. Voy. *Perse*.
Pou-lu'n, nom d'un religieux étranger. I. 22-23.
 Prémare (le père). M. 86.
 Prière; faite sept fois par jour. I. 12-14.
 Princes (les deux). I. 54, n. 4.
 Prophéties (accomplissement des). I. 8-9, § 7.
Radjagrtha, la demeure royale. I. 28-29. 64, n. 57.
 Rawlinson, cité. M. 57, n. 2. 58, n. 4.
 Re naud (M.). M. 94. 95.
 Religieux et religieuses bouddhiques. Leur nombre en Chine, au huitième siècle (260,500). M. 68. — Bouddhiques et *Tao-ssé*: 75,024 religieux et 50,576 religieuses. I. 70.
 Religion du *Tā-thsin*, professée aussi par des habitants de la Perse. I. 73. — Nommée d'abord religion de Perse. 75. — Edit qui lui restitue son vrai nom de Religion du *Tā-thsin* ou de la Syrie. 75. (*texte chinois*, M. 80) 77. 78. — Confondue originellement avec celle des *Yézidis* et des *Manichéens*. 79.
 Rémusat (Abel), cité. M. 9-12. 89.
 Renan (E.), cité. M. *passim*. — Ses objections contre l'authenticité de l'Inscr. 18 et sq.
 Renaudot, M. 87. 92. 94. — I. 56, n. 14.
 Rennell, cité. M. 59, n.
 Ricci (le père Matthieu), cité par les *scr. ch.* M. 54-55. 63. — I. 83.
 Rougemont (F. de), cité. M. 83 et suiv.
 Route commerciale entre la Chine et l'Empire romain. M. 36, n. 1. 81-82.
Sabar-Jésus. I. 45.
 Saint (le) est enfanté par une vierge en Syrie. I. 8-9.
 Saints; les Empereurs ou gouverneurs des peuples ainsi nommés. I. 12-13. 58, n. 27.
 Sacrifice sans victimes, offert le premier des sept jours de la semaine. I. 12-13. 57, n. 24.
Sân-tsâi-thou-hoëi. Encyclopédie pittoresque chinoise. I. 58, n. 38. 60, n. 39. 66.
 Satan. I. 3-5, § 4.
Saraq, Saraqae, Sarang, ville. M. 91. 92.
 Sectes (nombreuses) avant J. C. I. 6-7, § 5.
Sîté, ville. *Sou-ti*, en chin. M. 57.
 Semedo (le père Alvarez) rend compte de la découverte de l'Inscription. M. 1 et suiv., et notes. — Sa traduction. M. 5. 25. 45. 86. 87. 88. — I. 62, n. 50. 86.
 Septante (les), cités. I. 55, n. 6.
 Silvestre de Sacy. M. 79, n. 5.
Si-ming-ssé. Couvent bouddhique. M. 74.
Sinico-Egyptiaca. Ouvrage de l'auteur, publ. en 1842, cité. M. 27.
Si-ngan-fou, capitale de la prov. de *Chen-si*. M. *passim*. — I. *passim*.
Si-yu-tchouan. Relation des contrées occidentales de l'Asie. I. 70.
Si-yu-thou-ki, cité. M. 65, et n. 2. — I. 16-17.
 Sogdiane. M. 59, n. 4. — I. 76. 77.
Sou'ng-kiht, hist. chin. I. 81, n.
Sou-tsoung, Empereur (756-762). I. 24-25. 36-37.
Ssé i tchao kou'ng thou. Livre cité. I. 76.
Ssé-ma-thsien, célèbre historien, cité. M. 34, n. 2. 39, n. 1.
Ssé-tchao, fleur qui s'étend, comme la croix, vers les quatre points lumineux. I. 10-11. 54, n. 3. 56, n. 22.
Sso-fang, pays à l'occident de la Chine. I. 64, n. 55. 66.
 Suze, ville de Perse, citée. M. 57, n. 2.
 Syrie, réunie, sous les Arabes, successeurs de Mahomet, au royaume de Perse. M. 65. — Pèlerin venu de Syrie à la Chine. 79. — Temples syriens. *Id.* — Description de la. I. 16-17, § 14. 19, n.
Ta-chi, Arabes. M. 33. 49, n. 2. 53. 61, et n. 2. 62. Voy. *Tay*.
Tai-thsing-i-thoung-tchi, Grande Géographie impériale de la Chine, en 356 *Kiouan* ou Livres, in-fol. Edit. de 1844, citée. M. 13-14. 29. 38. 54. 73. 74. 78. 79. — I. 61, n. 44. 62, n. 46, 48. 91.
Tai-tsoung, empereur (763-779). I. 24-25, § 21. 36-37.
Tao kou thang wên tsi. Mélanges littéraires, etc. I. 79.
Tā-ou-té = David. I. 80.
Ta-sâ, en sanskrit *das'ara*, bouddhiste. I. 32-33. 67, n. 64.
Ta-tse-en-ssé. Couvent bouddhique. M. 74.
Tā-thsin, pays. C'était pour les Chinois, l'Empire romain d'Orient, la Syrie, et non la Perse. M. 31. — Reçoit une ambassade de l'emp. Antonin (Marc-Aurèle). M. 32. — du César Michel Parapinace. *Id.* 33.

- Sa *Description*, par les écrivains chinois, *tra-duite intégralement*. *Id.* 33 et sq. — Son étendue. *Id.* 36. — Sa capitale. 37. — Ses palais de cristal. *Id.* — Ses produits. 37. 48. — Ses monnaies. *Id.* — Son commerce. 38. 41. 42. — Sa description tirée de l'*Histoire des peuples barbares*. 51. 53. 54. 56. — Ne peut pas être pris pour la Perse. 63. — Est l'Empire rom. d'Orient. *Id.* — Cité dans l'Édit de proscription de *Wou-tsong*. 76. 84.
- Tay**, désignation des Arabes-musulmans, comme *Ta-chi*. M. 61, n. 2.
- Tchang-gân**, ancien nom de la ville de *Si-ngan-fou*. M. *passim*. — I. 14-15.
- Tchang-gan-tchi**. Description de *Tchang-gan*, citée. M. 91. — I. 73. 96.
- Tchéou-wou**, nom d'un usurpateur (698). I. 60, n. 40.
- Tchi'ng-tseu-thoung**, dictionnaire chinois cité. I. 57, n. 18.
- Tchoân**, écriture ancienne. M. 19. 25.
- Tchouang-tseu**, philosophe, cité. I. 59, n. 34. 67, n. 8.
- Tchou-hi**, philosophe chinois et critique célèbre, cité. M. 27.
- Tchoung-tsong**, Empereur (684-707). I. 60, n. 40.
- Temple de l'Esprit du mal, *yao ou hiên tseu*. I. 75. 76.
- Temples bouddhiques; leur nombre en Chine au huitième siècle (4,600 et plus). M. 67. 70. — I. 70.
- Té-tsong**, Empereur (780-783). I. 26-27, § 22. 38. 39.
- Textier, cité. M. 40. 47, n. 3.
- Thai-tsong**, Empereur (627-650), *toléra*, *proté-gea* toutes les doctrines religieuses qui se produi-sirent en Chine sous son règne. M. 17. — Reçoit des ambassades de l'Em-pire romain, de l'Inde et de plusieurs autres con-trées de l'Asie. *Id.* 75. — Son Édit, concernant la Religion du *Tá-thsin*. I. 12-13. 34-35. 67, n. 60.
- Tha-mo**, pays; Damas? M. 78-79.
- Thang-ho-t-yao**. Grand re-cueil chinois, publié sous les *Soung*, en 961, et con-tenant le fameux édit de l'empereur *Thai-tsong*, reproduit dans l'Inscr. M. 90. 91. — I. 84, n. 2.
- Thien-tchü**. M. 85.
- Thoung-king-ki'**. Mémoi-res sur la capitale orien-tale. I. 76.
- Thoung-tien**. Grand ou-vrage encyclopédique de *Tou-yrou*, cité. M. 34.
- Tsiên yén thâng; kin chi wên pó wèi*. Salle de *Tsiên yén*, etc. I. 73. 83.
- Tiao-tchi**, Tadjik, anciens Perses, cités. M. 34, n. 2. 35, n. 2. 58. 62.
- Tou-yéou**, ou *Tou-cki*, cé-lèbre écrivain chinois. M. 34, n. 1. — Son *Thoung-tien* cité. *Id.* 34.
- Tseu-nan-ssé**, couvent bouddhique. M. 73.
- Tsiên-chi'king kiao khaò**. Examen de la Religion il-lustre ou resplendissan-te, par *Tsien-chi*. I. 74.
- Tsi-fou-youin-kouët**. En-cyclopédie bouddhique. M. 79. — I. 75.
- TRINITÉ (dogme de la). I. 8-9.
- Tso-yo**, dénomination d'année dans tel signe. I. 40-41. 67, n. 69.
- UNITÉ-TRINE. I. 4-5. 6-7. 8-9. 54, n. 2.
- Vers laudatifs, avec *rimas*, en 16 strophes. I. 32-39.
- Vertus cardinales (les *trois grandes*). I. 8-9. — *Ciaq*. 56, n. 17.
- Visdelou (le père). Sa tra-duction de l'Inscr. M. 6. 93. — I. 55, n. 9. 62, n. 50. 66, n. 61. 86. 87. 88. 89.
- Voltaire, cité. M. 6.
- Wang-pô**, historien. I. 77.
- Wang-tchang**, lettré et ministre, qui publia, en 1805, le grand *Recueil* d'Inscriptions chinoises intitulé *Kin-chi-tsou-pien* (voy. ce mot), dans lequel se trouve celle de *Si-ngan-fou*. M. 18, n. — I. 83 et suiv.
- Wèi-chéou**, historien chi-nois, a écrit l'histoire des *Wet*. I. 81, n.
- Wilson, cité. I. 64. 67. 72.
- Wou-héou**. Impératrice (689). I. 60, n. 40.
- Wou-tsong**, édit de pros-crition. M. 67. 69 et 72.
- Wylie (A.). M. 90. — I. 17, n. 65. 69. 71. 72. 73. 86.
- Yao-chin**. Voy. *Yao-chin*.
- Ydo-kouân**, écrivain qui vivait sous les *Soung*. I. 77.
- Yao-san**, (*Hosanna*). I. 41, § 25.
- YÉ-SOU. Jésus. I. 78.
- Yezdedjerd III**, roi de Perse, envoie une ambas-sade en Chine. M. 17. 59, n. 3. 61, n. 1.
- Yézidis. Voy. *Yao-chin*.
- Y-king**, cité. I. 54. 55, n. 6. 56.
- Yôân-kiên-lou'i-hân**. En-cyclopédie chinoise de l'Empereur *Khang-hi*. M. 33. — Sa description du *Tá-thsin* (voy.) tirée des anciens hist., *tra-duite intégralement*. *Id.* 33 et sq. 53, n. 2. — Notice sur *Po-sse*, la Perse. 57. 58, n. 3. 61, n. 2.
- Youé-chi**, ou Scythes. M. 58. 59, n. 4.
- Y-ssé-mé-i** = *Yischmaël*, *Ismaël*. I. 80.
- Zonaras, cité. M. 49, n. 2. 64, n. 2.
- Zoroastre. M. 20, n. 1. — I. 77.

FIN.